



**Faciliter un accès digne à une alimentation
saine et durable pour les personnes en
situation de précarités en Seine-Saint-Denis**

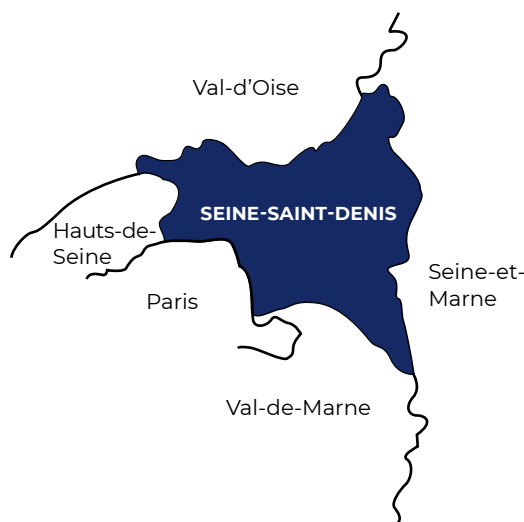
Bilan et enseignements

Qui sommes-nous ?

Le Département de la Seine-Saint-Denis

Située au Nord Est de la région Île-de-France, la Seine-Saint-Denis se concentre sur 236 km² et rassemble 1,7 million d'habitantes et habitants. Un territoire dynamique au cœur des enjeux économiques, environnementaux et des exigences de progrès social. Sa situation géographique, ses infrastructures et la jeunesse de sa population lui confèrent un fort potentiel. Avec 8 000 agents départementaux et près de 200 métiers, la collectivité territoriale est le premier employeur public du département. Elle construit l'avenir en menant une politique éducative ambitieuse. Chef de file de l'action sociale et de la solidarité, le Département développe des actions en faveur de la transition écologique, de l'égalité d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations et pour promouvoir la diversité.

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Action contre la Faim

Action contre la Faim (ACF) est une association de solidarité internationale créée en 1979, qui lutte contre la faim dans le monde. Depuis 2019, nous intervenons également en France et plus particulièrement en région PACA et en région Ile-de-France. Forts de notre regard neuf sur les enjeux de précarité en France et enrichis de notre expérience internationale, nous agissons pour garantir la reconnaissance du droit à l'alimentation pour tous et toutes, en croisant notre expertise avec celles des acteurs institutionnels et associatifs engagés dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Sur le terrain, notre engagement se traduit notamment par un accompagnement auprès de différents partenaires pour rendre visibles les barrières et les leviers d'accès à l'alimentation, adapter les réponses au plus près des besoins des personnes concernées et nourrir les réflexions collectives pour une meilleure effectivité du droit à l'alimentation. Cet accompagnement peut aussi prendre la forme de projets à visée expérimentale pour éclairer les politiques publiques en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins de toutes et tous. Ceux-ci, à l'image de notre stratégie, sont portés avec d'autres structures associatives, institutionnels et/ou de la recherche.



Préface 4

Édito 6

Résumé exécutif 8

1

Introduction 10

- 1 • La genèse du projet 11
- 2 • Le montage du projet 13
- 3 • La mise en œuvre du projet 15
- 4 • Le suivi-évaluation 19

2

Vitalim, un dispositif permettant de donner l'accès à une alimentation durable 23

- 1 • La définition de l'alimentation durable dans le cadre de *Vital'im* 24
- 2 • Les barrières d'accès à l'alimentation durable 25
- 3 • Les enjeux en Seine-Saint-Denis 26
- 4 • La solution mise en place pour pallier ces freins dans le cadre de *Vital'im* 27

3

Vitalim, à destination de personnes en situation de précarité alimentaire 33

- 1 • L'identification des personnes basée sur l'aller-vers et sur une connaissance des acteur·ice·s de terrain 34
- 2 • Le profil des usager·e·s 37
- 3 • Un processus qui a permis d'identifier des personnes précarisées 39
- 4 • Et en situation d'insécurité alimentaire 41

4

Les résultats du projet 45

- 1 • Utilisation des transferts monétaires 46
- 2 • Utilisation de la bonification 49
- 3 • La participation aux activités d'accompagnement 53

5

Les effets du projet 57

- 1 • Effets sur les usager·ère·s 58
- 2 • L'impact sur la dynamique territoriale – une mobilisation multisectorielle et multi-partenaire à différentes échelles 70

6

Nos recommandations 73



Stéphane Troussel

**PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**



Tessa Chaumillon

**CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE
AU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Manger sainement ne devrait pas être un privilège. L'accès à une alimentation saine, durable et choisie constitue aujourd'hui un enjeu majeur de justice sociale, de santé publique et de transition écologique. Pourtant, pour nombre d'habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis, le droit de bien manger reste encore conditionné par des contraintes économiques, sociales ou territoriales qui limitent les possibilités de choix. Quand les inégalités se creusent dès l'enfance, bien manger n'est ni une affaire de goût, ni une question de volonté individuelle. C'est une question de moyens, de connaissances, d'accompagnement et de droits.

Face à cette réalité, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix d'agir. L'alimentation est un besoin fondamental mais aussi un levier d'émancipation, de santé et de dignité. Nous avons souhaité expérimenter de nouvelles réponses aux précarités alimentaires, en nous appuyant sur les acteurs du territoire et sur l'expertise des personnes concernées elles-mêmes.

Entre 2023 et 2026, en partenariat étroit avec Action conte la Faim et avec le soutien de l'Etat dans le cadre du programme « Mieux Manger pour Tous », le Dépar-

tement de la Seine-Saint-Denis a créé le projet Vital'im. Cette expérimentation a permis d'accompagner plus de 1300 habitantes et habitants de Montreuil, Sevrans, Villetaneuse et Clichy-sous-Bois confrontés à des situations de précarité alimentaire : des seniors, des familles de jeunes enfants, des étudiantes et étudiants et des habitants et habitantes des quartiers populaires.

À travers un dispositif simple, innovant et non stigmatisant, Vital'im a redonné aux participantes et participants du pouvoir d'agir sur leurs choix alimentaires. Une aide financière mensuelle versée sur une carte de paiement dédiée, associée à une bonification pour l'achat de produits durables ainsi qu'à des ateliers autour de l'alimentation, de la nutrition et des pratiques culinaires, a permis de lever simultanément plusieurs freins à l'accès à une alimentation de qualité.

Dès l'origine, notre ambition était de dépasser une approche fondée uniquement sur l'aide alimentaire d'urgence pour expérimenter des solutions qui renforcent l'autonomie, la liberté de choix et la capacité d'agir des usagers et usagères. Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan alimentaire territorial de

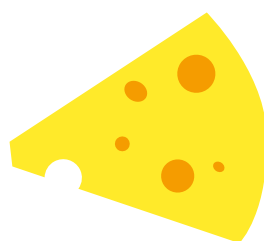
la Seine-Saint-Denis, qui vise à construire un système alimentaire plus juste, plus durable et plus accessible à toutes et tous.

Les résultats présentés dans ce rapport sont particulièrement encourageants. Ils montrent que lorsque les contraintes financières sont desserrées et que les personnes disposent d'un accompagnement adapté, elles augmentent la quantité et la qualité de leur alimentation, diversifient davantage leurs repas et renforcent leurs connaissances en matière d'alimentation saine et durable. Ils confirment également le rôle déterminant du lien social, des apprentissages collectifs et de l'environnement alimentaire dans les évolutions de pratiques.

Au-delà des chiffres, Vital'im apporte un enseignement essentiel : les habitantes et habitants les plus exposés à la précarité aspirent, comme chacun et chacune d'entre nous, à bien manger, à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches, et à participer pleinement aux transitions qui traversent notre société. Encore faut-il que les politiques publiques leur en donnent réellement les moyens.

Cette expérimentation démontre ainsi que la lutte contre la précarité alimentaire ne peut être dissociée des enjeux de justice sociale, de santé et de transition écologique. Elle rappelle que les solutions les plus efficaces sont celles qui font confiance aux personnes, reconnaissent leur expertise d'usage et s'appuient sur les dynamiques locales.

Nous espérons que les enseignements tirés de Vital'im nourriront les réflexions et les politiques publiques de demain, à l'échelle de la Seine-Saint-Denis comme au niveau national. Car garantir à chacune et chacun l'accès à une alimentation saine, durable et choisie n'est pas un objectif parmi d'autres : c'est une condition essentielle de l'égalité et un pilier du droit à l'alimentation pour toutes et tous.



Préface

« Comment passer de l'expérimentation à la mise à l'échelle : ce que nous apprend *Vital'im* sur les propositions du chèque alimentation durable, éléments de prospectives. »

Charlie Broccard



Pourquoi des chèques ? Mettre la sécurisation des ménages modestes au cœur du projet de transition écologique.

Le projet *Vital'im* est une réponse originale au triple défi de la précarité alimentaire, du pouvoir d'agir, et de la transition écologique. Inscrit dans la philosophie du droit à l'alimentation, il postule que les ménages modestes sont les meilleur·e·s artisan·e·s de leur sécurité alimentaire. Dans cette perspective, le rôle de l'action publique (et des acteur·ice·s de terrain), ne réside pas dans la contrainte de leur action ou la communication des bonnes pratiques, mais plutôt dans le soutien (économique), l'accompagnement (au développement des compétences, du lien et de la confiance) et l'accès (aux produits sains et durables). En somme, il s'agit de faire confiance aux citoyen·ne·s-usager·e·s, et de leur donner les moyens d'exercer véritablement leur liberté de choix.

Car dans le système alimentaire actuel, la liberté de choix est souvent réduite à un mythe, tant les sources de pression et de contrainte sont nombreuses : influence marketing et publicitaire, offre indisponible ou inadaptée, contraintes de temps et d'équipement, manque de ressources. C'est d'autant plus le cas pour les ménages modestes ou en situation de précarité,

pour qui ces facteurs de difficulté souvent se cumulent, s'ajoutent à l'isolement social, la hausse des dépenses de logement, de transport ou d'énergie, des horaires de travail décalés, des situations de dépendance. Or, en quelque sorte, c'est déjà beaucoup (trop), mais ce n'est pas tout. En effet, on ne peut déplorer que l'alimentation soit devenue la variable d'ajustement du budget des ménages, que les situations d'insécurité alimentaire se multiplient, ou que les files d'attente à l'aide alimentaire se diversifient et s'allongent ; sans rappeler en même temps que ce qui se joue là n'est pas réductible à la pauvreté, mais concerne aussi la cohésion sociale et la transition écologique. Ainsi, dans une optique de changement de comportement vers l'adoption de régimes sains et durables, la fragilité des conditions de vie des ménages modestes se double d'un cadre de vie défavorable au changement. En effet, et comme le soulignent les résultats de l'expérimentation, les ménages modestes peuvent se trouver dans des environnements alimentaires appauvris par rapport aux autres. Atteindre l'alimentation que l'on souhaite pour soi et ses proches, dans ces conditions, relève de l'exploit.

Le sujet, quand on s'intéresse aux ménages modestes, est donc double : à la fois un sujet de ressources, et un sujet d'environnement alimentaire. Dans un cas comme dans l'autre, conditions et cadre de vie se révèlent des freins à une alimentation choisie. L'objectif des politiques publiques doit donc être de développer les conditions d'exercice de la liberté de choix pour chacun et chacune. Avec à la clé des bénéfices sociaux, mais aussi environnementaux et démocratiques. Or, mettre en œuvre une telle démarche sans déroger au principe du « faire confiance », c'est *faire* avec avant de préparer les conditions du *faire autrement*.

- Concrètement, cela implique de répondre aux besoins exprimés par les ménages modestes, qui sont d'abord d'ordre financier. Le chèque alimentaire testé est donc d'abord un transfert monétaire sans condition ni justification, versé aux personnes identifiées par les organisations locales (État, associations).
- C'est aussi faire avec le déjà-là des pratiques sociales et des modes de vie. Peut-être pour des motifs de durabilité souhaiterait-on restreindre l'éligibilité des chèques aux circuits courts et aux magasins spécialisés ? Dans une première étape, il s'agit à l'inverse d'être attentif·ve à ce que le public concerné fait déjà – or il se trouve que les ménages modestes (comme les autres, du reste), réalisent la grande majorité de leurs achats en grande surface. Alors, décide-t-on, les grandes surfaces seront éligibles. Ce qui n'est pas un manque d'ambition, mais une opportunité d'ouvrir un chapitre de travail sur le sujet – et viser sa mobilisation comme l'amélioration de son offre.
- C'est enfin chercher à ouvrir de nouveaux possibles dans le cadre de contrainte actuel des ménages – et du projet. Pour cette raison, *Vital'im* intègre une bonification pour les achats réalisés en magasin durables. Pour les territoires qui n'en disposent pas, le périmètre est élargi aux communes où les habitants ont l'habitude de faire leurs courses, et aux fruits et légumes en grande surface. En sus, *Vital'im* propose une série d'activités, non obligatoires, visant à développer les connaissances et compétences de celles et ceux qui en ont besoin.

Charlie Brocard est chercheur à l'Iddri (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales) au sein du programme « Modes de vie en transition ». Il s'intéresse aux enjeux sociaux et économiques soulevés par la transition écologique, plus particulièrement ceux associés à l'alimentation. Son travail articule analyse des pratiques au niveau des ménages (stratification sociale, pratiques sociales), évolutions des environnements, et stratégies d'acteurs (privés et publics). Issu d'une formation en sciences politiques et sociologie, il a également travaillé à la Direction générale de l'Environnement de la Commission Européenne.

Le projet *Vital'im*, tout en tenant compte de ses limites, apporte une première réponse convaincante face au triple défi social, environnement et démocratique. Il démontre que l'on peut intégrer des objectifs de durabilité à un projet social sans imposer de violence symbolique ; qu'un projet social peut viser à renforcer l'autonomie et la liberté de choix en même temps qu'il réduit la pauvreté ; qu'en matière de pouvoir d'agir et d'environnement, des solutions plus fortes sont sans doute nécessaires, mais qu'au court-terme et en tenant compte de l'inertie des systèmes sociaux, des premiers succès sont à portée de main.

Bientôt, l'acteur public, doté d'une réelle capacité de soutien aux ménages et d'intervention sur les environnements alimentaires, pourra pousser activement à la réduction de la pauvreté d'un côté, et la durabilité du système alimentaire de l'autre. Sur le plan du système alimentaire, cela passera par la tenue d'un dialogue exigeant avec les acteur·ice·s établi·e·s, grande distribution en tête (et on a vu l'importance de les mobiliser pour faire sauter des barrières) ; et le soutien aux alternatives (e.g. comment rendre éligibles les marchés, et pousser ainsi à leur montée en qualité ?). Sur le plan social, il s'agira d'abord de sécuriser les ménages modestes et précaires, avant d'accompagner le changement par :

- la participation et la confiance (les comités d'usager·e·s, le socle du transfert sans condition),
- la découverte et le test (la bonification),
- la connaissance et le faire (les ateliers).

À ces conditions, le projet de transition écologique pourra contribuer à l'égalité, la justice sociale, et devenir désirable.



Résumé exécutif

Le projet **Vital'im**, mis en œuvre entre 2023 et 2026 en Seine-Saint-Denis, constitue une expérimentation innovante visant à favoriser l'accès des personnes précarisées à une alimentation saine et durable. Porté conjointement par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93) et Action contre la Faim (ACF), le dispositif s'inscrit dans une dynamique d'expérimentation de dispositifs alternatifs de lutte contre les précarités alimentaires pour avancer vers une meilleure garantie du droit à l'alimentation pour toutes et tous. Au total, **1 351 personnes** en situation de précarité et issues de publics vulnérables (seniors, familles avec enfants en bas âge, étudiant·e·s et habitant·e·s de quartiers prioritaires) ont été accompagnées dans quatre communes du département (Montreuil, Villetaneuse, Clichy-sous-Bois et Sevran).

Le dispositif reposait sur **deux piliers complémentaires**. D'une part, un **transfert monétaire fléché sur l'alimentation**, d'un montant de 50 euros par personne et par mois pendant six mois, distribué via une carte de paiement non stigmatisante et assorti d'un **système de bonification** visant à encourager la consommation d'aliments sains et durables. D'autre part, le projet proposait sur la base du volontariat des **activités autour de l'alimentation saine et durable**, mises en œuvre par un réseau d'associations locales, afin de renforcer les échanges de connaissances et de pratiques alimentaires des participant·e·s, tout en favorisant le lien social.

Dans ce cadre, l'objectif central du projet était d'apporter une meilleure compréhension des barrières d'accès à une alimentation saine et durable et d'**évaluer les effets de la levée de tout ou partie de celles-ci** sur le niveau d'insécurité alimentaire, les changements de pratiques alimentaires, ainsi que sur d'autres marqueurs de précarité. Cette approche visait à agir simultanément sur les contraintes financières, les freins liés à l'environnement alimentaire, ainsi que sur les dimensions sociales et culturelles des pratiques alimentaires.

Par ailleurs, *Vital'im* cherchait à **expérimenter un modèle complémentaire aux dispositifs classiques d'aide alimentaire**, fondé sur des principes structurants tels que la mobilisation multisectorielle, l'aller-vers, la confiance accordée aux usager·e·s et le renforcement de leur pouvoir d'agir, dans l'objectif de produire des enseignements utiles aux évolutions des politiques publiques en faveur du droit à l'alimentation.

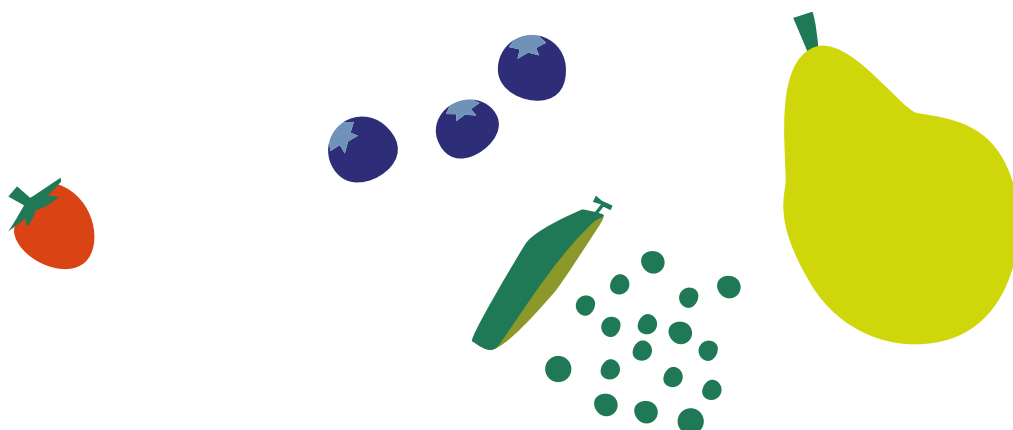
Une des clés du succès du projet réside dans la mise en place d'une **gouvernance innovante**, permettant d'articuler étroitement pilotage stratégique, coordination opérationnelle et ancrage territorial. Celle-ci s'est structurée autour d'un groupe projet réunissant les équipes du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et d'ACF pour le suivi opérationnel, de comités techniques locaux impliquant les acteur·ice·s de terrain pour le déploiement et le suivi du dispositif, ainsi que d'un comité de pilotage associant élu·e·s, services et partenaires pour les orientations stratégiques. Cette organisation a permis d'assurer une mise en œuvre adaptée aux réalités locales, tout en soutenant la mobilisation d'un écosystème large d'acteur·ice·s public·que·s et associatifs autour des enjeux d'alimentation durable, dans une approche systémique de la lutte contre les précarités alimentaires.



Les résultats de l'expérimentation mettent en évidence **des effets positifs** significatifs sur les pratiques alimentaires et les conditions de vie des usager·e·s. La part des personnes en situation d'insuffisance alimentaire quantitative a notamment diminué de plus de moitié au cours du projet. Plus précisément, le dispositif a permis **une augmentation de la quantité de nourriture consommée pour 58 % des usager·e·s** et une **diversification de l'alimentation pour 75 % d'entre elles et eux**, avec une consommation accrue de fruits, légumes et produits issus de l'agriculture biologique. Par ailleurs, près de **80 % des participant·e·s** estiment que la qualité de leur alimentation s'est améliorée. Au-delà des pratiques alimentaires, le dispositif a également contribué à renforcer le **bien-être, le pouvoir d'agir et le lien social**, notamment grâce aux activités autour de l'alimentation saine et durable. Ces résultats montrent que les usager·e·s ont orienté leurs choix alimentaires vers des produits de meilleure qualité dès lors que les contraintes financières étaient en partie levées, confirmant la pertinence du **transfert monétaire comme levier d'action**. Le système robuste de suivi-évaluation mis en place a également permis de souligner le rôle déterminant de **l'environnement alimentaire** dans les changements de pratiques et du maintien de leurs effets dans le temps.

Plusieurs enseignements majeurs se dégagent ainsi de l'expérimentation. Tout d'abord, le projet a prouvé qu'un ciblage basé sur **les acteur·ice·s locaux.ales les plus proches** des personnes précarisées, ainsi que **la confiance donnée aux personnes concernées** permettait d'atteindre un public présentant de forts enjeux de précarité, notamment alimentaires, y compris un public éloigné des dispositifs traditionnels de lutte contre les précarités alimentaires. Ensuite, le **soutien financier direct** apparaît comme un levier efficace pour améliorer rapidement la sécurité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation plus diversifiée et de meilleure qualité. Il met en lumière, en parallèle, le rôle structurant de l'environnement alimentaire local, dont dépendent largement les possibilités de transformation durable des pratiques qui s'avèrent contraintes dans un environnement peu diversifié et avec une offre saine et durable limitée. Enfin, les **activités autour de l'alimentation saine et durable** ont joué un rôle essentiel dans l'évolution des pratiques, en favorisant le partage de connaissances et le développement du lien social.

En conclusion, *Vital'im* démontre l'intérêt d'un modèle combinant **transfert monétaire incitatif et activités autour de l'alimentation durable** pour favoriser un accès digne à une alimentation saine et durable. Il souligne la nécessité d'agir de manière concomitante sur les déterminants économiques, sociaux et structurels de l'alimentation afin de garantir l'effectivité du droit à une alimentation saine, durable et choisie pour toutes et tous.





1

introduction

1 • La genèse du projet

Le projet *Vital'im* tire son origine de la proposition SN5.2.3 de la Convention Citoyenne pour le Climat : « Concevoir une nouvelle solidarité nationale alimentaire pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable »¹. Cette proposition préconisait notamment la création de chèques alimentaires qui pourraient être utilisés pour acquérir des produits durables (issus de l'agro-écologie, des circuits courts) dont les modalités restaient à définir.

Faute de reprise de cette mesure par le gouvernement, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis a souhaité s'en saisir et l'a inscrite dans le programme de la nouvelle mandature. La crise du Covid a également mis en exergue des forts enjeux liés aux précarités alimentaires dans le département le plus pauvre de France hexagonale. Pour répondre à ces enjeux, le Conseil Départemental a renforcé ses politiques publiques de lutte contre les précarités alimentaires, qu'il s'agisse d'aides directes versées aux usager·e·s ou de soutien aux partenaires associatifs d'aides aux plus démun·e·s.

Depuis 2021, le Conseil Départemental s'est aussi lancé dans une démarche de *Plan Alimentaire Territorial* (PAT). Il s'agit de travailler à l'évolution de la boucle alimentaire locale, à travers une approche systémique, pour assurer l'accès à une alimentation choisie, de qualité, durable et accessible à toutes et tous. Pour ce faire, le Conseil Départemental s'efforce de travailler à l'exemplarité des actions qu'il porte sur les sujets alimentaires, ainsi qu'à accompagner et fédérer les partenaires sur le territoire. Une méthodologie, autour de trois axes, a été mise en place pour assurer la production de connaissances dans une finalité de construction d'une culture commune sur les sujets alimentaires, de l'action autour de la mise en place d'expérimentations comme support de plaidoyer et étape vers une évolution du droit commun et une action de tisser du lien entre l'ensemble des partenaires des maillons de la boucle alimentaire. Huit grands chantiers sont aujourd'hui en place, dont un chantier sur l'aide alimentaire dans lequel vient s'inscrire *Vital'im*.

Pour la mise en œuvre du projet *Vital'im*, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis s'est rapproché de l'ONG Action contre la Faim (ACF). En effet, depuis son ouverture en 2019, la Mission France d'Action contre la Faim a structuré ses actions autour de l'accompagnement d'acteur·ice·s pour la lutte contre la précarité alimentaire et la reconnaissance du droit à l'alimentation.

En 2022, Action contre la Faim a mis en place le projet Passerelle auprès de 200 ménages de Montreuil en collaboration avec la Fondation de l'Armée du Salut. Ce projet de transferts monétaires « sans fléchage » (aussi appelé aides financières) couplé à un accompagnement social a montré une amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages. En termes de transferts monétaires, ACF bénéficie également d'une longue expérience à l'international où les transferts monétaires ont connu une forte croissance au cours des dernières décennies pour atteindre 1/5² de l'ensemble de l'aide humanitaire en 2024.

De nombreuses recherches à l'international montrent les impacts positifs du transfert monétaire. Dans l'ouvrage de référence « Just give money to the poor »³, des chercheurs de l'université de Manchester, montrent que des distributions d'argent sans condition ou faiblement conditionnées donnent les résultats suivants :

- les foyers font bon usage de l'argent,
- la pauvreté décline,
- les effets bénéfiques à long terme se mesurent en termes de revenus, de santé ou d'impôts,
- et ces programmes coûtent moins chers que leurs alternatives d'aide en nature.

La volonté commune de tester un nouveau dispositif de lutte contre les précarités alimentaires inspiré de cette idée du chèque alimentaire tout en souhaitant y réfléchir en lien avec les spécificités du territoire et les principes associés au droit à l'alimentation (dignité via la logique incitative et non contraignante, autonomisation, mobilisation leviers multiples et dynamiques territoriales, etc.), a trouvé un écho auprès du *Programme Mieux Manger Pour Tous*⁴. Ce programme lancé en 2023 par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées fait suite à la mise en place d'un fonds d'aide alimentaire durable ayant pour but de renforcer la qualité de l'aide alimentaire annoncé par la Première Ministre en 2022. Le programme *Mieux Manger Pour Tous* a pour objectifs de :

- améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire,
- réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire,
- permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire,
- soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires. Il est doté de 60 millions d'euros en 2023, 70 millions d'euros en 2024 et 80 millions d'euros en 2025.

1- Convention Citoyenne pour le Climat (2020). Se nourrir – Rapport final des propositions.

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccr-rapport-final-senourrir.pdf>

2- CALP Network (s.d.), Politique et financements des transferts monétaires, <https://www.calpnetwork.org/fr/cash-and-voucher-assistance/policy-and-funding/>

3- Hanlon J., Barrientos A., Hulme D. (2010), Just Give Money to the Poor, Kumarian Press

4- Ministère des Solidarités (s.d.), Programme *Mieux manger pour tous*, <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous>

Il se compose d'un volet national ayant pour but d'accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes et légumineuses et d'un volet local qui a pour objectif de développer des actions de lutte contre la précarité alimentaire autour de quatre axes :

- Le développement d'alliances locales de solidarité alimentaire « producteur·ice·s-associations-collectivités »;
- Le soutien d'actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT);
- Le soutien d'expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre les précarités alimentaires dont les expérimentations en matière de transfert monétaire tels que des chèques alimentaires durables;
- L'amélioration de la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire.

Action contre la Faim et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ont été lauréats en 2023 du volet local du Programme *Mieux Manger pour Tous* pour mettre en œuvre le projet Vital'im, en réponse à l'axe 3 du programme, pour un montant de 1,5 millions d'euros sur une durée de trois ans. Le budget global du projet s'élève à 2,3 millions d'euros, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ayant co-financé le projet à hauteur de 800 000 €.



2 • Le montage du projet

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET

Depuis 2018, la lutte contre la précarité alimentaire est inscrite dans le code de l'action sociale et des familles et se définit comme suit : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » (article L-266-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)⁵. Elle regroupe un ensemble de dispositifs : les distributions de colis ou paniers alimentaires, les distributions de paniers solidaires de produits frais, les distributions de repas, les épiceries sociales et solidaires, les groupements d'achats citoyens, les jardins collectifs, les maraudes alimentaires, les restaurants sociaux et solidaires, les transferts monétaires.

À l'heure actuelle, le principal dispositif de lutte contre la précarité alimentaire est l'aide alimentaire en nature qui repose sur la distribution d'aliments⁶.

Bien qu'essentielle, l'aide alimentaire fait face à de nombreuses limites : la dépendance au bénévolat, le non-recours, la qualité des denrées et le déséquilibre nutritionnel et la gestion logistique et administrative de l'aide⁷, etc.

Face à cela, le Conseil Départemental et Action contre la Faim ont souhaité proposer un **nouveau dispositif de lutte contre la précarité alimentaire** guidé par les lignes directrices suivantes :

- **Favoriser l'accès** de toutes et tous à l'alimentation durable et considérer que l'alimentation de qualité est un droit et non une variable d'ajustement pour les personnes en situation de précarité,
- **Faire confiance** aux usager·e·s pour leurs choix alimentaires,
- Être dans une **démarche d'incitation** à la consommation de produits durables plutôt que dans des injonctions restrictives,
- Favoriser le **choix** et la **dignité** des personnes,
- Recréer du **lien social** autour de l'alimentation,
- Mettre les usager·e·s au centre du dispositif et renforcer leur **pouvoir d'agir**,
- Favoriser à travers et au-delà du dispositif les **dynamiques territoriales** et le lien entre une diversité d'acteur·ice·s pour favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable.

LES OBJECTIFS

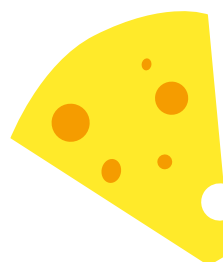
Le projet *Vital'im* a été pensé autour de quatre objectifs principaux :

- Expérimenter un dispositif de **soutien financier fléché** sur l'alimentation et non stigmatisant avec une incitation à la consommation d'aliments sains et durables,
- Évaluer l'impact d'un tel dispositif sur **les changements de pratiques alimentaires** et d'autres marqueurs de précarité,
- Nourrir les réflexions autour des politiques publiques d'accès à l'alimentation à différentes échelles (locales, départementales et nationale) dans une logique de **plaidoyer pour un droit à l'alimentation**,
- Mettre en place et mesurer les effets d'une **mobilisation multisectorielle** sur les territoires autour des enjeux d'accès à une alimentation suffisante, saine et durable.

5- Ministère des Solidarités (s.d.), Lutter contre la précarité alimentaire, <https://solidarites.gouv.fr/lutter-contre-la-precarite-alimentaire>

6- En 2021, sur près de 8 000 sites d'associations distribuant de l'aide alimentaire en nature, 75% pratiquent la distribution de colis, 20% sont des épiceries sociales, et 5% distribuent des repas (INSEE, 2022)

7- Caillavet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Saidi Kabeche D. (2021), Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs, Terra Nova.



LES PILIERS

Pour répondre à ces objectifs et ces lignes directrices le projet *Vital'im* repose sur deux piliers :



→ Un transfert monétaire incitatif

Un transfert mensuel de 50 euros par personne pendant six mois versé sur une carte de type "titre restaurant" utilisable pour des achats de produits alimentaires. En complément de ces transferts, un système de bonification est mis en place, permettant de créditer la carte de 50 % du montant dépensé pour l'achat de produits alimentaires réalisés dans des enseignes durables et/ou pour des achats de fruits et légumes frais réalisés dans des enseignes généralistes.



→ Des activités autour de l'alimentation durable

Des activités autour de l'alimentation durable sont proposées, sur base du volontariat, aux usager-e-s pendant huit mois pour renforcer leurs connaissances et savoir-faire autour de l'alimentation saine et durable et pour favoriser l'accès à des lieux et initiatives dédiées à l'alimentation de qualité et à la transition écologique et solidaire. Ces activités sont proposées par des associations qui œuvrent sur ces enjeux et sélectionnées via un appel à projet⁸. Les activités étaient aussi majoritairement accessibles à des personnes ne participant pas au projet *Vital'im*.

LES VILLES D'INTERVENTION

Étant donné l'étendue du territoire de la Seine-Saint-Denis et la nécessité de garantir un maillage local cohérent, quatre communes ont été retenues comme terrains d'expérimentation, chacune située dans un Établissement Public Territorial (EPT) différent.

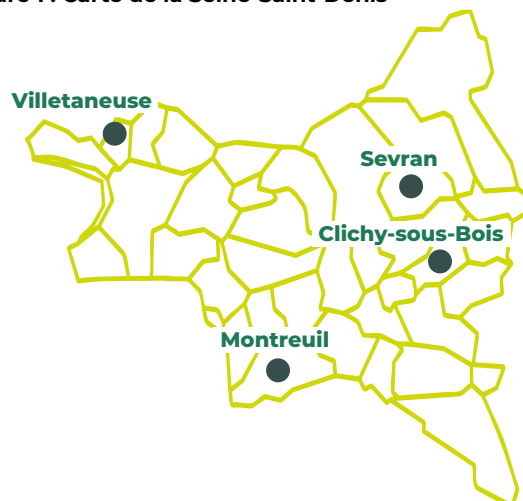
[Figure 1] →

Ce choix a permis d'assurer une diversité de contextes tout en maintenant une capacité opérationnelle réaliste pour identifier, accompagner et suivre les participant-e-s.

Pour l'**EPT Est Ensemble**, la commune de **Montreuil** (110 758 habitant-es) a été identifiée car elle avait déjà été un territoire d'expérimentation en 2022 où s'est déroulé le projet Passerelle, co-porté par Action contre la Faim et la Fondation de l'Armée du Salut. La ville de Montreuil porte une stratégie alimentation durable, présente une dynamique déjà affirmée autour de la lutte contre les précarités alimentaires et dispose d'un fort tissu associatif.

Pour **Grand Paris Grand Est**, la proposition s'est portée sur **Clichy-sous-Bois** (29 551 habitant-es), l'une des communes les plus précaires de France hexagonale, avec un taux de pauvreté de 42 % selon les données territoriales de l'INSEE⁸. Ce contexte en faisait un territoire particulièrement pertinent pour tester un dispositif visant à améliorer l'accès à une alimentation de qualité. Pour **Paris Terres d'Envol**, la ville de **Sevran** (51 640 habitant-es) a été retenue, en raison de sa volonté affichée de développer une démarche territoriale autour de l'alimentation durable et de structurer une action plus large sur ce thème au niveau communal.

figure 1 : Carte de la Seine-Saint-Denis



Enfin, pour **Plaine Commune**, c'est la commune de **Villetaneuse** (12 432 habitant-es) qui a été choisie, notamment en raison de la présence de l'Université Sorbonne Paris Nord et de l'intérêt d'inclure des étudiant-e-s dans l'expérimentation, population souvent marquée par la précarité alimentaire mais peu ciblée par les dispositifs existants.

8- INSEE (2026), Dossier complet. Commune de Clichy-sous-Bois, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93014>

LE PUBLIC

L'expérimentation *Vital'im* a touché **1 351 personnes** en situation de précarité alimentaire. Le dispositif s'est concentré autour de quatre grandes catégories de public :

- Les seniors de plus de 65 ans,
- Les familles avec femmes enceintes, allaitantes et/ou avec enfants de moins de trois ans,
- Les étudiant.e.s,
- Les autres ménages résidant en Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le choix de ces publics a été fait car ils présentent des besoins nutritionnels spécifiques, des facteurs de risques élevés face à l'insécurité alimentaire et parce qu'ils constituent des nouveaux publics de l'aide alimentaire.

Par exemple, aux Restos du cœur, les enfants de moins de trois ans représentent 9 % des personnes accueillies, les seniors 7 % et les étudiant.e.s post bac 12 % des personnes de plus de 16 ans ayant répondu. Depuis le Covid et les périodes d'inflation, la part des seniors et des étudiant.e.s a augmenté dans les publics de l'aide alimentaire.

Les seniors

Pour les seniors, l'alimentation joue un rôle clé pour maintenir l'équilibre énergétique et prévenir les pathologies liées au vieillissement et le déclin fonctionnel.

Femmes enceintes et enfants de moins de trois ans

Selon les avis du Haut Conseil de la Santé de 2021 et 2022 relatifs à la révision des repères alimentaires pour les femmes enceintes et pour les personnes âgées, l'alimentation équilibrée joue un rôle d'importance pour les femmes enceintes pour prévenir un certain nombre de pathologies fœtales et gestationnelles.

Étudiant.e.s

Selon le baromètre IFOP pour Cop1, juillet 2025, la population étudiante est particulièrement exposée à l'insécurité alimentaire (34 % des étudiant.e.s déclarent avoir sauté un repas souvent ou de temps en temps contre 29 % de la population globale).

Ménages en QPV

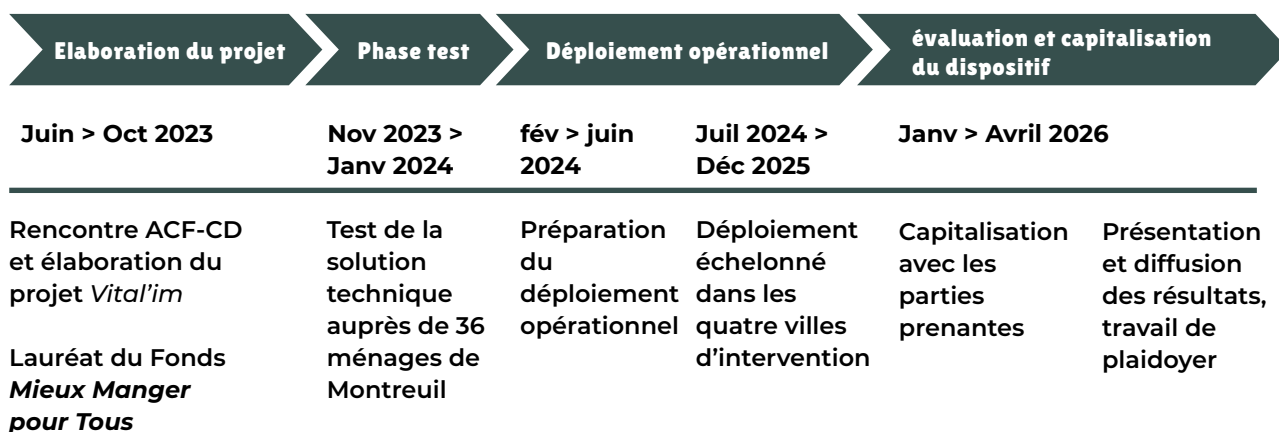
Pour les ménages vivant en QPV, dès 2010, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'université Paris VI observaient une prévalence de l'insécurité alimentaire nettement plus élevée dans les quartiers classés en zone urbaine sensible (14,4 %) que dans les autres (5,3 %).

De plus, selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques (DRESS), entre 2016 et 2017, les 10 % les plus modestes de la population française développent plus souvent une maladie chronique que les 10 % les plus aisés à âges et sexes comparables, ainsi que 2,8 fois plus de diabète.

3 • La mise en œuvre du projet

LE DÉROULÉ DU PROJET

Figure 2 : Frise chronologique de la mise en œuvre du projet *Vital'im*



Le projet *Vital'im* a été mis en œuvre entre juin 2023 et avril 2026. [Figure 2] ↑

Il a été constitué de quatre phases :

- 1 **Une phase d'élaboration du projet** entre juin et octobre 2023. Lors de cette phase plusieurs étapes préparatoires ont été mises en place à savoir : la définition du rôle des instances de gouvernance, la définition d'un règlement d'aides financières du projet, la convention de partenariat entre le CD93 et ACF et la définition de la collaboration avec le prestataire de service (le Groupe Up Coop). La préparation du projet *Vital'im* a notamment nécessité la mise en place d'un règlement d'aides financières du projet au niveau du Conseil Départemental. Ce règlement est venu préciser les modalités de sélection des usager·e·s, des lieux de bonification et des associations ainsi que des voies de recours⁹.
- 2 **Une phase test** entre octobre 2023 et janvier 2024. L'objectif de cette phase test a été de tester la solution technique la plus adaptée avec le Groupe Up Coop. Pour cela, 36 ménages ont été identifiés à Montreuil avec le CCAS et ont reçu deux mois de transferts monétaires entre décembre 2023 et janvier 2024. Cette phase a validé la faisabilité technique d'un transfert monétaire avec un système de bonification et a permis d'identifier les évolutions à effectuer pour le déploiement opérationnel.
- 3 **Une phase de déploiement opérationnel** entre février 2024 et décembre 2025 durant laquelle le dispositif a été déployé de manière successive dans les quatre villes d'intervention.
- 4 **Une phase de capitalisation** entre janvier et avril 2026, pendant laquelle, les résultats ont été analysés et des groupes de travail avec l'ensemble des parties prenantes ont été constitués pour débattre des résultats du projet et émettre des recommandations pour une éventuelle reprise du projet ou pour un passage à l'échelle.

9- Le règlement d'aides financières est disponible sur demande aux coordonnées sur la dernière page du rapport.

LE PILOTAGE DU PROJET

Pour Action contre la Faim, la mise en œuvre opérationnelle du projet a été assurée par une équipe dédiée composée d'une Chargée du projet, d'une Adjointe et d'une Assistante de projet. Cette équipe a été complétée par deux personnes en service civique sur une période de neuf mois pour un soutien aux activités opérationnelles.

Du côté du Conseil Départemental, le projet a mobilisé deux directions dans le pilotage pour la mise en place du projet : la Délégation à la Transition Ecologique et à la Résilience (DTER) et la Direction à la Prévention et à l'Action Sociale (DPAS). Les directions Enfance et Famille (DEF), la Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire (DIEESS) ou bien encore la Délégation à la Jeunesse et à la Vie Associative (DJVA), la Direction des Affaires Juridiques, de l'Immobilier et des Assemblées (DAJIA) ou la Direction de la Commande et de l'Achat Publics (DCAP) ont aussi été impliquées dans le projet. Tout comme les circonscriptions sociales et les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) départementaux sur les territoires d'expérimentation.

LA GOUVERNANCE

Le projet a été piloté par trois instances :

1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

Composé des élu·e·s et services du département, des services municipaux, d'Action contre la Faim et des partenaires financeurs de l'Etat, il se réunissait de manière semestrielle pour assurer le pilotage stratégique du projet.

2 **LES COMITÉS TECHNIQUES (COTECH) :** un comité technique a été mis en place dans chacune des villes. Il était majoritairement composé des structures en charge de l'orientation des personnes (services déconcentrés du département, services des villes – notamment les CCAS –, associations, maisons de quartiers, service de la vie étudiante) et pouvait être complété par d'autres services municipaux (commerces, vie associative, communication). Sa composition était différente selon les villes. Le rôle des comités techniques était de superviser et participer au déploiement de l'expérimentation au niveau local et plus particulièrement à :

- **L'orientation des usager·e·s :** Les membres des comités techniques se sont accordés sur le nombre de personnes qui allaient être orientées sur le dispositif par structure et quelles allaient être les structures orienteuses mobilisées. Chaque structure s'est ensuite organisée pour assurer les orientations dans le temps imparti. Cette responsabilité a aussi impliqué la facilitation des sessions d'information organisées au sein de chaque structure orienteuse et des enquêtes, en mettant des salles à disposition et en faisant parfois le lien avec les usager·e·s si nécessaire.

- **L'identification des lieux de bonification :** L'implication des villes a été nécessaire pour identifier les magasins durables au sein des villes d'intervention ou aux alentours.

- **La distribution des cartes :** Les villes se sont mobilisées lors de ces événements en mettant à disposition des salles et du personnel.

- **Le lien avec les usager-e-s :** Les membres des comités techniques ont aussi été impliqués dans la relation avec les usager-e-s, que ce soit pour expliquer davantage le dispositif, résoudre des problèmes techniques ou encore relayer les activités organisées autour de l'alimentation saine et durable.

- **Les temps d'évaluation :** Les membres des comités ont grandement contribué à la bonne mise en œuvre du dispositif d'évaluation en mobilisant des usager-e-s, en mettant à disposition des salles au sein de leurs locaux pour garantir la confidentialité des échanges avec les usager-e-s et en participant à des entretiens qualitatifs.

Ces comités étaient organisés environ une fois par mois dans les six mois précédant la distribution des cartes puis de manière plus espacée dans le cadre du suivi du déploiement et du bilan.

3 LE GROUPE PROJET : Il était composé de l'équipe projet et de coordination d'Action contre la Faim, de représentant-e-s de la Délégation à la transition écologique et à la résilience (DTER) et de représentant-e-s de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS). Le groupe projet se réunissait de manière hebdomadaire et était plus précisément responsable :

- **Du volet stratégique :** L'équipe a défini la stratégie du projet tout en s'adaptant au fur et à mesure aux contraintes et aux difficultés rencontrées ainsi qu'aux attentes des différentes parties prenantes impliquées. La phase préparatoire du projet a nécessité un travail de cadrage important, notamment avec la rédaction d'un règlement d'aides financières pour cadrer les transferts monétaires. Un travail important a également été effectué en collaboration avec le Groupe Up Coop pour

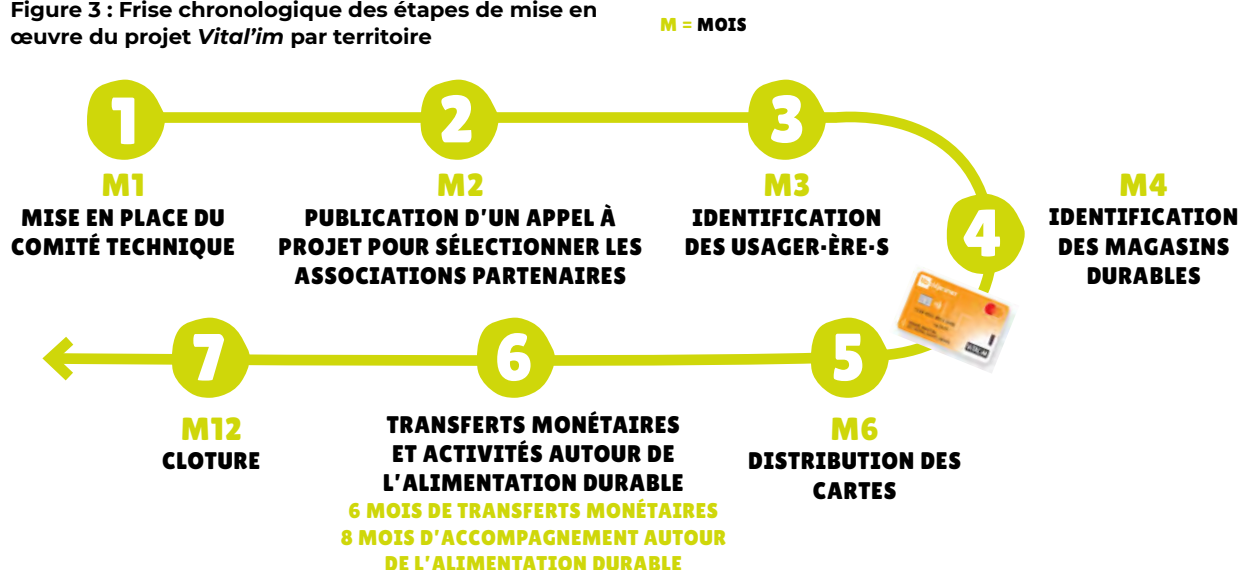
penser un système de transfert monétaire et de bonification adapté, ainsi que la définition des éléments qu'il serait intéressant de suivre et d'évaluer tout au long de l'expérimentation. La mise en place des activités autour de l'alimentation saine et durable a aussi nécessité un certain travail de cadrage avec la rédaction de l'appel à projet (AAP) et de la grille d'évaluation pour sélectionner les lauréat-e-s.

- **Du volet opérationnel :** Le groupe projet a assuré le déploiement de l'expérimentation conformément au chronogramme d'activités préétabli, incluant notamment l'organisation et la mise en œuvre d'événements clés tels que les sessions d'informations, la distribution des cartes, les enquêtes ou encore l'animation d'instances de coordination, d'espaces de décisions ou encore de restitution de résultats.

- **Des relations avec les différent-e-s acteur-ice-s :** Le groupe projet était responsable de l'animation de différents réseaux d'acteur-ice-s. C'est à travers cette instance qu'a été assurée la coordination des lauréat-e-s *Vital'im* sur chaque territoire dans le cadre des activités d'accompagnement et que le lien a été fait entre les différent-e-s acteur-ice-s des villes. C'est aussi le groupe projet qui a fait émerger des actions de plaidoyer auprès des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) dans le cadre des enjeux liés au système de bonification.

- **De la visibilité de l'expérimentation :** Dans le cadre du Fonds *Mieux Manger Pour Tous* (FMMPT), plusieurs expérimentations ont été mises en œuvre pour favoriser l'accès à une alimentation plus saine et durable. Le groupe projet a permis de faire connaître *Vital'im*, en participant par exemple aux assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable ou encore en se mettant en lien avec d'autres Lauréat-e-s du FMMPT pour échanger sur les bonnes pratiques et leçons apprises.

Figure 3 : Frise chronologique des étapes de mise en œuvre du projet *Vital'im* par territoire



LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE PAR VILLE

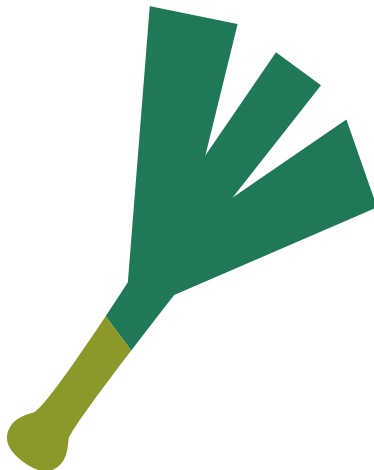
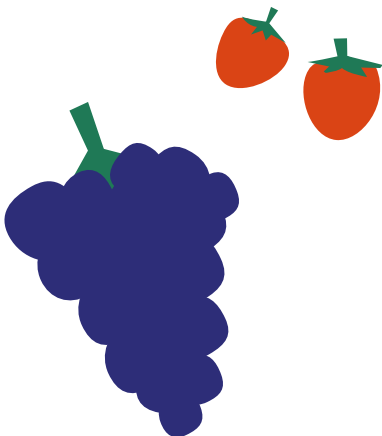
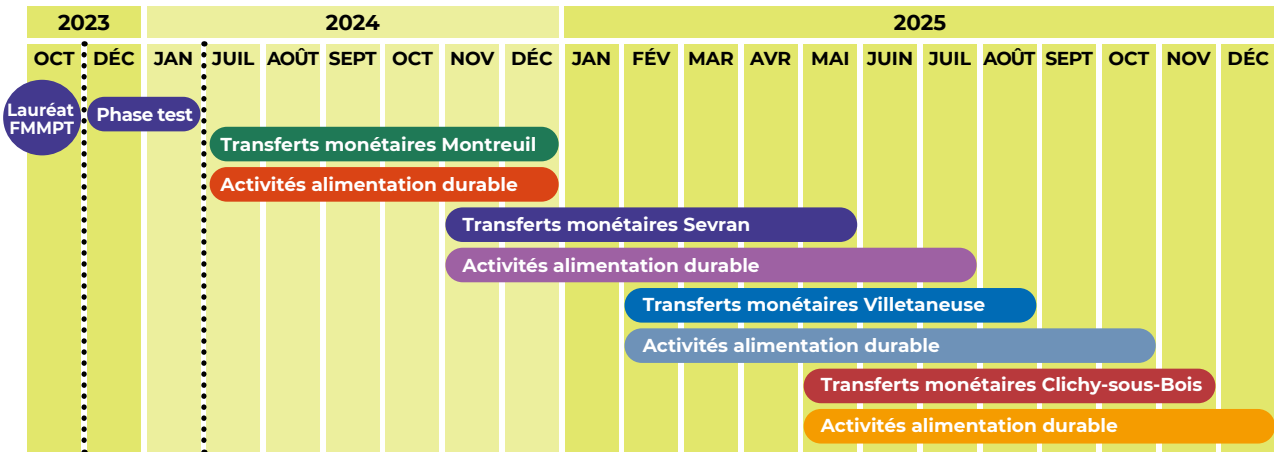
Dans chacune des villes, la mise en œuvre du projet a duré douze mois et a nécessité plusieurs phases :

[Figure 4] ↓

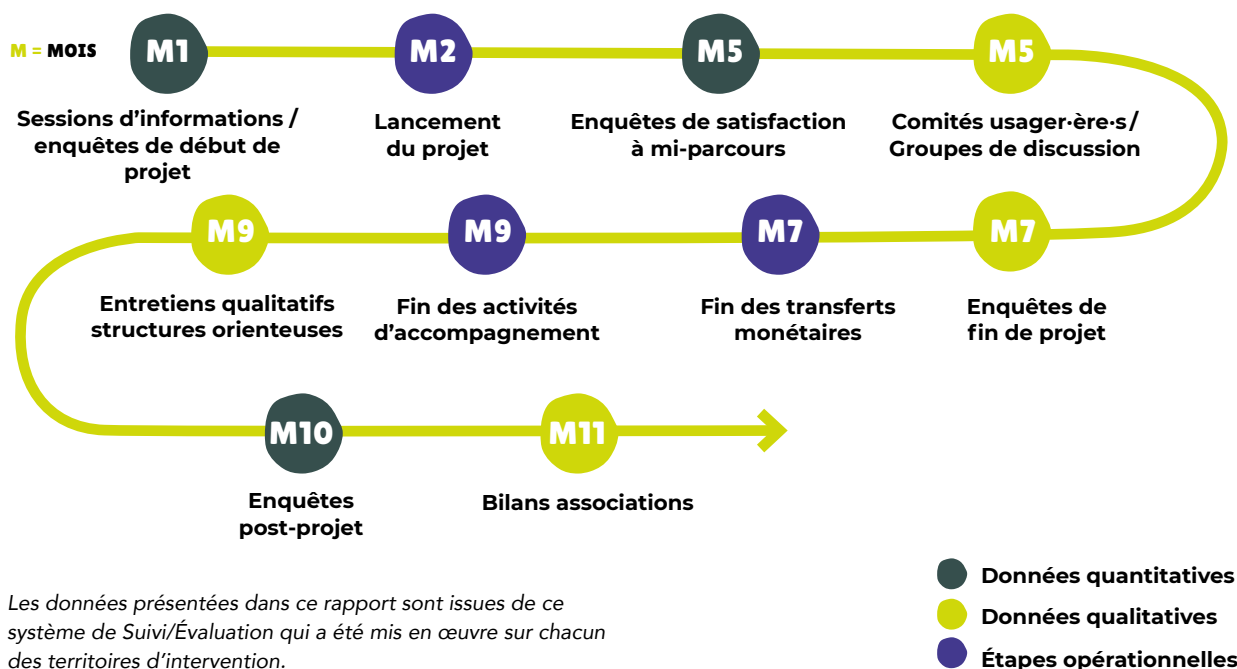
- 1 Une phase de préparation** durant laquelle le comité technique a été mis en place, l'appel à projet pour sélectionner les associations a été publié, l'identification des usager·e·s a été faite et les magasins durables ont été identifiés.
- 2 Une phase de mise en œuvre** avec six mois de transferts monétaires et huit mois d'activités autour de l'alimentation durable. L'accompagnement proposé a été pensé pour une durée plus longue que celle du transfert monétaire, afin d'assurer une sortie progressive des personnes participantes au projet, et ainsi réduire l'impact potentiellement négatif de la fin du transfert.
- 3 Une phase de clôture** pendant laquelle les activités de suivi-évaluation et de capitalisation par ville ont pu être menées.

Figure 4 : Chronogramme du projet Vital'im

La mise en œuvre du projet a été échelonnée entre les différentes villes selon le calendrier suivant :



4. Le suivi-évaluation



Ce projet étant une expérimentation, il était essentiel de mesurer les effets de ce nouveau type de dispositif. C'est pourquoi un processus rigoureux de suivi-évaluation a été mis en place :

LE SUIVI

Le suivi de l'utilisation des cartes :

Pour suivre l'utilisation des transferts monétaires, l'équipe projet avait accès à un tableau de bord mis à disposition par le groupe UP qui permettait notamment de suivre : le nombre et le volume des transactions réalisées et bonifiées, le taux de participation au système de bonification (global, par produits et par lieux), la bonification obtenue ainsi que les lieux d'utilisation des cartes et les montants dépensés par lieux. Les informations pouvaient être désagrégées par villes et par types de profils (séniors, familles avec enfants de moins de trois ans, étudiant·e·s et autres). Ce tableau était mis à jour quotidiennement.

Cependant, la classification des magasins par types de commerces (grandes et moyennes surfaces, boulangeries, restauration...) était renseignée par les commerces eux-mêmes et n'était parfois pas exacte, ce qui a complexifié l'analyse. De plus, 3 % des dépenses n'étaient pas affectées à un magasin. Elles ont donc été classées comme dépenses non affectées, et par conséquent, il n'est pas possible de classer ces dépenses par type de lieux car les magasins concernés étaient en cours d'affectation.

Le suivi des activités mises en œuvre par les lauréat·e·s :

Pour suivre le nombre d'activités réalisées ainsi que la participation aux activités, un formulaire était à la disposition de chaque association lui permettant de renseigner notamment la nature de l'activité réalisée, le nombre de participant·e·s total et le nombre de participant·e·s *Vital'im* réparti·e·s entre celles et ceux venu·e·s une seule fois et celles et ceux venu·e·s de manière régulière. Ce formulaire était à remplir après chaque activité.

Dans les faits, il a été rempli de manière inégale, notamment car il a été introduit en cours de route et ne faisait pas partie de la contractualisation avec le Conseil Départemental. De plus, la majorité des ateliers n'étant pas réservés aux usager·e·s *Vital'im*, il était parfois impossible pour les associations de suivre qui venait dans le cadre du projet ou pas. Il a donc été difficile de suivre la participation individuelle des usager·e·s aux activités. Les données relatives aux activités présentées dans le rapport sont donc issues des bilans d'activités globaux des associations et des déclarations des usager·e·s dans les différents questionnaires.

L'ÉVALUATION

ÉVALUATION QUANTITATIVE :

Afin de mesurer les effets du projet et la satisfaction des usager·e·s, plusieurs enquêtes quantitatives ont été menées :

- 1 Une enquête de satisfaction à mi-parcours :** cette enquête avait comme objectif de recueillir les avis des participant·e·s sur leur satisfaction relative au déroulé du projet (session d'information, distribution des cartes, utilisation des cartes, participation aux activités, informations sur le projet, etc.). Le questionnaire a été envoyé par Whatsapp et les personnes y ont répondu de manière autonome. 137 ménages ont répondu au questionnaire soit 26 % des ménages.
- 2 Les enquêtes de début et de fin de projet :** ces enquêtes avaient pour objectif d'établir le profil des usager·e·s et de mesurer les effets du projet sur leur consommation alimentaire, leurs pratiques d'approvisionnement, leurs connaissances et leurs perceptions autour de l'alimentation durable ainsi que mesurer des indicateurs de sécurité alimentaire et de bien-être. Dans chacune des villes, ces enquêtes ont été réalisées avant la distribution des cartes afin de mesurer la situation de base et au cours du dernier mois de transfert, et ainsi mesurer les effets du projet en comparant les deux situations. Ces enquêtes ont été réalisées au cours d'entretiens individuels d'environ 40 minutes sur base du volontariat. Au total, 184 enquêtes de début de projet ont été réalisées, soit 35 % des ménages interrogés, nous donnant ainsi un intervalle de confiance de 95 % et un degré de précision de 5,8 %. En fin de projet, ce sont 146 enquêtes qui ont été réalisées, soit 28 % des ménages interrogés pour un intervalle de confiance de 95 % et un degré de confiance de 7 %. Les enquêtes ont été réalisées par les équipes d'ACF avec le renfort de bénévoles.
- 3 Les enquêtes post-projet :** ces enquêtes avaient pour objectif de mesurer le maintien des effets de *Vital'im* dans le temps. Non prévues initialement, elles ont été réalisées par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis au cours d'entretiens téléphoniques individuels six mois après la fin des transferts monétaires auprès des usager·e·s de chacune des villes. Au total, 256 enquêtes ont été menées sur l'ensemble des territoires, soit 48 % des ménages interrogés (tous les formats sont disponibles sur demande aux coordonnées sur la dernière page du rapport).

Biais

- Tous les questionnaires ont été réalisés en français sur base de volontariat et de disponibilité des personnes, ce qui a pu engendrer un biais de sélection ainsi qu'un enjeu de compréhension pour certaines personnes interrogées et par conséquent un biais de mesure.
- Les questionnaires étant anonymes, ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont été interrogées sur les différentes enquêtes empêchant une analyse individualisée de l'évolution des indicateurs.

ÉVALUATION QUALITATIVE

En complément des enquêtes quantitatives, des temps d'évaluation qualitatives ont été réalisés :

- **Les comités usager·e·s et groupes de discussion :** ces temps avaient pour objectif d'échanger en petit groupe et de manière plus ouverte sur le dispositif. Deux comités ont été organisés à Montreuil. Le premier a eu lieu à mi-parcours et a réuni une vingtaine de participant·e·s. Il avait pour objectif de recueillir les avis des usager·e·s sur les différentes composantes du projet (la carte, la bonification, les activités et la communication). Le second a eu lieu à la fin du projet et a réuni huit participant·e·s qui ont pu échanger sur les effets du projet et préparer des recommandations en vue de la restitution intermédiaire qui a eu lieu à Montreuil en avril 2025. Un comité a également eu lieu à Sevran, sur le même format que le comité mi-parcours de Montreuil, et a réuni une quinzaine de participant·e·s. À Villetaneuse, trois groupes de discussion par profil ont été mis en œuvre : un avec des seniors qui a regroupé deux personnes, un second avec les familles avec enfants de moins de trois ans qui a rassemblé trois personnes et un troisième avec les autres profils qui a regroupé huit personnes. À Clichy-sous-Bois, la temporalité du projet n'a pas permis de réaliser ces temps d'enquêtes qualitatives.
- **Les entretiens avec les structures orienteuses et les associations :** ces entretiens ont eu lieu en fin de projet et ont eu pour objectif de revenir avec les partenaires sur le déroulé du projet et les points positifs et négatifs pour en tirer des enseignements. 17 structures orienteuses et 3 associations ont été interrogées.

Les verbatims présentés dans ce rapport sont issus de ces temps d'évaluation qualitative.

STAGE DE RECHERCHE SUR LA CARACTÉRISATION DES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MESURE DE LEURS EFFETS

Afin d'affiner la compréhension et la caractérisation des activités proposées par les associations, un stage de recherche de six mois a été mis en place en partenariat avec la Chaire Agricultures Urbaines d'AgroParisTech. L'objectif de ce stage était double :

- **Améliorer la connaissance** et la compréhension des activités proposées par les associations à travers leur caractérisation en fonction de critères et de modalités d'intervention,
- **Mesurer l'impact** et la perception des activités par les usager·e·s.

Les résultats de ce stage sont accessibles à [ce lien](#) et ont permis la caractérisation des activités présentées en partie 2.4.

REDEVABILITÉ

Le projet *Vital'im* s'inscrit dans une démarche qualité et s'est ainsi engagé à respecter les principes de redevabilité envers les personnes concernées dans une logique d'amélioration continue du dispositif et d'adaptation aux besoins des usager·e·s. Pour ce faire, l'équipe projet a veillé aux aspects suivants :

LA BONNE DIFFUSION DE L'INFORMATION

L'équipe projet a veillé à diffuser largement et de manière la plus inclusive possible les informations essentielles du projet pour favoriser la bonne compréhension et la participation des usager·e·s, notamment grâce à la mise en œuvre de :

- **Sessions d'information** : L'équipe *Vital'im* s'est rendue au sein de chaque structure orienteuse dans chaque ville pour présenter le projet aux usager·e·s pré-identifié·e·s et répondre à leurs questions avant de finaliser leur participation à l'expérimentation.

- **Livrets d'accompagnement** : Lors de la distribution des cartes, un livret comprenant les informations essentielles à la bonne compréhension du projet a été remis à chaque usager·e·s. Ces livrets ont également été remis auprès des partenaires du projet qui étaient amenés à être en lien de manière plus ou moins régulière avec les usager·e·s (structures orienteuses et associations lauréates).

- **Communication directe** : Une communauté WhatsApp composée d'usager·e·s a été créée pour chacune des villes d'intervention. Cela a permis à l'équipe projet de diffuser des informations importantes (via messages écrits et oraux via la fonction audio pour assurer la bonne compréhension de tout le monde) tout au long du projet. Pour celles et ceux qui n'utilisent pas WhatsApp, d'autres canaux de communication ont été créés tels que les SMS, les e-mails et les appels téléphoniques, notamment pour les personnes en situation de fracture numérique.

L'EXISTENCE D'ESPACES D'ÉCHANGES

En plus de diffuser de l'information, l'équipe projet a mis en place différents temps d'échanges pour que les usager·e·s puissent exprimer leurs opinions, poser des questions, signaler des dysfonctionnements ou encore suggérer des pistes d'amélioration tout au long du projet :



• **la communauté Whatsapp** : Le moyen de communication privilégié était une communauté Whatsapp par ville gérée par Action contre la Faim. Si les personnes ne possédaient pas Whatsapp des solutions alternatives étaient proposées comme les SMS ou les mails. Afin de garantir l'accessibilité de l'information, les messages dans Whatsapp étaient des messages écrits doublés de messages audio afin de pouvoir les copier dans des logiciels de traduction pour des personnes ne maîtrisant pas le français et d'avoir accès à l'oral pour les personnes ne sachant pas lire.

• **Les comités usager·e·s et groupes de discussion** : ces temps d'échanges, ouverts à toutes et à tous sur la base du volontariat, ont permis de revenir sur les thématiques centrales du projet.

• **La hotline** : au cours du projet, les usager·e·s ont eu accès à deux hotlines (une gérée par le Groupe Up Coop et une par Action contre la Faim) pour les assister en cas de difficultés. Les retours de ces hotlines ont été consignés dans des fichiers de suivi pour permettre de prendre rapidement connaissance de potentiels dysfonctionnements, mettre en place des actions correctrices si besoin et en tirer des enseignements.

• **Les groupes de travail** : ces temps mis en œuvre dans le cadre de la capitalisation du projet ont permis d'inclure les usager·e·s, notamment dans la formulation des recommandations finales.





2

ViTALiM

**un dispositif permettant
de donner l'accès à une
alimentation durable**

Le projet Vital'im s'est construit en réponse au constat qu'à l'heure actuelle, en France, l'accès à l'alimentation durable, choisie et saine n'est pas garanti pour toutes et tous. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on est en situation de précarité alimentaire et que l'on réside en Seine-Saint-Denis.

1 • La définition de l'alimentation durable dans le cadre de Vital'im

Dans le cadre de *Vital'im*, la définition de l'alimentation durable se base sur celle de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)¹⁰ qui la définit comme des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures.

LES RÉGIMES ALIMENTAIRES DURABLES S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE PILIERS :

- 1 Environnement** : ils contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes,
- 2 Socio-culturel** : ils sont culturellement acceptables,
- 3 Socio-économique** : ils sont économiquement équitables et accessibles, abordables,
- 4 Santé** : ils sont nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.

Au niveau du cadrage institutionnel, le projet *Vital'im* s'est principalement inspiré de deux textes pour construire sa définition du durable : la loi Egalim à laquelle sont notamment soumises les collectivités en matière de restauration collective et le Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui émet des recommandations nutritionnelles.

La loi Egalim, portée par le Ministère de l'Agriculture, fixe notamment des objectifs pour la restauration collective avec 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Elle définit les critères de « durable » et de « qualité » par la présence des labels qui concernent aussi bien le mode de production que la provenance géographique.



Label rouge. Signe national qui atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieur à celui d'un produit similaire.



Appellation d'origine (AOC/AOP). L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



Indication géographique (IGP). L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.



Spécialité traditionnelle garantie (STG). Un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition.



Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE + niveau 2 accepté jusqu'au 31-12-2026.)



Écolabel pêche durable



Logo « Région ultrapériphérique » (RUP)
Produits issus de 9 régions ultra-périphériques à l'UE (Açores, Madères, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin).

Commerce Équitable

Mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »

¹⁰- FAO (2010), Biodiversité et régimes alimentaires durables : unis contre la faim, FAO

Le PNNS, porté par le Ministère de la Santé, émet quant à lui, des recommandations en matière d'alimentation saine et durable axées autour de plusieurs enjeux : augmenter les fruits et légumes frais (au moins 5 par jour), les légumes secs, les fruits à coques, l'activité physique et le fait maison, aller vers, entre autres, les produits bios et les aliments de saison et réduire, notamment, les produits gras, sucrés et salés et les produits avec un Nutri-score D et E.

Il apparaît de ces différents textes que la notion d'alimentation durable peut donc être abordée par des aspects de santé (angle produits), de mode de production (labels) ou de provenance géographique (local).

2 • Les barrières d'accès à l'alimentation durable

Les barrières à l'alimentation durable peuvent être nombreuses. Elles sont liées aux moyens économiques, aux conditions et pratiques de vie (logement, équipement, matériel, milieu...), à la mobilité, aux paysages alimentaires de proximité, à l'accès à l'information (nutrition, saisonnalité, santé...), aux dimensions sociales et culturelles (niveau d'éducation, structure familiale, culture d'origine, normes et valeurs qui influent sur les goûts alimentaires...), ainsi qu'aux compétences psychosociales (représentations, préférences...) ¹¹.

Pour les personnes en situation de précarité, ces barrières sont d'autant plus prégnantes. Selon le rapport d'ATD Quart Monde "Se Nourrir quand on est pauvre", l'alimentation est une préoccupation de tous les jours, contraintes par de nombreuses barrières pour accéder à la nourriture ou pour manger de façon équilibrée.

Ces barrières sont :

- **Financières** : avec un budget contraint et face à l'augmentation des prix du logement et de l'énergie, l'alimentation est souvent la première variable d'ajustement,
- **Liées à l'offre alimentaire** : le prix de l'alimentation de qualité est trop cher, tandis que les produits à bas coût sont de mauvaise qualité,
- **Matérielles** : les personnes n'ont pas toujours d'endroit pour cuisiner ou de quoi stocker les denrées ¹².

C'est parce que ces barrières d'accès à l'alimentation durable sont multiples, que le projet *Vital'im* a mis en avant la notion multifactorielle de « *précarités alimentaires* » qu'il convient de définir au pluriel.

Ces différentes barrières conduisent à des régimes alimentaires déséquilibrés qui entraînent des problèmes de santé croissants liés à l'alimentation. En France, en 2021, seuls 19 % des hommes et 25 % des femmes âgé-e-s de 18 à 85 ans déclaraient des consommations de fruits et légumes en adéquation avec les recommandations du PNNS ¹³. On observe également une progression de l'obésité et des maladies non transmissibles (diabète de type 2, maladies cardio-vasculaires...). De plus, en France, un adulte sur deux et un enfant sur cinq sont en surpoids et on observe une progression de 160 % des personnes traitées pour le diabète entre 2012 et 2022 ¹⁴. Le surpoids et l'obésité sont fortement corrélés à la situation financière puisque 14 % et 44 % des personnes à l'aise financièrement sont respectivement en situation d'obésité et de surpoids, contre 28 % et 57 % pour les personnes en difficulté économique ¹⁵.

Dans le débat public, le terme « *précarité alimentaire* » est employé pour désigner une situation touchant les ménages les plus vulnérables, caractérisée par des difficultés d'accès à une alimentation suffisante, saine et choisie. Toutefois, nous avons fait le choix de privilégier à de multiples reprises dans ce rapport l'usage au pluriel, « *précarités alimentaires* », afin de souligner la diversité des facteurs à l'origine de cette situation. Ces difficultés peuvent en effet résulter de multiples freins, tels que les contraintes financières, l'accessibilité physique aux points de vente ou encore la qualité et la structuration de l'environnement alimentaire. Cette distinction permet ainsi de mieux rendre compte de la complexité des réalités vécues par les ménages concernés. Elle invite également à envisager des réponses adaptées à la pluralité des causes identifiées.

11- Scherer P. (2021), La recherche-action : un processus d'analyse et de transformation sociale pour l'accès à l'alimentation durable, dans Lepiller O., Fournier T., Bricas N., Méthodes d'investigation de l'alimentation et des mangeurs, Éditions Quae, p. 201-214.

12- ATD Quart Monde, Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Sibué-de Caigny C., Zimmer M.-F. (2014), Se nourrir quand on est pauvre, ATD Quart Monde.

13- Santé publique France (2025), Bulletin épidémiologique hebdomadaire, n°8, 29 avril.

14- Secours catholique (2024), L'injuste prix de notre alimentation, Secours catholique.

15- Odoxa – Ligue nationale contre l'obésité (2024), Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité, juin.

FOCUS SUR LE PRIX DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE

En 2025, selon l'Observatoire des prix de Familles Rurales¹⁶, le prix du panier de produits biologiques s'établissait à 1 314 € contre 894 € pour un panier avec des marques nationales et 800 € avec des marques économiques soit un écart respectif de 47 % et 64 %.

En 2024, l'UFC Que Choisir¹⁷ comparait la différence de prix entre le conventionnel et le biologique pour différentes enseignes avec des écarts allant de 59 % à 86 %.

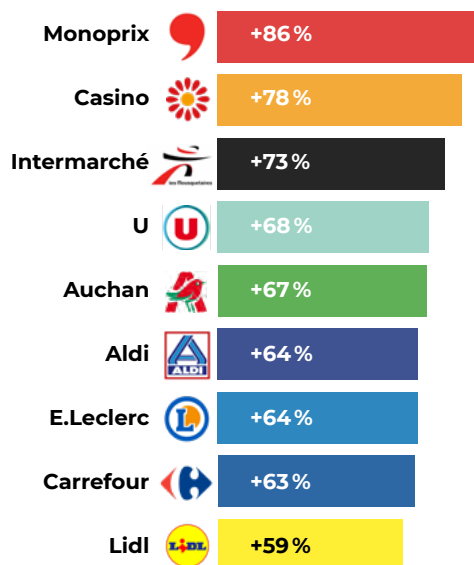
Ces surcoûts sont en grande partie (46 %¹⁸) dus aux marges de la grande distribution.

16- Familles rurales (2026), Observatoire des prix 2025, dossier de presse, février, https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org/_www/files/ckeditor/actualites/fichiers/observatoire%20des%20prix%202025%20-%20familles%20rurales.pdf

17- UFC-Que Choisir (2024), « Prix du bio : 9 enseignes passées au crible », 25 mai.

18- UFC-Que Choisir (2017), « Fruits et légumes bio : les sur-marges de la grande distribution », 29 août.

Écart de prix entre le bio et le conventionnel par enseigne



3 • Les enjeux en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France hexagonale, la population est fortement exposée au risque de précarité alimentaire. Selon Obsoalim 34¹⁹ la Seine-Saint-Denis fait face à un ensemble de facteurs combinés qui l'expose à des forts taux de précarité alimentaire. Parmi ces facteurs, on retrouve les contraintes économiques, l'isolement social, l'environnement alimentaire appauvri et des difficultés d'accès à une information alimentaire. En matière de santé, en Seine-Saint-Denis, la prévalence du diabète s'établit à 8.2 % contre 4.4 % à Paris en 2021, et le taux d'obésité des adultes (20 %) est le plus élevé de France selon l'Assistance des Hôpitaux de Paris²⁰. **[Figure 8]** ↓

19- ObsoAlim (2025), *Diagnostic territorial de la précarité alimentaire*.

20- Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS ÎdF). (2023). Panorama de la santé des Franciliens. <https://www.ors-idf.org/panorama-de-la-sante-des-franciliens/>

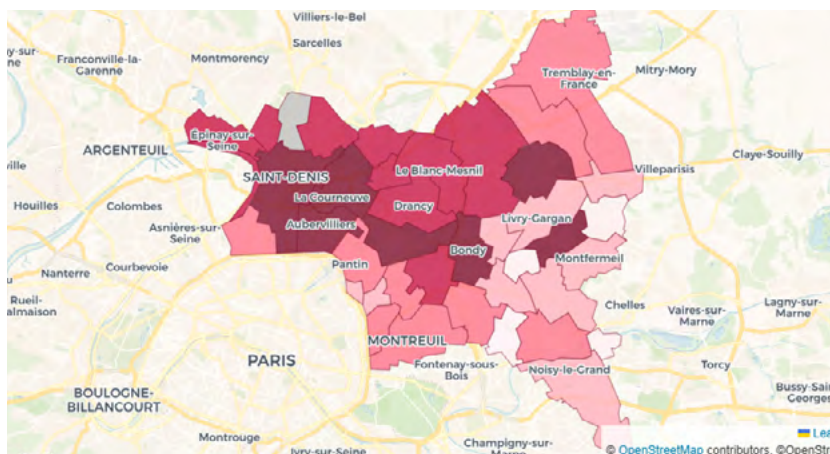


Figure 8 : Cartographie des risques de la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis



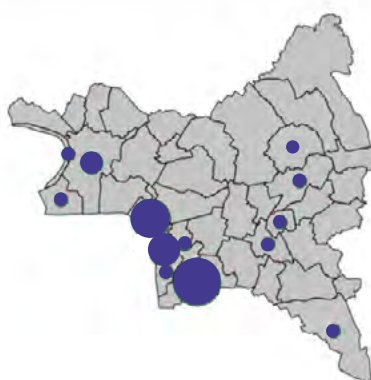
Une offre conséquente mais inégalement répartie en termes d'offre de qualité :

En Seine-Saint-Denis, le réseau de commerces alimentaires est dense. En moyenne, un séquanodionisien doit parcourir 200 m pour avoir accès à un commerce alimentaire généraliste contre 1 km en moyenne en France et 300 m pour avoir accès à une boucherie/poissonnerie contre 1,4 km en France²¹.

Cependant, cette densité de commerces alimentaires ne se traduit pas pour les commerces d'alimentation durable. En effet, ceux-ci sont majoritairement situés en petite couronne en bordure de Paris.

Malgré une certaine densité de l'offre alimentaire, la question de l'accès à l'alimentation durable reste donc centrale en Seine-Saint-Denis.

Figure 9 : Répartition de l'offre saine et durable en Seine-Saint-Denis



21- Observatoire de l'alimentation en Seine-Saint-Denis (2024), Synthèse du diagnostic alimentaire territorial, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis / LAB3S, novembre, https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/synthese_observatoire_de_l_alimentation_en_seine-saint-denis_2_-2.pdf

4 • Les solutions mises en place pour pallier ces freins dans le cadre de Vital'im

Pour pallier ces barrières et favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation durable, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et Action contre la Faim ont mis en place le dispositif *Vital'im* avec :



- Un **transfert monétaire de 50€** par personne et par mois fléché sur les dépenses d'alimentation



- Couplé à un **système de bonification** qui permet d'obtenir jusqu'à 50% supplémentaire pour les achats réalisés dans des magasins durables ou pour des fruits et légumes frais



- Complété par des **activités gratuites autour de l'alimentation durable** proposée sur la base du volontariat par des associations partenaires

LA SOLUTION TECHNIQUE : UNE SOLUTION NON STIGMATISANTE AU PLUS PROCHE DES HABITUDES DE CONSOMMATION

Pour la mise en place du système de transferts monétaires, le choix de la solution technique s'est porté sur une carte type titre-restaurant du groupe UP. Le groupe UP est une société coopérative qui développe des solutions de paiement et de services pour les entreprises et les collectivités. Pour la phase test, un contrat court a été signé avec le groupe UP qui avait montré un intérêt à travailler autour de la question des chèques alimentation durable et qui avait réfléchi à la mise en place d'un système de bonification. Le test de cette première phase ayant été concluant, une contractualisation autour d'un appel d'offre innovation a ensuite été réalisée pour la phase de déploiement opérationnel. Ce choix a présenté plusieurs avantages :

- Un large réseau d'acceptation déjà existant,
- Un paramétrage pour un usage à destination des produits alimentaires,
- Un aspect non stigmatisant puisque le support utilisé consistait en une carte largement utilisée par de nombreux-ses salarié-e-s,
- Une application et un service client pour suivre son solde et être assisté-e dans ses démarches.

Cependant, certaines limites étaient présentes, qu'il a fallu dépasser :

- Une impossibilité d'utiliser la carte les jours fériés et les dimanches,
- Une limitation journalière de 25 €,
- Un manque d'acceptation de la carte dans certains points de vente comme les marchés de plein vent ou les lieux d'alimentation alternatifs (épiceries sociales et solidaires, supermarchés coopératifs, AMAP,...),
- L'absence de système de bonification.

Pour le déploiement de la solution, les ajustements suivants ont donc été mis en place :

- Levée de la barrière des 25 € journaliers,
- Utilisation tous les jours de la semaine,
- Démarche d'affiliation à destination des lieux d'alimentation alternatifs et des marchés,
- Mise en place du système de bonification et ajustement de l'application pour suivre la bonification.

Cependant, malgré les efforts déployés pour adapter la solution technique certaines limites ont subsisté :

- Malgré la levée effective de la barrière des 25 €, il n'était pas possible de dépasser cette barrière dans certaines enseignes qui avaient bloqué leur système de caisse ou alors il fallait expliquer la différence de la carte *Vital'im* avec une carte classique aux hôtes et hôtesse de caisse qui ne connaissaient pas le dispositif. Cela pouvait conduire à des situations inconfortables pour les usager-e-s.
- Malgré les efforts déployés pour affilier des commerces supplémentaires, très peu sont allés au bout de la démarche soit pour des raisons de lourdeurs administratives et/ou de barrières financières (commission payée au prestataire).
- La modification de l'application pour avoir accès aux informations liées à la bonification n'était pas suffisamment compréhensible par toutes et tous.

De manière générale, la solution technique a été très appréciée par les usager-e-s qui l'ont jugée simple, accessible et non stigmatisante, mais il subsiste certaines barrières qui seront à lever pour envisager un passage à l'échelle.

“Avec la carte, on prend ce que l'on veut, on se sent comme tout le monde”

usager-e du projet

LE MONTANT DU TRANSFERT : 50 € POUR COUVRIR LES BESOINS MENSUELS EN FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Le montant du transfert monétaire a été calculé pour couvrir les besoins mensuels en fruits et légumes en se basant sur la recommandation du PNNS de 5 portions de 80 à 100 g de fruits et légumes frais par jour. À partir des relevés de prix effectués par Familles Rurales en 2022, ACF a obtenu les résultats suivants [Tableau 1] →

Le montant de 50 € par personne et par mois a été retenu. Ce montant peut être utilisé selon les choix des personnes et pas uniquement pour les fruits et légumes frais. Il est vu comme un complément et ne cherche pas à couvrir l'ensemble des dépenses alimentaires qui, selon Nicole Darmon, s'élèvent à 119,4 € minimum pour une alimentation de qualité qui permet de suivre les recommandations du PNNS²². Ce montant de 50 € est supérieur au montant de 20 à 30 € préconisé par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) dans le cadre de l'étude de la mise en place du chèque alimentation durable²³.

NB : dans le cadre de *Vital'im*, il a été décidé d'attribuer le même montant mensuel de 50 € à l'ensemble des personnes du ménage quel que soit leur âge. Les enfants à naître étaient pris en compte et ainsi une femme enceinte recevait 100 € sur base déclarative.

UN TRANSFERT MONÉTAIRE FLÉCHÉ SUR L'ALIMENTATION ASSORTI D'UN SYSTÈME DE BONIFICATION ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS, PERMETTANT D'ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE PRODUITS DURABLES

Parmi les options étudiées initialement lors des réflexions autour du chèque alimentation durable, plusieurs pistes concernant l'éligibilité des produits ont été envisagées avec ou sans bonification et avec ou sans restriction vers certains types de produits²⁴ :

- Une restriction à certains types de produits (fruits, légumes et légumineuses et produits issus de circuits courts),
- Une restriction portant sur tous les produits issus de l'agriculture biologique,
- Une restriction à certains types de produits (fruits, légumes et légumineuses) assortis d'une bonification en cas d'achat en circuits courts,
- Une absence de restriction assortie d'une bonification lors d'achats de fruits et légumes et/ou de produits issus de circuits courts et/ou de modes de production durable.

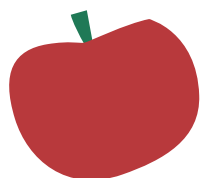
22- Maillot, M., Vieux, F., Delaere, F., Lluch, A., & Darmon, N. (2017). Dietary changes needed to reach nutritional adequacy without increasing diet cost according to income: An analysis among French adults. PLOS ONE. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174679>.

23- Inspection générale des affaires sociales (IGAS) & Inspection générale des finances (IGF). (2022). Synthèse du rapport IGAS-IGF sur le chèque alimentaire.

24- IDDRI. (2022). Chèque alimentation durable : analyses et propositions pour renforcer l'accessibilité et la durabilité de l'alimentation.

Tableau 1 : Comparaison des prix de fruits et légumes en agriculture biologique et conventionnelle en 2022

	Agriculture conventionnelle	Agriculture biologique
Prix (3 portions légumes + 2 portions fruits) par mois (80g)	34,90 €	55,60 €
Prix (4 portions légumes + 1 portions fruits) par mois (80g)	32,50 €	51,81 €
Prix (3 portions légumes + 2 portions fruits) par mois (100g)	43,62 €	69,50 €
Prix (4 portions légumes + 1 portions fruits) par mois (100g)	40,62 €	64,77 €
Prix par mois (80g)	35,43 €	56,44 €
Prix par mois (100g)	44,29 €	70,55 €



25- Augmenter les fruits et légumes frais (au moins 5 par jour), les légumes secs, les fruits à coques, l'activité physique et le fait maison, aller vers, entre autres, les produits bios et les aliments de saison et réduire, notamment, les produits gras, sucrés et salés et les produits avec un nutri-score D et E.

26- Des enveloppes pré-timbrées étaient distribuées aux usager-e-s pour qu'ils et elles puissent envoyer chaque mois leurs tickets. L'analyse était ensuite faite manuellement par Action contre la Faim et le montant éligible à la bonification était reversé le mois suivant en début de mois.

Le projet *Vital'im* a fait le choix inspiré de la dernière proposition, à savoir une absence de restriction par produits, assorti d'un système de bonification pour certains lieux et/ou produits. L'aspect non restrictif de l'éligibilité des produits permet en effet de respecter la liberté de choix des personnes concernant leur alimentation, et le système de bonification permet de réduire le frein financier d'accès à l'alimentation durable par un **système incitatif** plutôt que par de l'injonction.

De manière concrète, les personnes étaient libres d'utiliser leur carte dans les magasins qu'elles souhaitaient (tous ceux qui acceptent la carte titre restaurant du groupe UP) et pour les produits qu'elles désiraient (tous les produits alimentaires étaient éligibles), mais quand elles achetaient des produits durables, elles bénéficiaient du **système de bonification**.

Pour la définition de l'éligibilité des produits au système de bonification, l'idée première était de se baser sur les critères de la loi Egalim qui s'impose aux collectivités en matière de restauration collective et qui repose sur un ensemble de labels. Ce système de bonification par labels a été jugé complexe en termes de compréhension pour les usager-e-s et aurait, de plus, demandé de pouvoir différencier les labels au moment du passage en caisse ce qui n'a pas été rendu possible par les grandes et moyennes surfaces.

Le choix a donc été fait de retenir un système de bonification par lieux en rendant éligibles des magasins durables. Par magasin durable on entend un magasin dans lequel une majorité de produits est issue de l'agriculture biologique ou avec des fortes exigences environnementales et/ou qui propose des produits privilégiant les circuits courts et/ou la production française. Dans ces magasins, tous les produits alimentaires étaient éligibles à la bonification peu importe leur catégorie.

Ce système, bien que faisable techniquement n'était pas non plus entièrement satisfaisant compte-tenu notamment du manque d'offre de magasins durables en Seine-Saint-Denis.

Il a donc été décidé d'ajouter un système de bonification supplémentaire pour les fruits et légumes frais achetés en enseignes généralistes pour encourager leur consommation et se rapprocher des recommandations du PNNS²⁵ portées par le Ministère de la Santé. Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible d'inclure les produits bios de ces enseignes généralistes ni de restreindre la bonification aux fruits et légumes bios. En effet, malgré plusieurs demandes et un courrier du Président de Conseil Départemental adressé à la Fédération du Commerce et de la Distribution, il n'a pas été possible de paramétrer les systèmes de caisse des enseignes généralistes et la bonification a donc dû être faite manuellement après envoi des tickets de caisse par les usager-e-s²⁶. Or, si les fruits et légumes sont une catégorie facilement identifiable sur un ticket de caisse, les labels ne sont pas toujours mentionnés.

Les orientations du projet, les contraintes techniques et le manque de collaboration des grandes et moyennes surfaces ont abouti au système d'éligibilité suivant :

- **Bonification par lieux de tous les produits alimentaires de manière automatique dans les magasins durables,**
- **Bonification par produits des fruits et légumes frais achetés dans les enseignes généralistes, effectuée à posteriori sur présentation des tickets de caisse. Les autres produits des enseignes généralistes restaient éligibles à l'achat mais ne faisaient pas l'objet de bonification.**

Les arbitrages qui ont guidé ce système de bonification ont été basés sur les critères suivants :

- 1 Durabilité environnementale :** produits biologiques et durables en magasins durables,

- 2 Santé :** fruits et légumes frais pour se rapprocher des recommandations du PNNS et produits durables,
- 3 Accessibilité géographique :** élargissement du système de bonification aux fruits et légumes frais des enseignes généralistes pour pallier à l'absence de magasins durables,
- 4 Accessibilité sociale/culturelle :** élargissement du système de bonification aux fruits et légumes frais des enseignes généralistes pour correspondre aux habitudes de consommation des personnes.

De manière générale, le système de bonification a permis d'encourager la consommation de produits durables, cependant des freins techniques et notamment l'accès aux systèmes de caisse dans les magasins généralistes pour élargir les produits éligibles à la bonification, restent à lever dans le cadre d'une reprise ou d'une extension du dispositif.

FOCUS SUR LES MAGASINS DURABLES VILLE PAR VILLE

Au total, ce sont plus de 103 magasins durables qui ont été intégrés au système de bonification par lieux.

Nombre des magasins durables affiliés	Montreuil	Sevran	Villetaneuse	Clichy-sous-Bois
Dans la ville	11	0	0	0
Aux alentours	40	4	43	5
Au total	51	4	43	5

Les stratégies ont été très différentes en fonction des villes. Montreuil présente un nombre important de magasins durables. Les magasins aux alentours ont été ajoutés pour correspondre aux habitudes de consommation des personnes qui peuvent faire leurs courses dans les communes limitrophes (Paris 12^e, 19^e, 20^e, Les Lilas, Vincennes) en fonction de là où elles résident et travaillent.

Pour les villes de Sevran, Villetaneuse et Clichy-sous-Bois il n'existe pas de commerces durables. Pour Sevran et Clichy-sous-Bois, le choix a été fait de se concentrer sur les communes frontalières : Aulnay-sous-Bois, Livry Gargan et le Raincy ainsi que Claye Souilly en plus pour Clichy-sous-Bois. Pour Villetaneuse, il a été décidé d'élargir le périmètre de manière plus large pour correspondre au trajet de la ligne H qui relie le Nord-Ouest de l'Ile-de-France à Paris.

De manière générale, l'absence de magasins durables dans certaines zones constitue un frein à l'accessibilité à l'alimentation durable et par conséquent au déploiement d'un dispositif comme *Vital'im*. Des efforts doivent être poursuivis afin de favoriser l'implantation de commerces durables dans les villes de Seine-Saint-Denis.

“Les magasins bios sont trop loin (Enghien ou Paris)”

usager-e du projet

“Les magasins durables je trouve ça très bien, il devrait y en avoir partout”

usager-e du projet

DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE PROPOSÉES PAR DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DANS CHACUNE DES VILLES

Pour accompagner le transfert monétaire et favoriser le développement des connaissances mais aussi développer le pouvoir fédérateur de l'alimentation, le projet *Vital'im* a mis en place des activités autour de l'alimentation durable proposées par des associations.

Dans chacune des villes d'intervention, un appel à projet a été lancé par le Conseil Départemental pour identifier et sélectionner des associations à même de proposer des activités.

L'appel à projet était structuré autour de deux axes volontairement larges afin de proposer un panel varié d'activités :

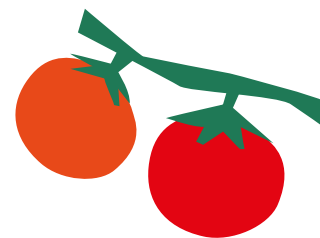
→ **AXE 1. Le partage de savoir-faire et de connaissances autour de l'alimentation durable**, pour favoriser les changements de comportements alimentaires et une meilleure santé en général. Parmi les activités citées en exemple pour cet axe on retrouvait les ateliers cuisine, les sensibilisations à l'impact environnemental de l'alimentation, la mise en place d'activités physiques, etc.

→ **AXE 2. Favoriser l'accès à une alimentation durable et de qualité par la découverte de lieux dédiés à l'alimentation durable ou par le soutien à leur développement**. Parmi les activités citées en exemple pour cet axe on retrouvait la visite de lieux, l'organisation de marchés paysans, le soutien à des jardins partagés, à des groupements d'achats, etc.

Pour favoriser la participation, l'appel à projet offrait également la possibilité de financer des gardes d'enfants ou du transport.

Pour chacune des villes, le montant de cet appel à projet a été calculé en fonction du nombre de personnes ciblées par ville. Un effort particulier a été fait pour proposer un complément significatif au transfert monétaire puisque le montant dédié aux activités sur l'alimentation durable a été de 506 000 €, pour 607 500 € dédié aux transferts monétaires. Pour chacune des villes, les associations ont été sélectionnées par une commission composée d'élus et d'agents des services du département, d'agents des villes et d'ACF. **Les montants des subventions accordées sont allés de 1 000 à 20 000 €.**

Au total, pour les quatre villes, ce sont **47 associations qui ont été sélectionnées dont 36 associations différentes** (8 associations ayant été lauréates dans plusieurs villes).



Parmi les 36 associations sélectionnées, plus de la moitié (20/36) étaient des associations locales. Six associations ont proposé des cycles d'ateliers, le reste des associations ayant proposé des activités uniques. Trois associations ont proposé des activités spécifiquement pour les seniors, une association a proposé des activités centrées sur les femmes enceintes et jeunes mères, et une association a ciblé les étudiant-e-s. Les autres s'adressaient à tous les publics. Pour l'ensemble des associations, les activités étaient ouvertes à toutes et tous, c'est-à-dire à des publics *Vital'im* et non *Vital'im*.

Selon la classification établie lors du stage de recherche en collaboration avec la Chaire Agricultures Urbaines d'AgroParis Tech, les thématiques les plus abordées ont été : la découverte de nouveaux produits/recettes/techniques, la santé/nutrition avec par exemple des cours de cuisine pour cuisiner avec moins de matière grasse ou de sel, le lien entre alimentation et agriculture avec par exemple des activités de jardinage, le lien entre l'alimentation et l'environnement avec par exemple des ateliers cuisine anti-gaspi ou autour de la saisonnalité des produits. Parmi les autres thématiques abordées on retrouve l'accessibilité financière avec des activités autour de la gestion du budget ou des repas à petit prix, la découverte de nouveaux modes de consommation avec par exemple la découverte du vrac ou des AMAP et enfin le bien-être physique et mental avec par exemple des activités autour de la pratique sportive ou de sophrologie. [Tableau 3] ↓

Tableau 3 : Répartition du budget dédié aux activités autour de l'alimentation saine et durable par ville et selon le nombre de Lauréat-e-s *Vital'im*

Villes	Nombres d'associations	Montant
Montreuil	15	166 000 €
Sevran	10	110 000 €
Villetaneuse	9	100 000 €
Clichy-sous-Bois	13	130 000 €
Total	47	506 000 €

Au niveau des objectifs visés par les associations, on retrouvait le développement du lien social, l'amélioration du bien-être, l'acquisition de connaissances, l'augmentation du pouvoir d'agir, le renforcement de capacités et le changement des pratiques alimentaires.

Une fois les associations sélectionnées, Action contre la Faim coordonnait le planning d'activités et le transmettait chaque semaine aux usager-e-s via différents canaux de communication (Whatsapp, SMS, affichages chez les partenaires). Au total, ce sont plus de 500 activités qui ont été proposées aux usager-e-s. La participation aux activités se faisait sur la base du volontariat.

[Figure 10 et tableau 4] ↓

“Je trouve que les activités avaient de l'intérêt, c'était bien c'était complet”

usager-e du projet

Figure 10 : Proportion d'activités proposées selon les thématiques couvertes

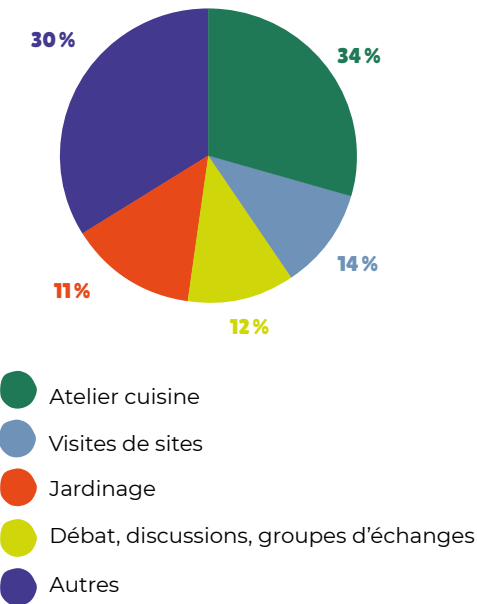


Tableau 4 : Proportion d'associations ayant couvert les thématiques autour de l'alimentation saine et durable

Thématiques abordées	Nombre d'associations ayant abordé ce thème
Découvertes de produits/recettes/techniques	29/36
Santé-nutrition	22/36
Lien alimentation agriculture	17/36
Lien alimentation environnement	16/36
Consommer autrement	15/36
Accessibilité financière (petit budget)	8/36
Bien-être physique et mental	6/36





3 ViTALiM

**à destination de personnes
en situation de précarité
alimentaire**

1 • L'identification des personnes basée sur l'aller-vers et sur une connaissance des acteur-ice-s de terrain

Pour identifier les ménages participants, le dispositif *Vital'im* s'est appuyé sur un réseau de structures locales. Ce processus d'identification a été guidé par deux principes :

- Une démarche d'aller-vers en mobilisant dans chaque ville un ensemble de partenaires de terrain, appelés structures orienteuses, amenés à côtoyer des personnes en situation de précarité et confrontées à des enjeux d'accès à l'alimentation saine et durable,
- Des critères de sélection légers et basés sur du déclaratif.

Ces principes ont été établis pour prévenir certaines limites rencontrées dans le cadre de l'aide alimentaire comme un sentiment de honte et de dépendance, une difficulté à accepter la gratuité ou encore le fait de devoir justifier de la faiblesse de ses revenus²⁷, qui peuvent entraîner une part importante de non-recours.

DES STRUCTURES ORIENTEUSES DIVERSES PERMETTANT UNE DÉMARCHE D'ALLER-VERS

Pour les structures orienteuses, le choix a été fait de mobiliser des partenaires très divers afin de toucher un public large et d'incarner cette démarche d'aller-vers pour aller au-delà des publics traditionnellement connus des services sociaux. [figure 11] →

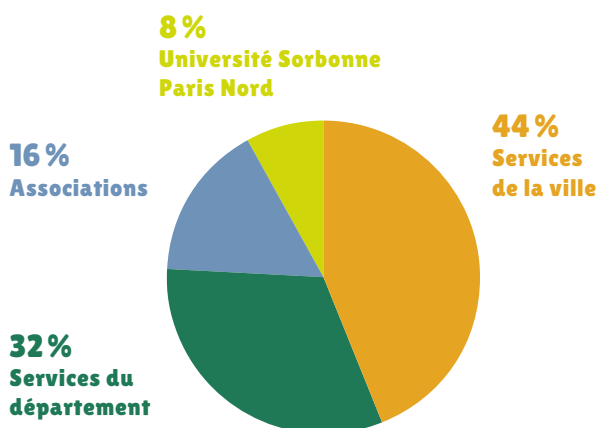
Parmi les structures orienteuses, on retrouve :

- Des services départementaux : quatre circonscriptions de service social départemental et huit centres de protection maternelle et infantile (PMI),
- Des services de la ville : quatre CCAS, une direction de la santé, trois pôles senior, trois maisons de quartiers, un service association jeunesse,
- Sept associations de solidarité,
- Un service de la vie associative de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Cette diversité des structures orienteuses avait également comme objectif d'assurer la participation des publics cibles dont les seniors (orientés par les pôles seniors), les familles avec enfants de moins de trois ans (orientées par les PMI) et les étudiant-e-s (orienté-e-s par le service de la vie associative de l'Université Sorbonne Paris Nord). La répartition du nombre de personnes à orienter par structure a été décidée de manière collégiale entre les structures orienteuses lors des comités techniques de chaque ville en essayant d'avoir une répartition d'un tiers pour les services départementaux, un tiers pour les services de la ville et un tiers pour les associations et autres orienteur-se-s.

Au total, 44 % des ménages ont été orientés par des services de la ville, 32 % par des services du département et 24 % par des associations et l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN).

Figure 11 : Répartition des ménages orientés par type de structures



DES CRITÈRES DE SÉLECTION LARGES ET LAISSÉS À L'APPRÉCIATION DES STRUCTURES ORIENTEUSES

Les critères de sélection des usager-e-s étaient volontairement larges pour laisser aux structures orienteuses le choix de l'orientation des personnes en fonction de leurs propre stratégie et connaissances des ménages.

Les seuls critères pour rentrer dans le dispositif étaient les suivants :

- Être orienté-e par une structure partenaire du projet,
- Être résident-e dans la ville d'intervention du projet,
- Avoir accès à une cuisine (individuelle ou partagée),
- Avoir un intérêt pour les questions d'alimentation et une certaine volonté à participer aux ateliers.

Un barème de ressources, établi dans le cadre du règlement d'aides financières relative à l'expérimentation et volontairement large, a également été fourni aux structures orienteuses pour les aider à arbitrer leur choix en cas de besoin.

L'inscription sur le dispositif a été basée sur la confiance et s'est faite par envoi des listes par les structures orienteuses sans fourniture de pièces justificatives ou de dossier d'instruction. Les listes ont ensuite été consolidées au niveau du Conseil Départemental après vérification des doublons.

Ce processus simple a été apprécié à la fois par les usager-e-s et par les structures orienteuses.

27- Ramel, M., Boissonnat Pelsy, H., Sibue-de-Caigny, C., & Zimmer, M.-F. (2016). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. ATD Quart Monde.

UN PROCESSUS D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF À LA RENCONTRE DES USAGER·E·S

Une fois les listes consolidées, des sessions d'information à destination des usager·e·s ont été organisées dans chacune des structures orienteuses. Ces sessions ont été conduites par l'équipe du projet, elles avaient plusieurs objectifs :

- Représenter le dispositif aux personnes, s'assurer de leur bonne compréhension, répondre aux éventuelles questions et créer un lien de confiance entre les usager·e·s et l'équipe du projet,
- Vérifier l'exactitude des informations transmises pour permettre la commande des cartes,
- Recueillir le consentement écrit des personnes à participer à l'expérimentation,
- Recueillir le moyen de communication souhaité pour être tenu au courant des informations du projet,
- Réaliser des enquêtes de début de projet pour les personnes disponibles,
- Informer des prochaines étapes et notamment de la date de la distribution.

“C’était bien de laisser la possibilité pour les agents d’orienter les personnes, parce que nous on les connaît les familles, on connaît leur situation. À l’accueil, moi je les vois souvent les familles, elles se confient parfois”

Agente d'accueil du CCAS de Sevrans, ayant participé à l'identification des usager·e·s.



Une fois cette session passée, les cartes étaient commandées auprès du prestataire UP. Il est à noter que les seules informations nécessaires pour rentrer dans le dispositif étaient : nom, prénom, date de naissance, composition familiale et une adresse mail pour activer le système de bonification lié à l'application. Pour les personnes ne possédant pas d'adresse mail, un système de mandat avait été mis en place.

Après la commande des cartes, une session de distribution à destination de l'ensemble des usager-e-s était organisée dans chacune des villes. Au cours de ces sessions les personnes recevaient de manière individuelle : leur carte, un livret d'explication du projet et des enveloppes pré-timbrées pour envoyer leurs tickets de caisse éligibles à la bonification manuelle (par produit). Les associations partenaires étaient également présentes pour présenter leurs activités et éventuellement pré-inscrire les personnes pour les activités futures. Des personnes étaient également disponibles pour aider à l'installation de l'application permettant de suivre son solde. À la suite des distributions, des permanences ont également été organisées pour permettre aux personnes qui n'avaient pas pu être présentes le jour de la distribution de venir récupérer leurs cartes.



2 • Le profil des usager-e-s

Le dispositif s'est concentré autour de quatre grandes catégories de public :

- Les seniors de plus de 65 ans,
- Les familles avec femmes enceintes, allaitantes ou avec enfants de moins de trois ans,
- Les étudiant-e-s,
- Les ménages résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Au sein de *Vital'im*, ce sont ainsi **529 ménages représentant 1351 personnes** qui ont bénéficié du dispositif. Le nombre de personnes total a été réparti entre les quatre villes en tenant compte de la taille de la population globale. Ainsi Montreuil étant la commune avec le plus grand nombre d'habitant-es (110 758 habitant-es selon l'INSEE en 2022), elle a recensé le nombre le plus important d'usager-e-s. [Tableau 5] →

Au niveau des profils, les ménages étaient composés à 23 % de familles avec enfants de moins de trois ans, 17 % de seniors et 8 % d'étudiant-e-s. Les 52 % d'autres profils étant composés de ménages à la composition familiale diverse vivant en QPV²⁸. [figure 12] →

Au niveau des villes, la répartition par profil est la suivante [figure 13] →
Il est à noter que les étudiant-e-s sont concentrés dans la ville de Villetaneuse, que la proportion de seniors est plus importante à Montreuil et que Sevran concentre une part importante du public familles avec enfants de moins de trois ans.

- **Séniors**
- **Familles avec enfants de moins de trois ans**
- **Étudiant-e-s**
- **Autres profils**

28- Les profils sont établis en fonction du statut du porteur ou de la porteuse de carte.

Tableau 5 : Répartition des usager-e-s *Vital'im* par territoire

Villes	Nombre de ménages	Nombre de personnes
Montreuil	207	481
Sevran	105	328
Villetaneuse	90	211
Clichy-sous-Bois	127	331
TOTAL	529	1351

Figure 12 : Répartition des ménages *Vital'im* selon les types de publics cibles (n=529)

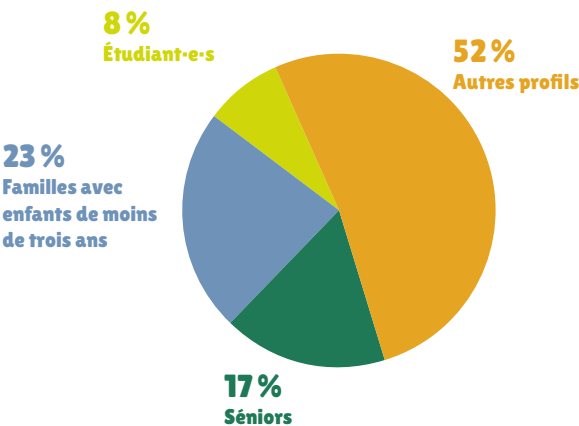
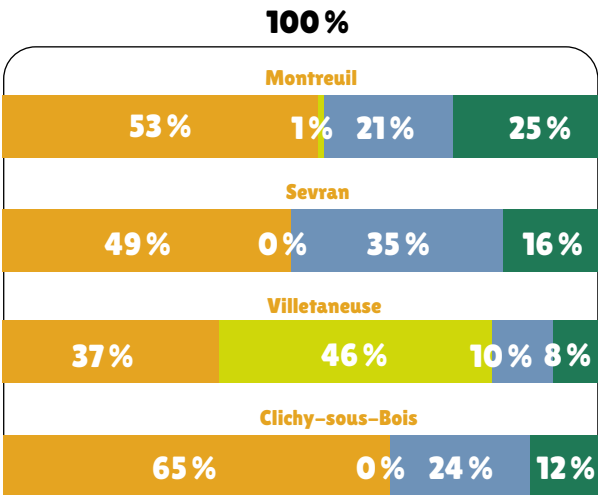


Figure 13 : Répartition des ménages *Vital'im* par types de publics cibles et par ville (n=529)



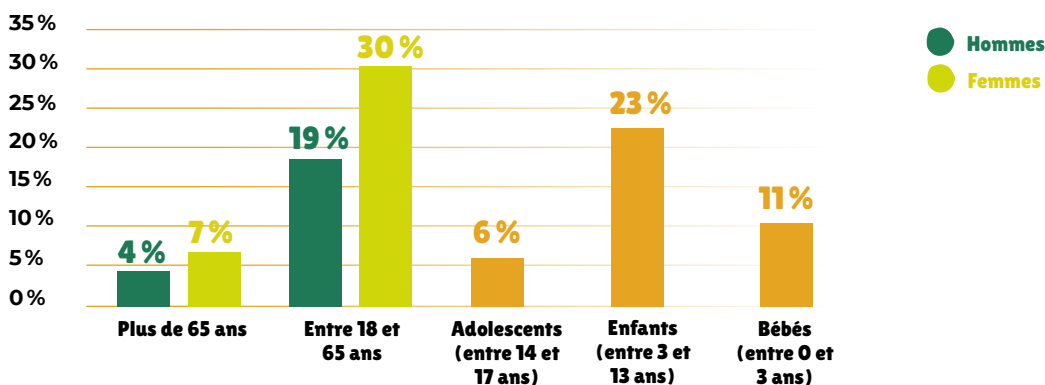
GENRE ET ÂGE : LES FEMMES ET LES ENFANTS LARGEMENT REPRÉSENTÉS PARMI LES USAGER·E·S DU DISPOSITIF

Parmi les usager·e·s du dispositif on retrouve une majorité de femmes adultes, d'enfants entre 3 et 13 ans et une part importante d'enfants de moins de trois ans. Le genre des porteur·se·s de cartes est à 77 % féminin, ce qui fait écho au rôle prépondérant des femmes dans la charge et l'exécution des tâches alimentaires dans les ménages.

L'âge moyen des porteur·se·s de carte est de 47,1 ans.

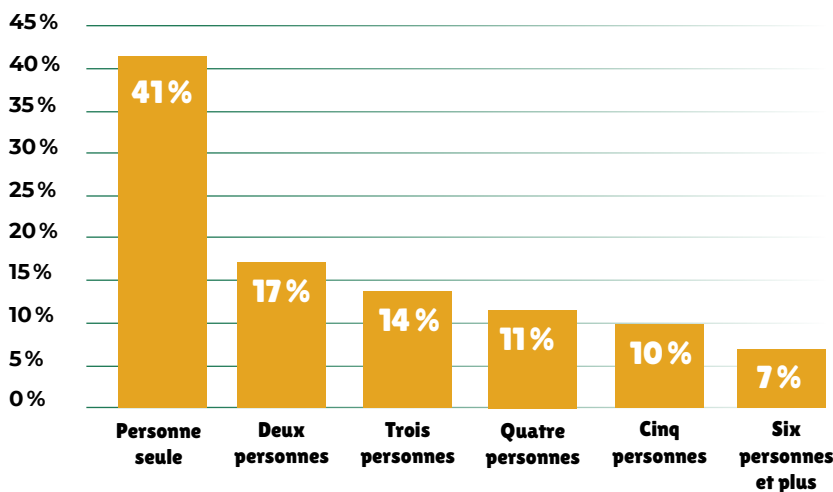
[figure 14]↓

Figure 14 : Répartition des usager·e·s Vital'im par genre et tranches d'âge (n=1351)



COMPOSITION FAMILIALE : UNE MAJORITÉ DE PERSONNES SEULES CIBLÉES PAR LE PROGRAMME

Figure 15 : Composition des ménages Vital'im (n=1351)



Au niveau de la composition familiale on retrouve une majorité de personnes seules, ce qui s'explique par le fait que le dispositif a notamment ciblé des seniors et des étudiant·e·s. La taille moyenne des ménages hors personnes seules est de 3,6 personnes. Les familles monoparentales représentent 23 % de l'ensemble des ménages.

← [figure 15]

3 • Un processus qui a permis d'identifier des personnes précarisées

HÉBERGEMENT : UNE MAJORITÉ DE LOCATAIRES AYANT ACCÈS À UNE CUISINE INDIVIDUELLE

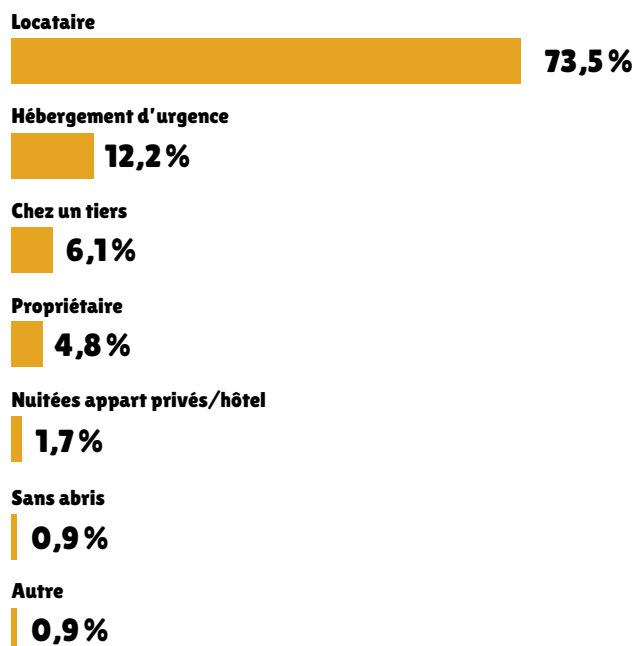
Au niveau des conditions d'hébergement, 73% des personnes enquêtées sont locataires, 5% sont propriétaires et 22% ont des conditions d'hébergement précaires (hébergement d'urgence, chez un tiers, à l'hôtel, etc.). Au niveau des villes, Montreuil et Sevran présentent les taux d'hébergement précaires les plus élevés pour les usager·e·s avec respectivement 23% et 28% contre 13% et 15% pour Villetaneuse et Clichy-sous-Bois, à la suite de stratégies variables d'orientation des usager·e·s en fonction des communes.

Sur l'ensemble des ménages interrogés, 90% sont en capacité de cuisiner chez eux avec des équipements personnels, 7% sur le lieu de vie avec des équipements collectifs, 1% chez des proches et seulement 1% n'est pas en mesure de cuisiner.

De manière générale, les structures orienteuses ont fait le choix de ne pas orienter des personnes en situation de trop grande précarité car elles redoutaient la sortie du dispositif après la fin des six mois d'expérimentation.

[figure 16]→

Figure 16 : Répartition des ménages Vital'im par type d'hébergement (n=231)

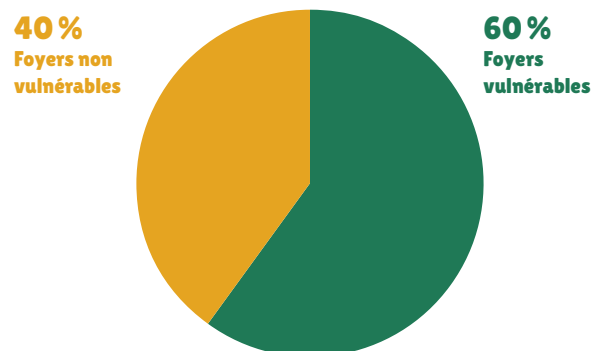


FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ : DES MÉNAGES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AUX MALADIES CHRONIQUES ET AU HANDICAP

Parmi les ménages enquêtés, 43% a au moins un membre du foyer inactif, 29% a au moins un membre en activité avec contrat et 28% un membre retraité. 52% ménages interrogés ont accès à des allocations hors chômage et retraites et 13% bénéficient de soutien financier de proches. 6,5% déclarent n'avoir aucune source de revenus (personne au foyer inactive et ne bénéficiant ni d'allocation, ni d'aucun soutien externe).

[figure 17]→

Figure 17 : Proportion de ménages ayant au moins un membre vulnérable au sein de son foyer



Foyer vulnérable : comprenant au moins un membre du foyer présentant une maladie chronique, un membre vivant avec un handicap ou une femme enceinte ou allaitante

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES : UNE PART IMPORTANTE DE PERSONNES INACTIVES

Parmi les ménages enquêtés, 60 % ont au moins un membre en situation de vulnérabilité. 43 % des ménages vivent avec au moins un membre du foyer présentant une maladie chronique, 34 % avec au moins un membre vivant avec un handicap et 8 % avec au moins une femme enceinte ou allaitante. Notons qu'il existe un cercle vicieux autour de l'alimentation et des maladies chroniques comme le diabète. En effet, le diabète est particulièrement présent parmi les personnes en situation de précarité, or il nécessite un régime alimentaire adapté souvent perçu comme contraignant et peu accessible financièrement. Un dispositif comme *Vital'im*, favorisant l'accès à une alimentation durable peut donc être vu comme particulièrement adapté pour des publics en situation de précarité afin de rompre ce cercle vicieux.

[figure 18]→

Figure 18 : Proportion des ménages *Vital'im* ayant au moins un membre de leur foyer appartenant aux catégories socio-professionnelles suivantes (n=231)

Personne au foyer / Inactif·ve

43 %

En activité avec contrat

29 %

Retraité·e

28 %

Étudiant·e / En formation professionnelle

20 %

En activité sans contrat

16 %

En recherche d'emploi

11 %



4 • Et en situation d'insécurité alimentaire

Parmi les personnes enquêtées, environ la moitié (46 %) déclarent manger trois repas par jour. 39 % en consomment deux par jour et 15 % ne font qu'un repas par jour. Si l'on s'intéresse à l'indice domestique de la faim, avant le dispositif *Vital'im*, 66 % des personnes enquêtées sont en situation de « pas ou peu de faim »²⁹, 25 % en situation de faim modérée et 9 % en situation de faim sévère.

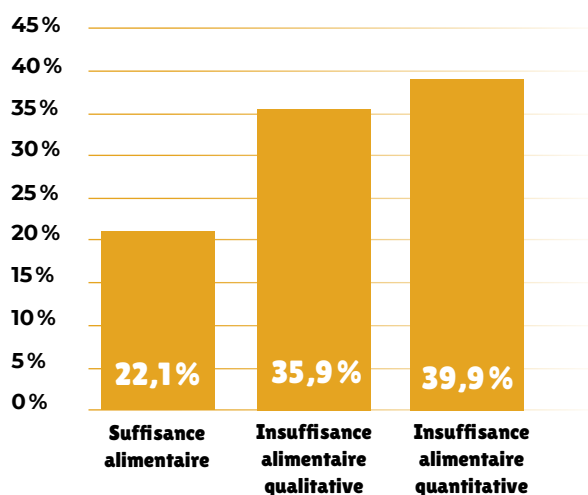
Au niveau de l'indicateur de suffisance alimentaire, seul 22 % des personnes sont en situation de suffisance alimentaire, 36 % en situation d'insuffisance alimentaire qualitative et 40 % en situation d'insuffisance alimentaire quantitative³⁰.

Enfin 40 % des personnes interrogées ont recours à l'aide alimentaire.

Il est intéressant de noter qu'avec un système d'orientation basé sur du déclaratif, on retrouve des ordres de grandeur similaires aux niveaux de l'indicateur de suffisance alimentaire mesuré dans l'enquête ABENA de 2011-2021³¹, dernière grande enquête sur les publics bénéficiaires de l'aide alimentaire avec 25 % en situation de suffisance alimentaire, 43 % en situation d'insuffisance qualitative et 32 % en situation d'insuffisance quantitative. À titre de comparaison, selon le CREDOC, en avril 2023, 38 % de la population française est en situation de suffisance alimentaire, 51 % en situation d'insuffisance quantitative et 10 % en situation d'insuffisance qualitative³².

[figure 19] →

Figure 19 : Répartition des ménages *Vital'im* par niveau de suffisance alimentaire avant le projet (n=181)



29- L'indice domestique de la faim est un indicateur qui permet de caractériser les situations de faim en compilant les réponses à trois questions posées aux personnes enquêtées : « Sur les 30 derniers jours, vous est-il arrivé de n'avoir aucun aliment stocké disponible chez vous ? Si oui à quelle fréquence », Sur les 30 derniers jours, vous est-il déjà arrivé d'aller vous coucher en ayant faim ? Si oui à quelle fréquence », Sur les 30 derniers jours, vous est-il déjà arrivé de ne rien manger pendant 24h ? Si oui, à quelle fréquence ? ». L'indice est calculé en pondérant les réponses et les fréquences et permet de définir des situations de faim sévère, faim modérée, peu ou pas de faim.

30- Insuffisance alimentaire qualitative (les personnes mangent suffisamment en quantité mais pas toujours ce qu'elles souhaitent. Insuffisance quantitative les personnes ont parfois ou souvent pas suffisamment à manger.

31- INCA / ANSES. (2014). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire : étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005.

32- ANSES. (2017). La précarité alimentaire, en hausse, est liée à moins de diversité dans l'alimentation.





Discours individuel lu lors de la restitution de Vital'im le 14 avril 2026
Nadia, habitante de Montreuil et usagère de Vital'im :

Je m'appelle Nadia et j'habite Montreuil.

À une période de ma vie, précisément lors de mon départ à la retraite, j'ai rencontré des difficultés financières pour assurer les charges de la vie courante. Dans ce cadre précis, j'ai bénéficié du dispositif *Vital'im* sur la commune de Montreuil au mois de juillet 2024. Il s'agissait de la première expérimentation *Vital'im*.

Lors de mon premier entretien avec l'un des référents *Vital'im*, j'apprends qu'il s'agit d'un projet qui vise à faciliter l'accès à l'alimentation saine et durable pour les personnes en situation de précarité. Pour ma part, ce dispositif m'a permis de bénéficier de produits de qualité en poussant la porte des magasins bio que je n'avais auparavant jamais fréquentés. À partir de ce moment, mes habitudes alimentaires ont véritablement changé.

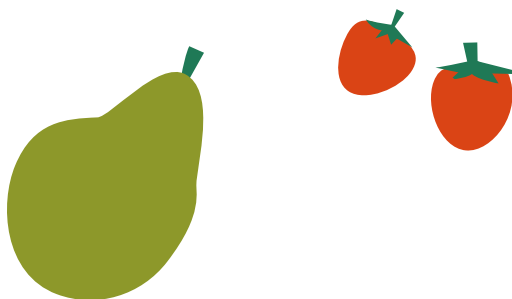
En effet, j'ai pu intégrer des aliments sains et variés à mon alimentation grâce à cette aide financière mensuelle, d'où un impact réel sur la santé et le bien-être.

Une autre caractéristique de ce dispositif, c'est la participation aux groupes de travail avec l'ensemble des participants du projet, à savoir les associations, les partenaires et les usager-e-s, dont le but est de réfléchir ensemble pour que le dispositif puisse continuer.

Ces groupes de travail, très enrichissants, ont permis de favoriser la participation des usager-e-s dans le dispositif *Vital'im*, ce dans une ambiance conviviale, sans jugement aucun.

Par ailleurs, je tiens personnellement à remercier l'équipe encadrante avec laquelle nous avons partagé cette expérience, pour son professionnalisme et sa bienveillance.

Il me semble important et nécessaire que ce type d'action puisse perdurer afin de permettre l'accès à une alimentation saine et durable que je qualifierai d'un droit au mieux-manger pour tous et qui devrait être reconnu comme un droit fondamental.»





Je m'appelle Karim et j'ai participé à des activités, travaux de groupes ainsi qu'à deux comités usager-e-s du projet, qui ont été très enrichissants. Ces moments d'échanges ont été un élément déclencheur dans ma manière d'appréhender mes habitudes alimentaires, notamment :

- utiliser des produits frais, de saison, bio, des fruits et légumes,
- privilégier les cuissons vapeur,
- veiller à la quantité et éviter les excès alimentaires,
- me rapprocher de la nature à travers des producteurs bio pratiquant le circuit court.

Ce programme a eu un effet boule de neige, autrement dit, des conséquences sur d'autres plans :

- l'appartenance au groupe m'a permis de sortir de l'isolement,
- cela m'a renforcé et grâce aux échanges et aux nouvelles connaissances acquises,
- cette appartenance et les liens créés ont été source de bien-être.

Je tiens à souligner que ce programme, grâce à l'équipe *Vital'im*, m'a donné davantage envie de prendre soin de moi et m'a rendu fier d'être engagé dans ce projet.

Aujourd'hui, je ne mange plus de plats transformés et j'achète plus volontiers un poulet fermier rôti et des légumes bio, ainsi que des œufs bio, sans oublier mon pain bio éco à 3 euros et que je garde entre 3 et 4 jours, alors qu'avant, c'était une baguette par jour.

Au-delà de la fin de ce programme qui a été très instructif, je continue à prendre soin de moi-même à travers l'alimentation. Malgré la fin du programme, je me sens moins isolé et garde une ouverture aux autres (ce qui n'était pas du tout le cas avant) grâce à ces 6 mois d'une action dans laquelle je me félicite de m'être engagé. Je voudrai aussi dire que j'ai retrouvé des sentiments de partage que je croyais à jamais perdus. Aujourd'hui, mon équilibre alimentaire se dédouble d'un mieux-être mental.

Au vu des résultats aussi concluants, aussi encourageants, il serait intéressant d'envisager la reconduction, voir la pérennisation avec l'élargissement de cette action à un plus grand nombre de personnes. Sachant que bien se nourrir, c'est aussi bien vivre. Cette action est un véritable moteur, tant sur le plan de l'hygiène de vie, que sur la question du respect de soi-même et tout ce que cela implique :

- apprendre à mieux manger avec une alimentation saine,
- ouverture à l'environnement,
- avoir envie de prendre soin de soi,
- sortie de l'isolement,
- estime de soi.

En conclusion, je voudrai dire qu'investir dans ce type d'action de sensibilisation au bien manger, est certes un investissement, mais il paraît évident que les retombées incontestables sont à la hauteur, et bien au-delà, des moyens consentis. Car c'est toute la collectivité qui est enrichie par l'amélioration de la santé des plus fragiles.»





4

Les résultats du projet

1 • Utilisation des transferts monétaires

Au total, 405 300€ de transferts monétaires ont été versés sur les cartes (hors bonification). Les dépenses ont été effectuées à 55 % dans les villes d'intervention, et les 45 % restants dans des villes voisines. Ci-dessous la part que représentent les dépenses effectuées directement au sein des territoires d'intervention :

Les données ci-contre [figure 20] → traduisent un environnement alimentaire assez riche à Montreuil et à l'inverse peu fourni à Villetaneuse (qui est une petite commune). Pour Sevran et Clichy-sous-Bois, on observe une forte concentration des lieux de dépenses, avec 30 % qui ont été effectuées au Carrefour de Sevran et pour Clichy-sous-Bois, 36 % dans deux magasins (26 % à Leclerc et 10 % à Auchan).

Pour Montreuil, le premier lieu de dépense est la Bio-coop (11 %), suivi de Auchan avec 7 % des dépenses. Pour Villetaneuse, 17 % des dépenses ont été faites au Lidl de la ville et 14 % dans le Leclerc de la ville voisine d'Epina-sur-Seine.

De manière générale, au niveau de la répartition des dépenses par type de commerce, on observe les tendances suivantes³³ : [figure 21] →

56 % des dépenses, tous territoires confondus, ont été faites au sein des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Cette tendance concorde avec les habitudes de consommation des ménages et leur environnement alimentaire. En effet, lors de l'enquête administrée en début de projet, 44 % des usager·e·s avait déclaré que leur premier lieu d'approvisionnement était les GMS, très majoritairement pour des raisons de prix et de proximité avec leur lieu de vie, mais aussi pour des questions de variété des produits disponibles et de qualité. Cette part des dépenses réalisées en GMS est inférieure à la moyenne des français·e·s qui réalisent 72 % de leurs dépenses alimentaires en GMS. Ce chiffre est à nuancer en fonction du niveau de vie. En effet, pour les 10 % des français·e·s ayant le niveau de vie le plus modeste, cette part s'établit à 61 %³⁴. Cela montre que les personnes en situation de précarité ont tendance à multiplier les lieux d'achats au lieu d'effectuer leurs dépenses dans un seul lieu, notamment pour bénéficier de tarifs moins chers au marché ou de promotions en hard discount par exemple.

Viennent ensuite les dépenses liées à la restauration (traditionnelle et rapide, traiteurs,...) à hauteur de 14 %. En effet, lorsque l'on est en situation de précarité, l'alimentation n'est plus qu'un besoin vital à assouvir, engendrant préoccupations et stress au quotidien, d'autant plus lorsque l'on a des enfants à charge. Le caractère hédoniste de l'alimentation est alors perdu pour la majorité des personnes, ou se fait du moins bien trop rare³⁵. **Outre le soulagement de pouvoir manger à sa faim, l'accès à la carte a alors permis aux usager·e·s de retrouver une notion de plaisir dans l'alimentation** : se faire plaisir à soi-même et/ou aux enfants, en allant au restaurant par exemple. Ces simples plaisirs ont d'ailleurs contribué à l'amélioration du sentiment de bien-être des usager·e·s pendant le dispositif.

Figure 20 : Part des dépenses effectuées avec la carte Vital'im directement dans la ville d'intervention

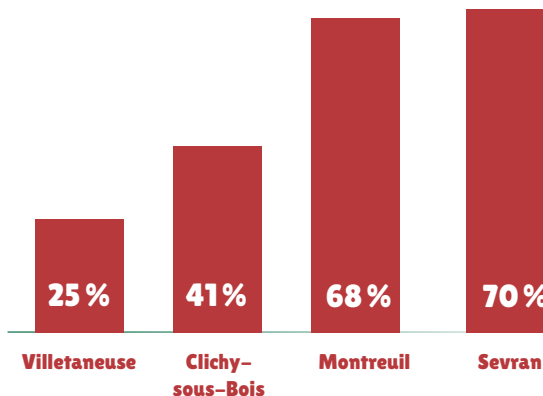
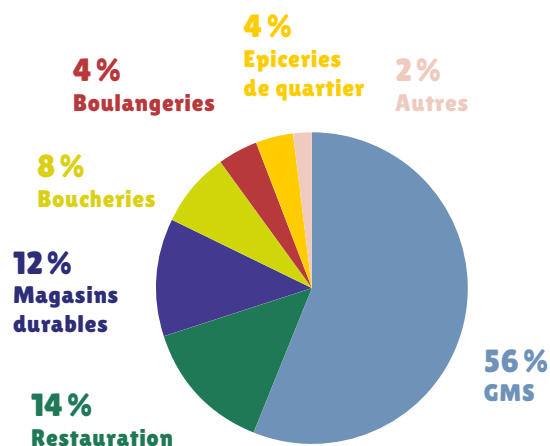


Figure 21 : Répartition des dépenses effectuées avec la carte Vital'im par type de commerce



33- NB : les dépenses reflétées ci-dessous ne traduisent pas l'ensemble des dépenses alimentaires des ménages mais uniquement les achats réalisés avec la carte Vital'im.

34- INSEE. (2014). Où fait-on ses courses ?

35- ATD Quart Monde, Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Sibué-de Caigny C., Zimmer M.-F. (2014), Se nourrir quand on est pauvre, ATD Quart Monde.

FOCUS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SÉNATORIALE

Le 19 mai 2026 sortait le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les marges des industriels et de la grande distribution. Il souligne que le problème central du marché alimentaire français n'est pas tant le niveau des prix que leur répartition inéquitable entre les acteurs et le manque de transparence. La grande distribution, très concentrée autour de 4 groupes et structurée autour de puissantes centrales d'achat (qui contrôlent 90 % des achats), dispose d'un rapport de force dominant, qui lui permet d'imposer ses conditions aux industriels et surtout aux agriculteurs-rices, qui restent les acteur-ices les plus fragiles de la chaîne alimentaire.

La répartition typique de la valeur pour 100€ de dépense alimentaire est la suivante : 40 € pour la grande distribution, 14 € pour les industries agroalimentaires et 8 € seulement pour les agriculteurs-rices.

Le rapport appelle principalement à davantage de transparence vis-à-vis des consommateurs, rices sur la répartition de la valeur ajoutée et à une régulation plus forte des mécanismes de négociation dans la chaîne alimentaire. Ce rapport illustre ainsi la nécessité d'une approche plus globale de la régulation, dans laquelle les règles économiques ne sont plus pensées indépendamment des enjeux sociaux, agricoles, environnementaux et démocratiques, mais mises au service de la réalisation effective du droit à l'alimentation. À son échelle, le projet *Vital'im* s'inscrit dans la lignée de ce plaidoyer, en soulignant qu'en tant que principal lieu de dépenses alimentaires, la grande distribution doit assumer le rôle clé qu'elle joue dans la transition vers des régimes alimentaires plus sains et plus durables et l'Etat doit mettre en place des mécanismes de régulation.



<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/commissions-denquete/commission-denquete-portant-sur-les-marges-des-industriels-et-de-la-grande-distribution.html>

Au-delà de l'aspect plaisir, la consommation hors domicile est également portée par les modes de vie urbains et par l'offre alimentaire. En effet, selon *FranceAgriMer*, la part des dépenses de la consommation hors domicile en France dans les dépenses alimentaires est de 32 % en 2023 (contre 27 % en 2003)³⁶. La part des dépenses effectuées en restauration dans le cadre du projet est donc inférieure à la moyenne des français-e-s. De plus, si l'on observe le détail de ces dépenses, sur les 14 % mentionnés, 11 % sont réalisées dans des enseignes de restauration rapide. Cela correspond à l'environnement alimentaire de la Seine-Saint-Denis où 63 % de l'offre de restauration est constituée par de la restauration rapide (contre 36 % pour la restauration traditionnelle et 1 % pour la restauration durable)³⁷.

“On a mangé au restaurant, j'ai fait plaisir à mes enfants”

usager-e du projet

“Je suis trop content de la carte, ça m'a évité de prendre ma carte bancaire pour faire les grandes courses, ça m'a aussi permis de compléter, d'acheter de la viande”

usager-e du projet

36- FranceAgriMer. (2025). La consommation hors domicile en France : état des lieux, évolutions du secteur et approvisionnements.

37- À titre de comparaison, pour un restaurant traditionnel en Seine-Saint-Denis on retrouve 1.63 restaurant de restauration rapide, ce qui fait un ratio de 1.63 alors que ce ratio est de 1.12 en France et de 0.67 à Paris, selon l'Observatoire de l'alimentation en Seine-Saint-Denis, Lab3S, novembre 2024.

Les dépenses en repas en extérieur sont suivies de près par celles effectuées en magasins durables à hauteur de 12 %. À titre de comparaison, ce chiffre est deux fois plus élevé que la part que représente les produits biologiques dans le panier alimentaire des français·e·s (5,7 % en 2024 selon l'Agence Bio). En effet, comme le souligne un usager *Vital'im*, « ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on ne sait pas quoi manger ». Lors de l'enquête administrée en début de projet auprès des usager·e·s, 90 % ont déclaré penser que les produits issus de l'agriculture biologique étaient meilleurs pour la santé mais 95 % les ont jugés trop chers.

Il est important de noter que l'environnement alimentaire impacte fortement ce pourcentage. En effet à Montreuil, qui compte 11 magasins durables dans la ville, ce sont 23 % des dépenses qui ont été réalisées dans les magasins durables par 66 % des usager·e·s contre 6 % à Sevran, 5 % à Villetaneuse et 7 % à Clichy-sous-Bois (ces trois communes ne comptant pas de magasins durables dans la ville).

En quatrième position du classement des lieux où les usager·e·s ont le plus utilisé leur carte, nous retrouvons les boucheries, avec 8 % des dépenses réalisées dans ces commerces. Cela s'explique par le fait qu'en ayant augmenté leur budget alimentaire avec la carte, les usager·e·s se sont à nouveau tourné·e·s vers un produit qu'ils et elles ne pouvaient plus s'offrir. En effet, selon une étude menée par le CREDOC en 2024, « 9 % [des français] déclarent qu'ils n'ont pas les moyens financiers de manger de la viande, de la volaille ou du poisson ne serait-ce qu'un jour sur deux ». Parmi les 10 % de la population française qui déclare ne pas avoir assez à manger en 2023, ce pourcentage est de 25 %. Toujours selon cette même étude, lorsqu'un ménage en situation de précarité alimentaire est contraint, il aura tendance à s'imposer des restrictions sur les produits frais. Dans ce cas, la viande et la volaille sont le premier type d'aliment à être supprimé ou réduit³⁸.

38- Bléhaut, M., Gressier, M., & Paquet, N. (2024). Les difficultés des ménages précaires à suivre les recommandations alimentaires de santé publique (Note de synthèse n° 41). CREDOC, octobre 2024.

FOCUS SUR L'IMPORTANCE DE LA PLACE DES MAGASINS DURABLES DANS LES PRINCIPAUX LIEUX DE DÉPENSES DES USAGER·E·S AVEC LA CARTE VITAL'IM

L'analyse des principaux lieux de dépenses permis par le volet de transfert monétaire du projet montre que les magasins durables occupent une place significative dans les habitudes d'achat des usager·e·s, bien que leur fréquentation varie selon les territoires. À Montreuil, cette présence est particulièrement marquée, avec trois magasins durables parmi les dix principaux lieux de dépenses, dont l'un constitue même le premier lieu de dépense, aux côtés de commerces de proximité tels que les boucheries. Dans les autres communes, les magasins durables apparaissent également dans les top 10 — deux à Sevran, un à Villetaneuse et deux à Clichy-sous-Bois (dont un en troisième position) — même si ces derniers sont situés hors de la commune, ce qui souligne l'importance de la mobilité dans l'accès à ces commerces et aux denrées de qualité qu'ils proposent. Ces résultats témoignent ainsi d'un intérêt réel pour les lieux d'approvisionnement durables, dès lors que les conditions d'accès, notamment liées à l'environnement alimentaire, le permettent.

[tableau 6] ↴

Tableau 6 : Répartition des dépenses effectuées avec la carte *Vital'im* par type de commerce et par territoire d'intervention

Territoire	1 ^{er} lieu de dépense	2 ^e lieu de dépense	3 ^e lieu de dépense	4 ^e lieu de dépense	5 ^e lieu de dépense
Montreuil	GMS 46 %	Magasins Durables 23 %	Restauration 12 %	Boucheries 11 %	Boulangeries 4 %
Sevran	GMS 64 %	Restauration 12 %	Boucheries 9 %	Magasins Durables 6 %	Epicerie de quartier 6 %
Villetaneuse	GMS 65 %	Restauration 20 %	Magasins durables 5 %	Boucheries 5 %	Boulangeries 3 %
Clichy-Sous-Bois	GMS 58 %	Restauration 18 %	Magasins Durables 7 %	Epicerie de quartier 6 %	Boucheries 5 %

Cette répartition des dépenses par lieux d'achat par territoire confirme l'influence de l'environnement alimentaire sur les choix des usager·e·s en termes de lieux d'approvisionnement.

2 • Utilisation de la bonification

LE RECOURS À LA BONIFICATION

Au total, 64 % des usager·e·s ont bénéficié du système de bonification³⁹ :

[tableau 7]→

En termes de volume, cela représente 34 256,18€ de bonification obtenue sur les 405 300€ de transferts monétaires versés sur les cartes, ce qui signifie que **17 % des dépenses ont été effectuées dans des lieux⁴⁰ ou pour des produits éligibles à la bonification.**

Pour rappel, l'obtention de la bonification, par lieux et/ou par produits, était plafonnée à hauteur de 50 % du montant du transfert monétaire total alloué aux ménages sur les 6 mois. Globalement, ce système de bonification a été exploité de manière inégale.

36 % des usager·e·s n'ont jamais eu recours au système de bonification. La plupart des usager·e·s (41 %) ayant effectué un achat et/ou s'étant rendu·e·s dans un lieu éligible à la bonification ont utilisé ce système jusqu'à hauteur de 25 % du montant disponible selon le plafond de bonification fixé. 7 % des usager·e·s ont atteint le plafond maximal de bonification.

Le taux de recours à la bonification est bien plus élevé sur la commune de **Montreuil** que sur les autres territoires, cela s'explique notamment par la présence de nombreux magasins durables dans la ville.

[tableau 8]→

Au niveau des volumes d'achat, à Montreuil, ce sont 28 % des dépenses qui ont entraîné une bonification contre 12 % à Sevran et Clichy-sous-Bois et 8 % à Villetaneuse. À Montreuil, **79 %** de la bonification globale obtenue l'a été dans les magasins durables contre environ **50 %** dans les villes de Sevran, Villetaneuse et Clichy-sous-Bois. Le système de bonification par produits pensé à l'origine pour compenser l'absence de magasins durables dans les villes a donc fonctionné dans une certaine mesure mais **le facteur déterminant pour l'usage de la bonification reste l'environnement alimentaire et la présence de magasins durables dans les villes.**

En termes de profils, les seniors représentent la population qui s'est le plus emparée du système de bonification de manière globale (79 % des usager·e·s seniors pour 23 % des dépenses). Malgré davantage de difficultés liées à la mobilité des personnes âgées, **le temps libre reste un facteur favorisant le recours à la bonification, qu'elle soit par lieux ou par produit.**

[tableau 9]→

Viennent ensuite les familles avec jeunes enfants, qui ont eu davantage recours à la bonification par produits (57 % contre 40 % pour la bonification par lieux). Le manque de temps explique en partie cet écart puisque fréquenter un magasin durable, mis à part pour Montreuil, implique plus de temps de trajet et une multiplication des lieux d'approvisionnement. Ceci est d'autant plus compliqué pour des parents, et encore plus avec de jeunes enfants.

Tableau 7 : Répartition des ménages Vital'im par tranche d'atteinte du plafond de bonification

Atteinte du plafond de bonification globale par tranche	Pourcentage d'atteinte
Pas de bonification	36 %
De 0,1 à 25 % non compris	41 %
De 25 à 50 % non compris	8 %
De 50 à 75 % non compris	5 %
De 75 à 100 % non compris	3 %
100 %	7 %

39- Données issues du tableau de bord mis à disposition par le Groupe UP

40- Pour obtenir le 17 % on multiplie par deux le montant de la bonification versée car la bonification était de 50 %.

Tableau 8 : Comparaison des taux de recours à la bonification et des volumes de dépenses qu'ils représentent par ville

Ville	Recours à la bonification par ménage	Volume des dépenses
Montreuil	83 %	28 %
Sevran	62 %	12 %
Villetaneuse	50 %	8 %
Clichy-sous-Bois	55 %	12 %
Tous	66 %	17 %

Tableau 9 : Comparaison des taux de recours à la bonification et des volumes de dépenses qu'ils représentent par type de public cible

Publics	Recours à la bonification par ménage	Volume des dépenses
Séniors	79 %	23 %
Familles avec enfants de moins de trois ans	68 %	12 %
Étudiant·es	41 %	9 %
Autres profils	66 %	20 %

Les étudiant-e-s sont la population cible qui s'est le moins saisie du système de bonification (41% pour un volume de 9% des dépenses). À contrario, c'est celle qui a davantage utilisé la carte dans des services de restauration (rapide et traditionnelle). En effet, les étudiant-e-s ont effectué 26% de leurs dépenses dans les services de restauration contre 12% pour les seniors et familles avec enfants de moins de 3 ans. Les étudiant-e-s font également face à de fortes contraintes de temps dans le cadre de leurs études (moins de temps pour cuisiner et/ou multiplier ses points de vente).

L'UTILISATION ET LA PERCEPTION DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE BONIFICATION

- 42% ont eu recours au moins une fois au système de bonification par lieu (bonification automatique en magasin durable),
- 45% des usager-e-s ont eu recours au moins une fois à la bonification par produit (bonification manuelle par tickets de caisse pour les achats de fruits et légumes frais dans les enseignes généralistes).

Sur les 17% des dépenses qui étaient éligibles à la bonification, 12% ont été réalisées dans des magasins durables (bonification par lieu) et 5% ont été réalisées pour des fruits et légumes frais (bonification par produits). [tableau 10]→

LA BONIFICATION PAR LIEUX

Globalement, les motivations principales des usager-e-s de l'ensemble des communes à fréquenter les magasins durables sont :

- 1 le système de bonification, et donc l'augmentation du **pouvoir d'achat** (79%),
- 2 la **qualité** des produits (64%),
- 3 la volonté de prendre soin de sa **santé** (36%), et
- 4 l'envie de **découvrir** d'autres lieux d'approvisionnement (27%)⁴¹.

“Les réductions à Biocoop, Naturalia, c'est bien, on rentabilise”

usager-e du projet

Parmi les usager-e-s ayant fréquenté les magasins durables, 23% ont déclaré n'y être allé qu'une seule fois. Les raisons pour lesquelles ils n'y sont pas retournés sont :

- 1 le **prix**
- 2 et la **distance**.

Cela montre que pour ces personnes, les avantages perçus grâce au système de bonification ne suffisent pas à dépasser les freins cités. [figure 22]→

41- Les pourcentages correspondent à la proportion d'usager-e-s ayant cité le critère par rapport au nombre total d'usager-e-s ayant répondu à cette question, soit 75 personnes.

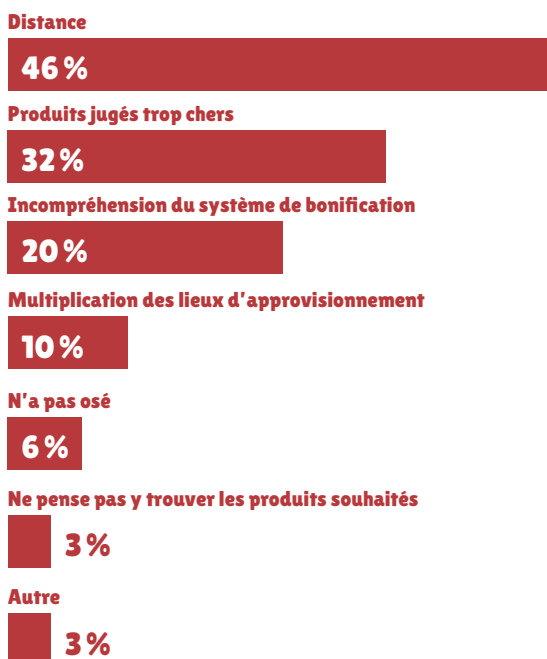
“La plupart du temps c'était pour me faire plaisir le weekend dans des petits restaurants, car à la fac je mange au CROUS”

usager-e du projet

Tableau 10 : Comparaison des taux de recours à la bonification et des volumes de dépenses qu'ils représentent par type de bonification

Type de bonification	Recours à la bonification par ménage	Volume des dépenses
Bonification globale	66%	17%
Bonification par lieux	42%	12%
Bonification par produits	45%	5%

Figure 22 : Freins à la fréquentation des magasins durables (n=69)



De manière générale, pour les personnes qui ne se sont pas rendues dans les magasins durables, les freins majeurs à la fréquentation de ces magasins (et par conséquent à l'accès au système de bonification par lieu) sont :

- ❶ la distance trop élevée entre le magasin et le lieu de vie (46%),
- ❷ des prix jugés trop chers (32%),
- ❸ l'incompréhension du système de bonification et donc des avantages qu'il implique (23%) et
- ❹ le fait que fréquenter des magasins durables **multiplierait les lieux d'approvisionnement** et prendrait donc davantage de temps (10%).

Le taux de non-recours à la bonification par lieu n'est donc majoritairement pas lié à un quelconque manque d'intérêt vis-à-vis de l'alimentation saine et durable mais plutôt aux freins tels que le manque d'offre de proximité et les prix.

L'analyse des données précédentes fait en effet apparaître des différences nettes entre les personnes ayant déjà fréquenté un magasin durable et celles qui n'y sont jamais allées. Pour les premières, les freins principaux (prix et distance) n'ont pas empêché l'accès initial, mais demeurent suffisamment importants pour limiter la fidélisation, montrant que l'expérience positive ne suffit pas à compenser les contraintes matérielles. À l'inverse, pour les personnes n'ayant jamais fréquenté ces magasins, les obstacles sont plus cumulés et englobent à la fois des dimensions géographiques, économiques et informationnelles. Cette distinction souligne que les leviers à activer diffèrent : **tandis que l'enjeu est de renforcer l'attractivité et la fidélisation pour les usager-e-s occasionnel-le-s, il s'agit avant tout de lever les barrières d'entrée pour les non-usager-e-s.**

LA BONIFICATION PAR PRODUITS

Pour rappel, **45 %** des usager-e-s ont eu recours à la bonification par produits. Les raisons pour lesquelles les autres usager-e-s n'y ont pas eu recours sont principalement :

- ❶ l'incompréhension de ce système (51%),
- ❷ la contrainte qu'il implique pour les usager-e-s (19%) et
- ❸ la perte des tickets de caisse (18%).

Lors de l'enquête de fin de projet, les équipes ont interrogé les usager-e-s sur leur compréhension concernant le fonctionnement du système de bonification. Il s'avère que **40 % l'ont compris dans son intégralité**, un tiers à moitié et un tiers ne l'a pas du tout compris. Le système de bonification appliqué dans le cadre du projet est en réalité un double système (processus de bonification par lieu et par produit) qui le rend donc complexe à expliquer, comprendre et utiliser. [figure 23]→

“Sans la carte, je ne pourrai pas me nourrir, c'est ma seule source de revenu, c'est pour ça que je préfère faire des économies en allant dans les grandes surfaces, le bio ça reste trop cher”

usager-e du projet

Figure 23 : Raisons de non-recours à la bonification par produits (n=67)

Ne savait pas que ce système existait / ne l'a pas compris

51 %

Processus trop contraignant

19 %

A oublié de garder / à perdu ses tickets de caisse

18 %

Achète ses fruits et légumes ailleurs

9 %

N'a pas vu l'intérêt financier

9 %

Autres

9 %

Pas de détails sur les tickets du magasin / N'a pas demandé de ticket

6 %

En conclusion

La majorité des usager·e·s (66 %) se sont saisi·e·s du système de bonification, démontrant un réel intérêt pour une alimentation plus saine et durable. Cependant, son utilisation n'a pas été généralisée à cause des freins suivants :

- Un environnement alimentaire peu favorable avec une offre alimentaire saine et durable de proximité inexistante, trop restreinte ou trop éloignée,
- Un système de bonification rendu complexe par les blocages techniques, et donc difficilement compréhensible,
- Un système impliquant une multiplication des lieux d'approvisionnement et qui ne correspondent pas forcément aux habitudes de consommation alimentaires et aux contraintes de temps et de mobilité de tous·tes,
- Des prix de l'alimentation durable trop élevés qui restent une barrière pour les personnes les plus précaires et vulnérables avec un faible pouvoir d'achat.

“Je prends les produits bio, mais je ne fais pas le process du ticket de caisse, c'est trop compliqué”

“S'il y avait eu des produits bio bonifiables à Auchan, ça aurait été plus simple”

usager·e du projet

POINTS D'ATTENTION

Le système de bonification pouvant avoir un impact significatif sur le changement des pratiques alimentaires, ci-dessous les principaux enseignements tirés de l'expérimentation *Vital'im* pour optimiser cet impact et lever les freins rencontrés dans le cadre de la mise en place d'un système de bonification :

- Un système **simple** d'utilisation : Opter pour un système automatique et accessible à tous types de profils pour faciliter la compréhension de tous·tes,
- Un système **cohérent** : S'assurer que le système de bonification est aligné avec les habitudes de consommation et tient compte des contraintes du public ciblé, tant en termes de produits que de lieux d'approvisionnement,
- Inclure les usager·e·s dans le choix de la solution technique pour assurer **l'adéquation de la solution proposée aux besoins**,
- Renforcer la **compréhension et l'appropriation** du système de bonification à travers des temps de présentation et d'explications, des moyens de communication adaptés à tous·tes, un suivi rapproché par des équipes formées et dédiées et des temps d'échanges entre pairs.

3 • La participation aux activités d'accompagnement

VITAL'IM, UN DISPOSITIF QUI INCITE À PARTICIPER À DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Selon les données issues de l'enquête de fin de projet, **un·e usager·e sur deux a participé au moins une fois à un atelier** proposé par une association partenaire, dont **près d'un tiers de manière régulière**⁴². À titre de comparaison, 23 % des usager·e-s avaient déclaré déjà participer à des activités socio-culturelles avant la mise en place du dispositif. La proportion d'usager·e-s participant à des activités a donc plus que doublé avec la mise en place de *Vital'im*.

La participation des usager·e-s a été beaucoup plus forte à Montreuil (71%) que sur les autres territoires (40%). Cette tendance s'explique de différentes manières : Montreuil est un territoire connu pour son dynamisme associatif et deux tiers des associations lauréates de l'appel à projet sont des associations locales. Elles bénéficient donc d'une bonne connaissance du public et du territoire ce qui leur permet de proposer une offre cohérente et d'attirer les publics. De plus, Montreuil est la ville où la proportion de seniors parmi les usager·e-s est la plus importante et les seniors sont la population qui participe le plus aux ateliers. Plusieurs associations ont d'ailleurs privilégié l'aller vers, en intervenant notamment dans les résidences autonomes seniors de la ville.

42- On considère comme « régulière » la part d'usager·e-s ayant participé « souvent » (soit entre 5 et 10 fois sur les 8 mois d'accompagnement – 18%) additionnée à celles et ceux qui ont participé « très souvent » (soit plus de 10 fois / plus de deux fois par mois – 10%).

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS POUR APPRENDRE ET SORTIR DE L'ISOLEMENT RELATIONNEL

Les usager·e-s participent principalement aux activités pour découvrir et/ou apprendre de nouvelles choses (92%). [figure 24]→

« La marmite norvégienne c'est vraiment un apprentissage de formes de cuisine écolo en électricité et en conservation. Ça je ne connaissais pas »

usager·e du projet

Figure 24 : Motivations à participer aux activités autour de l'alimentation saine et durable (n=73)

Apprentissage / découverte

92 %

Lien social

53 %

Avantages matériels / Consommables **

16 %

Pour faire plaisir à / occuper mes enfants

14 %

Pour participer au projet / jouer le jeu

10 %

** Les usager·e-s ont pu bénéficier de repas partagés sur place, paniers de fruits et légumes à ramener chez soi ou encore de mixeurs par exemple en participant à certains ateliers

Le développement du lien social et/ou la volonté de rompre l'isolement est également un facteur important puisqu'un-e usager-e sur deux a participé aux ateliers pour à minima cette raison. Parmi les usager-e-s *Vital'im*, 41% sont des personnes vivant seul-e-s, dont 8% d'étudiant-e-s et 17% de seniors.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, mental et social intégral » et défend l'importance à part égale de ces trois dimensions interconnectées⁴³. Selon la Fondation de France, 12% des français sont en situation d'isolement relationnel (absence de réseau de sociabilité) en 2024, contre 17% chez les personnes en situation de précarité (à noter que l'isolement relationnel touche davantage les seniors et les chômeurs). Le sentiment de solitude concerne quant à lui 1 personne sur 4⁴⁴.

Selon l'enquête de fin de projet, ce sont 47% des usager-e-s vivant seul-e-s qui ont participé aux activités, soit près de la moitié, dont 48% de temps en temps. L'engagement a tendance à être plus solide chez les personnes vivant seules car la proportion d'usager-e-s ayant participé seulement une fois à un atelier est la plus faible (17%) en comparaison avec les autres typologies de ménages. En termes de profils, les seniors sont la population qui a le plus tendance à se sentir isolée et aussi celle qui a le plus participé aux activités (63% ont participé au moins une fois).

LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS COMME FACTEUR DE CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Pour rappel, 50% des usager-e-s ont participé au moins une fois à un atelier. La fréquence de participation est indiquée sur le graphique ci-contre et montre que la majorité a participé de temps en temps et environ un tiers régulièrement. **[figure 25]→**

À travers les enquêtes menées, il est possible d'établir un lien entre la participation aux activités et le changement de pratiques. En effet, les usager-e-s qui participent aux activités modifient davantage leurs pratiques alimentaires. Dans certains cas, plus ils participent aux activités, plus ils modifient leurs pratiques. **Par exemple, 71% des personnes ayant « très souvent » participé aux activités (plus de deux fois par mois) ont modifié leurs lieux d'approvisionnement et 86% ont fréquenté au moins une fois un magasin durable** contre respectivement 44% et 41% pour les personnes n'ayant jamais participé aux activités. Pour les personnes ayant participé de temps en temps aux activités (entre deux et cinq fois sur les 8 mois d'accompagnement), elles ont augmenté à 50% leur consommation de produits bio et la qualité de leur alimentation contre respectivement 20% et 22% pour les personnes ayant participé une fois. Cela montre que les activités sont un facteur favorisant les changements de pratiques mais qu'elles ne sont pas le seul déterminant, car les personnes n'ayant pas participé aux activités modifient aussi leurs pratiques, mais dans une moindre mesure.

« Participer aux activités ça fait du bien »

usager-e du projet

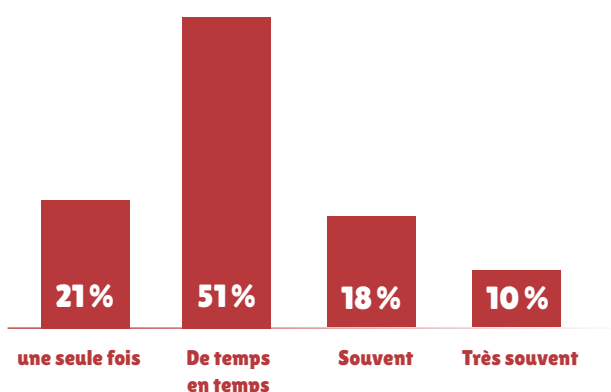
« J'ai fait l'atelier cuisine du monde, j'ai trouvé ça très bien, il y avait plein de gens »

usager-e du projet

43- OMS (s.d.), Commission de l'OMS sur le lien social – Document de vulgarisation, <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/who-commission-on-social-connection/whocsc-plainlanguage-fr.pdf>

44- La mesure de l'isolement relationnel : sont considérées comme isolées objectivement les personnes ne rencontrant jamais physiquement les membres de l'ensemble de leurs réseaux de sociabilité (famille, amis, voisins, collègues de travail ou des activités associatives) ou ayant uniquement des contacts très épisodiques avec ces différents réseaux : quelques fois dans l'année ou moins souvent. La définition de l'isolement relationnel ne prend pas en compte les relations au sein du ménage (entre conjoints, avec les enfants ou les autres personnes vivant au domicile) - Fondation de France (2025), Les solitudes en France – Étude 2025, <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-personnes-vulnerables/etude-solitudes-2025>

Figure 25 : Fréquence de participation des usager-e-s aux activités autour de l'alimentation saine et durable (n=71)



LES FREINS À LA PARTICIPATION

Le manque de temps est le premier frein à la participation, évoqué par 60 % des usager-e-s qui n'ont jamais participé à un atelier. Plus ou moins à part égale, ci-dessous les autres raisons principales qui ont été citées lors de l'enquête de fin de projet :

- ❶ Manque d'intérêt pour les ateliers proposés (11 %)
- ❷ Pas de système de garde pour les enfants (10 %)
- ❸ N'était pas au courant qu'il y avait des activités (10 %)
- ❹ Problèmes de mobilité (8 %)

Concernant les personnes qui ont participé une fois à un atelier mais qui ne sont jamais revenues, elles évoquent principalement le manque de temps elles aussi.

« Dans cet atelier ce qu'on a apprécié le plus, c'est qu'on puisse ramener les enfants (...) Oui par exemple y a un atelier cuisine demain et on ne peut pas ramener les enfants »

usager-e du projet

FOCUS SUR LES LEVIERS POUR FACILITER LA PARTICIPATION

La mise en œuvre du projet *Vital'im* a confirmé que la participation effective des publics concernés constitue un levier déterminant pour renforcer la pertinence et l'impact des dispositifs de lutte contre la précarité. Plusieurs apprentissages opérationnels ont toutefois émergé quant aux conditions nécessaires à une participation réelle et de qualité de chacune et chacun.

En premier lieu, l'adaptation des modalités organisationnelles s'est révélée être un frein significatif à la participation. Les contraintes de disponibilité des participant-e-s (horaires, obligations familiales, etc.) nécessitent une certaine anticipation dans la planification des activités, et notamment la levée des contraintes matérielles facilitant l'engagement (notamment la garde d'enfants).

L'accessibilité constitue un autre facteur clé mis en évidence par le projet. Le choix de lieux facilement accessibles, neutres et adaptés aux publics, ainsi que la prise en charge des frais induits (transport notamment) permettent de lever des freins significatifs à la participation. Ces éléments contribuent notamment à élargir la diversité des profils impliqués.

Le projet a également souligné l'importance d'adapter les stratégies de communication. Le recours à des canaux variés et à des relais de proximité a permis de mieux atteindre certains publics, tandis que l'utilisation d'un langage clair et accessible est essentielle pour assurer la compréhension de toutes et tous. La clarification des objectifs en amont a, par ailleurs, renforcé l'adhésion et la mobilisation des participants, notamment dans la phase de capitalisation.

Les conditions matérielles et relationnelles des temps de participation se sont révélées déterminantes. L'intégration de moments conviviaux (collations, temps informels) a contribué à instaurer un climat de confiance, favorable à l'expression.

Concernant la dynamique des groupes, *Vital'im* a mis en évidence l'importance de trouver un équilibre entre diversité des profils et création d'espaces d'expression sécurisants. Si la diversité des expériences enrichit les échanges, certaines configurations peuvent freiner la prise de parole, ce qui nécessite d'adapter les formats (groupes restreints, temps en non-mixité choisie, accompagnement individuel).

Enfin, la qualité de l'animation a été identifiée comme un facteur déterminant de réussite. L'utilisation de méthodes d'intelligence collective, la diversification des formats d'échange (oral, participatif, interactif) a favorisé une participation équilibrée et inclusive. L'anticipation de besoins spécifiques, tels que la traduction ou l'accompagnement sont essentiels pour lever certaines barrières.

Dans l'ensemble, l'expérience du projet *Vital'im* met en évidence la nécessité d'adopter une approche souple, itérative et centrée sur les publics concernés, afin d'ajuster en continu les modalités de participation et de valoriser pleinement les savoirs expérientiels des personnes concernées.

MAINTIEN DES EFFETS DANS LE TEMPS

À la fin du dispositif, 72 % des usager·e·s qui avaient participé aux activités avaient déclaré qu'elles comptaient continuer à fréquenter les associations.

Six mois après l'arrêt du dispositif, une enquête a de nouveau été menée auprès des usager·e·s via téléphone sur les quatre territoires d'intervention. Ce sont finalement 32 % qui ont déclaré continuer à participer à des activités. Ce taux de participation est plus faible que pendant le projet (50 %) mais reste plus élevé qu'avant le lancement de *Vital'im* (23 %).

En conclusion

Il est assez difficile pour les associations de mobiliser les usager·e·s, mais une fois qu'ils/elles sautent le pas et se rendent une fois à un atelier, ils/elles ont tendance à s'engager de manière régulière. L'alimentation suscite l'intérêt des usager·e·s de manière générale, mais le développement du lien social reste très important pour beaucoup d'usager·e·s.

Les ateliers sont donc un moyen de lutter contre l'isolement mais aussi un levier pour favoriser le changement de pratiques, ici alimentaires, et le développement de connaissances. Cependant, si des objectifs très spécifiques doivent être atteints en termes de connaissances, il vaut mieux cadrer les activités en conséquence en amont pour s'assurer de l'atteinte de l'impact souhaité.

POINTS D'ATTENTION

Favoriser l'aller-vers en fonction des publics ciblés pour favoriser la participation du plus grand nombre : mettre en place les activités dans des endroits déjà fréquentés par les usager·e·s comme par exemple les lieux de vie (résidences autonomie seniors, pieds d'immeubles), lieux d'accueil (maisons de quartier), lieux en lien avec le parcours de soins (PMI) ou encore des universités si l'on cible des étudiant·e·s.

- Privilégier les créneaux horaires favorables auprès de l'ensemble des publics visés.
- Privilégier les activités accessibles aux enfants, sinon, prévoir un système de garde pour que les parents puissent quand même participer.
- Se coordonner avec les autres partenaires pour proposer un planning d'activités complémentaires et bien réparties dans le temps.
- Assurer la mise en place de temps conviviaux pour fédérer et rassembler autour de l'alimentation (banquets, festivals, repas partagés, kermesse).
- Associer les usager·e·s à l'élaboration de l'appel à projet et à la sélection des associations lauréates pour garantir une cohérence et l'intérêt de tous·tes vis-à-vis de ces activités ou faire se rencontrer des usager·e·s et les associations avant de lancer le dispositif pour qu'ils/elles puissent exprimer leurs besoins, envies et attentes vis-à-vis des contenus qui pourraient être proposés.
- Élaborer un planning d'activités hebdomadaire facilement accessible et inclusif (personnes maîtrisant mal la langue, en situation de fracture numérique,...).
- S'appuyer sur des points focaux/personnes relais pour inciter les usager·e·s à participer et pour diffuser les informations (personnes accompagnant les usager·e·s dans leurs démarches, ambassadeur·ice·s *Vital'im*).



5

Les effets du projet

1 • Effets sur les Usagers

1- EFFETS SUR LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Le dispositif a eu des effets significatifs sur les pratiques alimentaires des usager-e-s, et plus spécifiquement :

SUR LA QUANTITÉ DE NOURRITURE CONSOMMÉE

58 % des usager-e-s⁴⁵ ont déclaré avoir augmenté la quantité de nourriture consommée au sein de leur foyer. Les raisons pour lesquelles les autres n'ont pas modifié cette pratique étaient très majoritairement le fait de ne pas en avoir besoin, puis dans une moindre mesure, pour des questions de santé (régimes alimentaires) et financières. Cette tendance est en résonance avec les 42 % d'usager-e-s qui avaient déclaré parfois ou souvent ne pas avoir assez à manger avant la distribution des cartes pour des raisons financières.

Six mois après la fin du projet, ce sont 13 % des usager-e-s⁴⁶ qui avaient augmenté la quantité de nourriture consommée qui ont réussi à maintenir cette augmentation. Les autres usager-e-s n'ont pas pu maintenir cette pratique pour raisons financières. [figure 26]→

SUR LA DIVERSITÉ DE L'ALIMENTATION

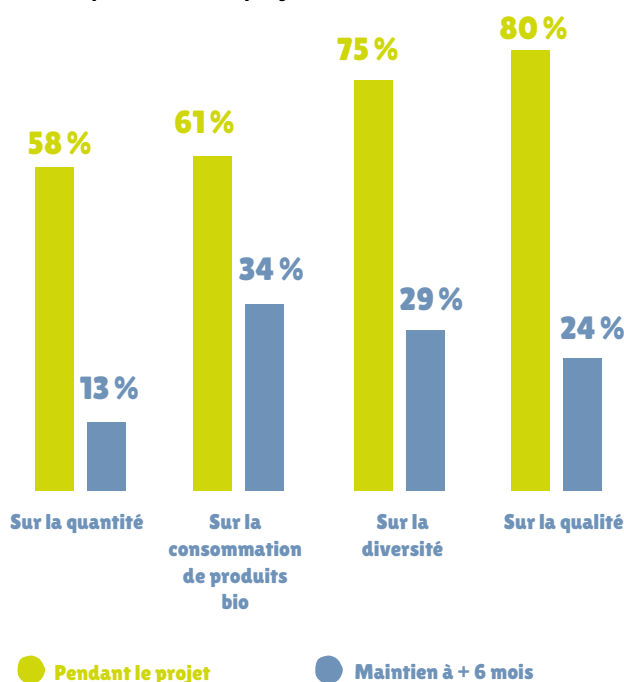
Les usager-e-s n'ont pas seulement augmenté la quantité de nourriture consommée, mais ils ont également **diversifié leurs assiettes pour 75 % d'entre eux⁴⁷**. Entre le début et la fin du projet, les usager-e-s ont notamment consommé davantage de fruits et légumes et de légumineuses. À titre d'exemple, entre le début et la fin du projet, la part d'usager-e-s consommant moins d'un fruit et légume par jour a diminué de 62 % et la **proportion d'usager-e-s en consommant au moins 5 fois par jour a augmenté de 47 %**. Concernant les légumineuses, la part d'usager-e-s qui en consomment moins de deux fois par semaine a diminué de 41 % et la part d'usager-e-s qui en consomment plus de deux fois par semaine a augmenté de 10 %.

Lors des enquêtes de début et de fin de projet, il leur avait été demandé pourquoi ils ou elles ne consommaient pas plus de fruits et légumes lorsqu'il apparaissait qu'ils ou elles n'en mangeaient pas assez selon les recommandations du PNNS. Les deux principales raisons étaient (1) **des raisons financières** et (2) un **manque de connaissances** vis-à-vis des apports nutritionnels minimum recommandés par les sources officielles⁴⁸.

En fin de projet, les usager-e-s ont une alimentation plus diversifiée et se rapprochent davantage des recommandations du PNNS.

Six mois après l'arrêt des transferts monétaires, ce sont 29 % des usager-e-s⁴⁹ qui ont pu maintenir une diversification de leur alimentation.

Figure 26 : Changement de pratiques alimentaires déclarés par les usager-e-s Vital'im et maintien six mois après la fin du projet



«J'ai mangé plus de fruits et légumes, ça fait du bien c'est bon pour la santé »

usager-e du projet

45- (n=146)

46- (n=179)

47- (n=146)

48- Lorsque les proportions de fruits et légumes consommées par les usager-e-s se situent en dessous des recommandations du PNNS, les enquêteurs leur demandent pourquoi ils n'en consomment pas plus. Dans ce cas, la personne interrogée estime qu'elle en consomme assez pour être en bonne santé et pense être alignée avec les recommandations officielles.

49- (n=229)

SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

61 % des usager-e-s⁵⁰ ont déclaré avoir consommé davantage de produits issus de l'agriculture biologique pendant le projet. La part d'usager-e-s ne consommant «jamais» de produits bio, ou «rarement», a également diminué au profit de la part des usager-e-s consommant «souvent» ou «toujours» des produits bio.

Six mois après l'arrêt des transferts monétaires, ce sont 34 %⁵¹ qui ont pu maintenir ce changement.

SUR LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION

Le mot «qualité» est ici subjectif et résonne différemment d'un-e usager-e à un-e autre. Certain-e-s vont considérer une alimentation comme étant de qualité si elle est équilibrée, pour d'autres cela sera une alimentation composée de produits bio ou encore une alimentation plaisir par exemple. À la fin du projet, ce sont **80 % des usager-e-s⁵² qui estiment avoir adopté une alimentation de meilleure qualité.**

Cette augmentation concorde avec les 36 % d'usager-e-s qui déclaraient en début de projet se trouver en situation d'insuffisance alimentaire qualitative (avoir assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités) et 42 % en situation d'insuffisance alimentaire quantitative (ne pas avoir parfois ou souvent assez à manger), soit un total de 78 % d'usager-e-s qui étaient en situation d'insuffisance alimentaire.

Si nous regardons le graphique « Changements de pratiques alimentaires déclarés », nous pouvons remarquer que **la qualité prime sur la quantité.** En effet, la proportion d'usager-e-s qui maintiennent des changements de pratiques davantage qualitatifs (diversité, produits bio, qualité) est un peu plus importante que celle qui a réussi à maintenir la quantité. Le principal enjeu pour un maintien de la quantité reste financier. De plus, 42 % des usager-e-s n'avaient pas augmenté leur quantité de nourriture consommée.

Six mois après la fin du projet, ce sont 24 % des usager-e-s qui déclarent avoir maintenu cette augmentation de la qualité.

« On n'achetait pas n'importe quoi avec la carte, on achetait bio, de meilleure qualité. »

usager-e du projet

« On se permettait avec cette carte d'acheter des trucs qu'on ne pouvait pas avant. »

usager-e du projet

50- (n=146)
51- (n=202)
52- (n=146)

En conclusion

Les transferts monétaires fléchés sur l'alimentation ont un impact significatif sur l'augmentation de la quantité et la qualité de nourriture consommée et permet aussi de se diriger vers une alimentation plus saine car plus diversifiée et comprenant davantage de produits issus de l'agriculture biologique. Ce sont l'ensemble de ces changements de pratiques alimentaires qui permettent aux usager-e-s d'adopter une alimentation de meilleure qualité selon eux.

Cependant, sans travail parallèle spécifique pour améliorer la situation des personnes, et donc augmenter leur pouvoir d'achat, et/ou sans changement de situation, le maintien de ces changements de pratiques dans le temps reste limité par manque de ressources financières. De plus, sans travail sur l'offre alimentaire, le maintien des changements reste également limité.

Enfin, bien que les usager-e-s tendent naturellement vers une diversification de l'alimentation basée sur des produits de qualité si leur budget le permet, les activités proposées sur la santé/nutrition restent essentielles pour accompagner durablement le changement de pratiques alimentaires.

2- L'IMPACT SUR LES LIEUX D'APPROVISIONNEMENT

52% des usager-e-s ont déclaré au cours de l'enquête de fin de projet avoir modifié leurs trois premiers lieux d'approvisionnement. [figure 27]→

Les trois principales sources de motivation qui ont poussé ces usager-e-s à modifier leurs principaux lieux d'approvisionnement sont :

- 1 le système de **bonification** (57%),
- 2 la **carte** (47% – toutes les enseignes ne l'acceptent pas),
- 3 la volonté d'améliorer la **qualité** de son alimentation (30%).

Lorsque nous comparons les trois premiers lieux d'approvisionnement des ménages avant la distribution des cartes et à la fin des six mois de transferts monétaires, nous pouvons noter les changements majeurs suivants :

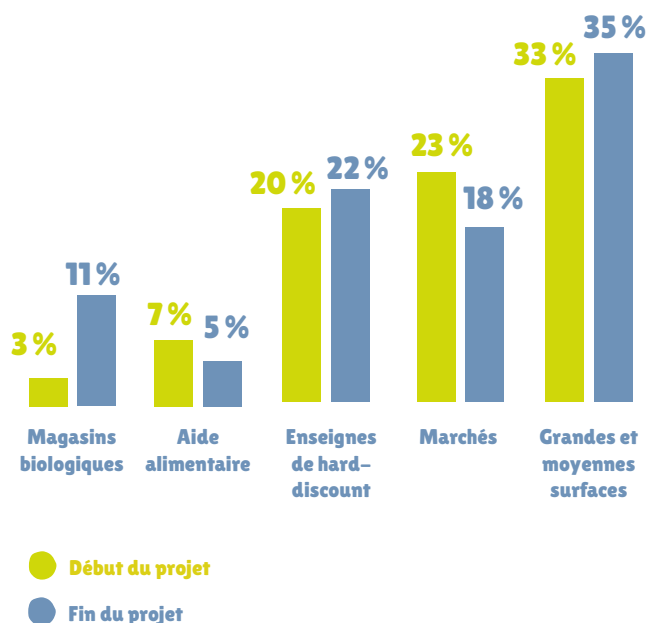
- Une hausse significative de la place des magasins durables dans les trois principaux lieux d'approvisionnement des usager-e-s (les magasins durables figurent dans les trois premiers lieux d'approvisionnement de 11% des usager-e-s en fin de projet contre 3% au début),
- Une baisse de la place des marchés,
- Une baisse de la place de l'aide alimentaire.

Le choix de la solution technique et du système de bonification est donc très impactant sur le choix des principaux lieux d'approvisionnement des usager-e-s.

En effet, les marchés faisaient par exemple partis des trois premiers lieux d'approvisionnement pour 23% des usager-e-s, notamment pour des achats de fruits et légumes frais. Cette baisse de la place des marchés a notamment entraîné une hausse de la place des magasins durables puisque la très grande majorité des usager-e-s a déclaré en fin de projet y avoir principalement acheté des fruits et légumes.

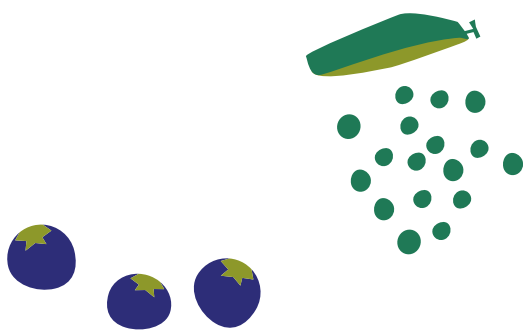
La baisse de la place de l'aide alimentaire concorde quant à elle avec la baisse de la proportion d'usager-e-s n'ayant pas assez à manger.

Figure 27 : Évolution des trois premiers lieux d'approvisionnement des usager-e-s entre le début et la fin du projet (n début = 138 ; n fin = 160)



« J'ai pu l'utiliser dans beaucoup de magasins, là où j'ai l'habitude de faire mes courses, par contre ce n'était pas utilisable dans les marchés, c'était dommage. »

usager-e du projet



3- EFFETS SUR LES CONNAISSANCES

Des questions autour de l'alimentation durable ont été posées aux usager-e-s en début et fin de projet pour évaluer l'impact du dispositif sur leurs connaissances.

D'après les résultats :

- La très grande majorité des usager-e-s avaient déjà des connaissances en lien avec l'alimentation saine et durable. En effet, 86 % savaient définir tout ou partie du terme « alimentation équilibrée » et 73 % « agriculture biologique ».
- La connaissance des recommandations du PNNS relatives aux fruits et légumes et à la viande reste relativement faible, tout comme son évolution au cours du projet. Par exemple, environ un-e usager-e-s sur deux pensent manger suffisamment de fruits et légumes alors qu'ils ou elles se situent en dessous des recommandations officielles : [\[tableau 11\]](#) →

La recommandation sur les fruits et légumes est davantage connue que celle de la viande, qui reste largement méconnue du grand public.

Le terme « alimentation durable » reste quant à lui peu connu des usager-e-s, avec 75 % des usager-e-s ayant déclaré ne pas savoir ce que signifiait ce terme en fin de projet.

Bien que le dispositif n'ait pas permis d'augmenter significativement le niveau de connaissances des termes ci-dessus au vu des résultats de l'enquête, les usager-e-s ont tout de même pu apprendre des choses grâce aux activités. Lors de groupes de discussions organisés pour recueillir la parole des usager-e-s, les personnes ayant participé aux activités ont toutes affirmé avoir appris de nouvelles choses, découvert de nouveaux produits et/ou de nouvelles recettes et découvert de nouvelles manières de consommer accessibles aux petits budgets.

Il est important de noter par ailleurs que le faible niveau de développement des connaissances est dû au fait que l'accent n'a pas particulièrement été porté sur ce point au moment du cadrage du projet et lors du lancement des AAP à destination des associations. En effet, le développement des connaissances sur les termes mesurés dans l'enquête n'a pas été un prérequis ni une demande explicite faite auprès des associations et cela n'a donc pas fait l'objet d'actions particulières. Au niveau des activités, l'accent a plutôt été porté sur le développement des connaissances liées à la santé, la découverte de produits ou encore au développement du lien social.

Tableau 11 : Évolution des connaissances des usager-e-s sur les recommandations du PNNS entre le début et la fin du projet

Recommandation	Pourcentage d'usager-e-s qui connaissent en début de projet	Pourcentage d'usager-e-s qui connaissent en fin de projet
Fruits et Légumes ⁵³	34 %	38 %
Viande ⁵⁴	26 %	29 %

53- La recommandation relative aux fruits et légumes est le fait de manger 5 fruits et légumes par jour.

(n début de projet = 184; n fin de projet = 144)

54- La recommandation viande est le fait de ne pas dépasser 500 g de viande (hors volaille par semaine). La question posée, était "Selon vous, quelle quantité de viande ne faut-il pas dépasser par semaine?". Pour guider les réponses, les éléments de réponses étaient formulés de la manière suivante (250 grammes (1 à 2 steacks), 500 grammes (3 à 4 steacks), 1 kg (7 à 8 steacks), 1,5 kg (10 à 12 steacks)).

(n début de projet = 184; n fin de projet = 146)

POINTS D'ATTENTION

Vu précédemment, les activités autour de la santé/nutrition et de l'alimentation durable restent essentielles pour favoriser les changements de pratiques alimentaires, notamment en termes de diversification et qualité de l'alimentation.

Si le développement de connaissances particulières est un objectif spécifique du projet, cela doit être défini dès le cadrage du dispositif. L'AAP doit alors être rédigé en conséquence et la sélection des associations lauréates doit être faite en fonction des objectifs.

Valoriser la participation des usager-e-s aux activités peut être un moyen de favoriser la participation sans la rendre obligatoire, en l'intégrant par exemple au système de bonification.

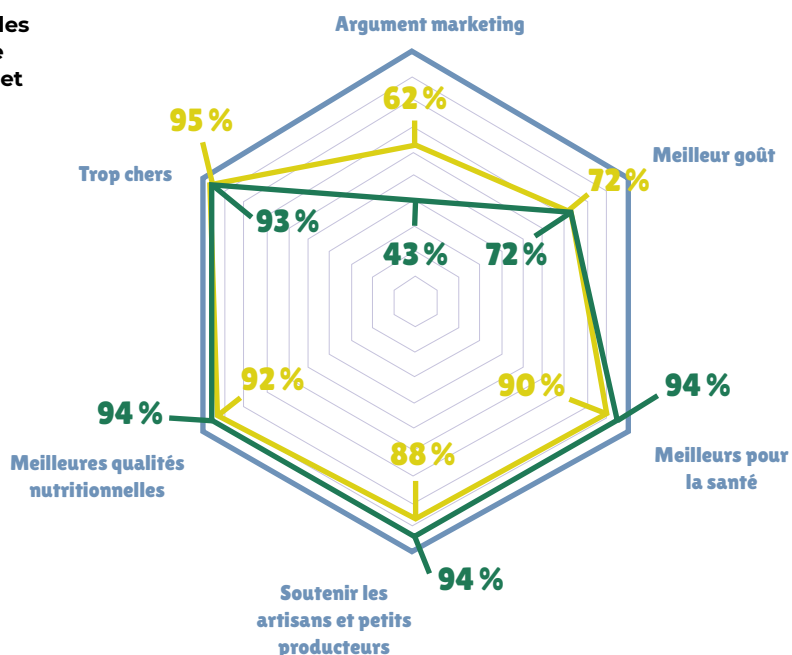
Si une mesure précise de l'évolution des connaissances est souhaitée, il est important de l'intégrer au plan d'évaluation en amont, et s'assurer qu'il soit commun à toutes les associations partenaires.



4- PERCEPTIONS SUR L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE ET DURABLE

Figure 28 : Évolution de la perception des usager-e-s autour des produits issus de l'agriculture biologique entre le début et la fin du projet

● Début du projet
● Fin du projet



Lors de l'enquête de début et fin de projet, il a été demandé aux usager-e-s de dire aux enquêteur-ice-s s'ils étaient en accord ou non avec les affirmations sur les produits biologiques présentées ci-dessus. [Figure 28] ↑

Globalement, la grande majorité des usager-e-s avait déjà une très bonne perception des produits issus de l'agriculture biologique avant le démarrage du projet. De fait, en fin de projet, les résultats ont très légèrement augmenté :

- 92% des usager-e-s pensaient que les produits bio présentaient de meilleures qualités nutritionnelles contre 94% en fin de projet,
- 90% pensaient qu'ils étaient meilleurs pour la santé en début de projet contre 94% en fin de projet.

Le changement notable se trouve au niveau de l'argument marketing. On sous-entend ici la confiance portée dans les labels bio. En effet, la question était formulée de la manière suivante : "Est ce que vous pensez que l'étiquette bio est fiable/digne de confiance ou bien que c'est un argument marketing pour vendre plus et plus cher". En début de projet, 62% des usager-e-s pensaient que le bio était un argument marketing contre 43% en fin de projet. La baisse de l'argument marketing traduit donc une amélioration de la confiance dans le label bio.

Nous pouvons cependant noter que la perception autour du prix reste la même : 95% des usager-e-s trouvaient les produits bios trop chers en début de projet contre 93% en fin de projet.

En somme, les usager-e-s connaissent les produits bio et sont convaincu-e-s de leurs impacts positifs sur la santé mais ces produits restent trop chers, ce qui constitue un frein à l'achat.

Il a été demandé aux usager-e-s qui ont fréquenté les magasins durables pour la première fois ce qu'ils avaient découvert dans ces magasins. Ces découvertes viennent confirmer les tendances abordées ci-dessus :

- 41% ont déclaré que les produits étaient effectivement trop chers contre 12% qui pensent que ce n'est finalement pas si cher,
- 40% ont déclaré que les produits étaient de meilleure qualité que les produits issus du conventionnel.

À la fin du projet, presque un-e usager-e sur deux qui a fréquenté un magasin durable souhaite maintenir cette pratique. Les usager-e-s qui ne maintiendront pas cette pratique ont évoqué très majoritairement la question du prix (97%), sinon la distance entre le magasin et le lieu de vie (17%).

Pour ceux qui prévoient de continuer à fréquenter les magasins durables, les sources de motivations sont principalement la qualité des produits (89%) et les effets positifs sur la santé (39%). Au vu des prix élevés pratiqués dans les magasins durables, les personnes projettent d'acheter quelques produits spécifiques (très majoritairement des fruits et légumes et des produits laitiers et céréaliers).

Lors de l'enquête, nous avons également demandé l'importance de différents critères lors du choix des produits. Selon le graphique ci-contre, nous pouvons noter un changement de l'importance de ces critères.

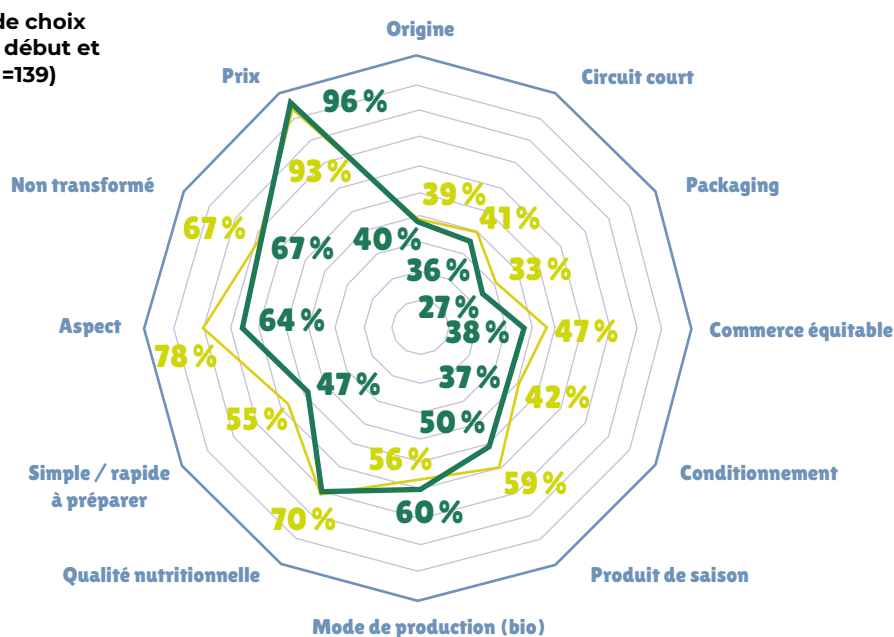
En début de projet, les usager-e-s attachaient davantage d'importance à des critères tels que l'aspect du produit, sa rapidité de préparation ou son packaging mais l'importance accordée à ce type de critères qui sont moins portés sur la santé des personnes ou la qualité des produits a reculé en fin de projet au profit de ces derniers.

**«Aujourd'hui
on mange des
couleurs et plus
du goût.»**

usager-e du projet

Figure 29 : Évolution des critères de choix des produits alimentaires entre le début et la fin du projet (n début=165; n fin=139)

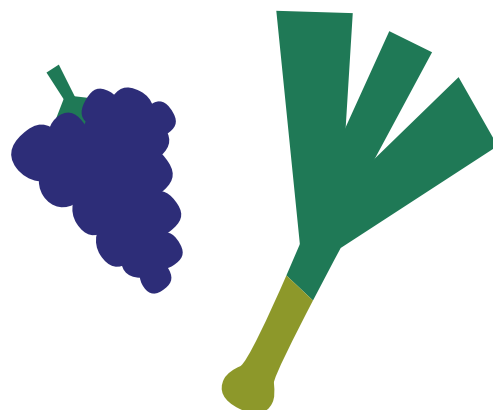
- Début du projet
- Fin du projet



Lors de l'enquête, nous avons également demandé l'importance de différents critères lors du choix des produits. Selon le graphique ci-contre, nous pouvons noter un changement de l'importance de ces critères.

[Figure 29] ↑

En début de projet, les usager-e-s attachaient davantage d'importance à des critères tels que l'aspect du produit, sa rapidité de préparation ou son packaging mais l'importance accordée à ce type de critères qui sont moins portés sur la santé des personnes ou la qualité des produits a reculé en fin de projet au profit de ces derniers.



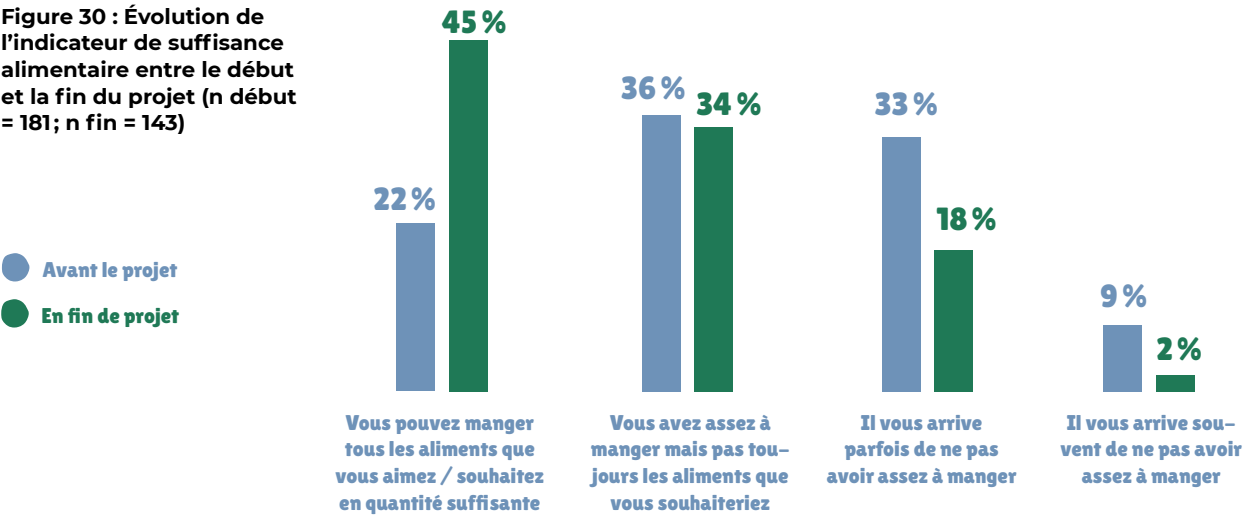
5- LES EFFETS SUR LA SUFFISANCE ALIMENTAIRE

ANALYSE DE LA SUFFISANCE ALIMENTAIRE

En début et fin de projet, l'indicateur de suffisance alimentaire des usager-e-s a été mesuré.

[Figure 30] ↓

Figure 30 : Évolution de l'indicateur de suffisance alimentaire entre le début et la fin du projet (n début = 181; n fin = 143)



Après six mois de transferts monétaires et huit mois d'activités d'accompagnement, **les niveaux d'insuffisance alimentaire quantitative (niveaux 3 – il arrive parfois de ne pas avoir assez à manger – et 4 – il arrive souvent de ne pas avoir assez à manger –) diminuent de 52%**, soit de plus de moitié, permettant à davantage d'usager-e-s d'adopter une alimentation en quantité suffisante (suffisance alimentaire quantitative, niveau 2) et choisie (suffisance alimentaire qualitative, niveau 1).

Les raisons pour lesquelles les personnes se situent en insuffisance alimentaire sont très majoritairement financières (86 % en fin de projet). 13 % se trouvent quant à eux dans cette situation pour des raisons de santé (régimes alimentaires stricts pour les personnes souffrant de diabète par exemple).

La persistance de la présence des niveaux 3 et 4 s'explique notamment par le fait que pour certain-e-s usager-e-s, *Vital'im* constituait une part très importante de leur budget alimentaire mensuel, si ce n'est la totalité, alors que le montant du transfert monétaire avait initialement été calculé sur la base de la consommation mensuelle de fruits et légumes.

[tableau 12] ↓

Tableau 12 : Évolution de la proportion d'usager-e-s *Vital'im* en insuffisance alimentaire quantitative par ville entre le début et la fin du projet

Territoire	Part d'usager-e-s en insuffisance alimentaire en début de projet	Part d'usager-e-s en insuffisance alimentaire en fin de projet	Pourcentage d'évolution
Évolution globale	42 %	20 %	- 52 %
Montreuil	38 %	9 %	- 77 %
Sevran	61 %	23 %	- 63 %
Villetaneuse	37 %	36 %	- 4 %
Clichy-Sous-Bois	36 %	21 %	- 43 %

Le taux d'évolution est bien plus faible à Villeteuse car c'est le territoire où les usager-e-s étaient le moins en situation d'insuffisance alimentaire en début de projet.

Montreuil et Sevran sont les territoires où les usager-e-s se trouvent davantage en situation de précarité (en prenant en compte la proportion de personnes en hébergements d'urgence, sans abris ou hébergées chez un tiers et la proportion de personnes inactives et donc sans ressource).

Plus les personnes sont en situation de précarité, plus l'insuffisance alimentaire quantitative sera amenée à diminuer, sinon disparaître en fonction du niveau de précarité plus ou moins élevé, dans le cas d'une augmentation du pouvoir d'achat des usager-e-s suffisante, ici par le biais des transferts monétaires.

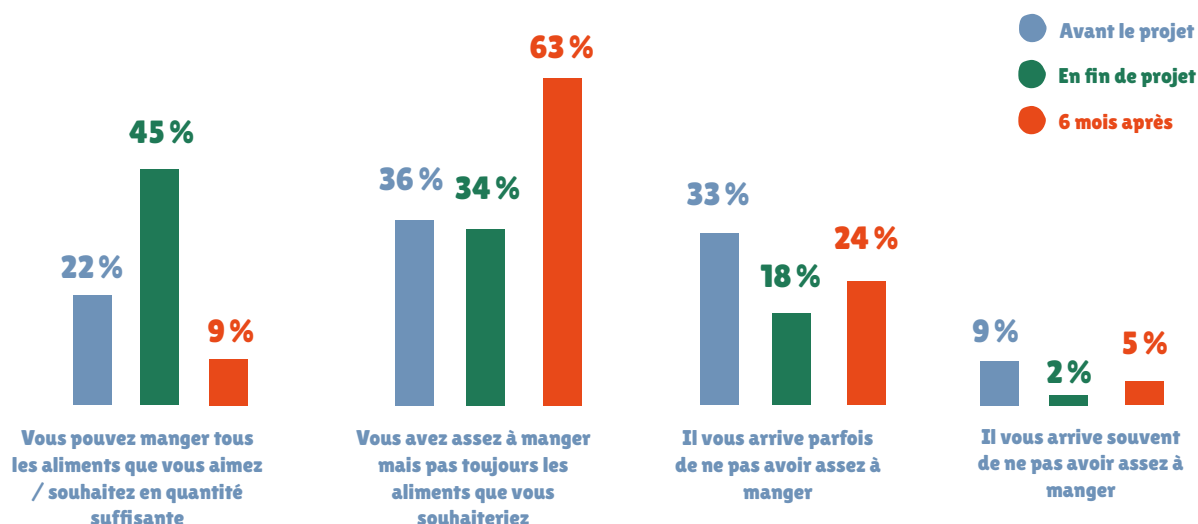
À Clichy-sous-Bois et Montreuil, le niveau le plus extrême d'insuffisance alimentaire quantitative (niveau 4) a même totalement disparu à la fin du dispositif.

« Avant Vital'im, je ne pouvais manger que deux repas par jour, avec Vital'im je peux en manger trois et mes enfants aussi. »

usager-e du projet

MAINTIEN DES EFFETS DANS LE TEMPS

Figure 31 : Évolution de l'indicateur de suffisance alimentaire entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 181; n fin = 143; n +6 mois = 255)



Dans le cadre d'une enquête post-projet, les usager-e-s ont de nouveau été sollicités, cette fois-ci par téléphone. Les résultats révèlent que globalement, l'insuffisance alimentaire quantitative augmente de nouveau, en restant tout de même inférieure au niveau de référence (avant le lancement du projet). [Figure 31] ↑

Concernant l'insuffisance alimentaire qualitative, nous remarquons que six mois après l'arrêt du chargement des cartes, la part des personnes qui peuvent manger en quantité suffisante les aliments qu'ils souhaitent diminue et que la part des personnes qui mangent en quantité suffisante mais pas toujours les produits qu'ils souhaitent augmente par rapport aux premières données du projet.

Les **63%** de répondant-e-s qui déclarent avoir assez à manger mais pas en quantité suffisante (niveau 2) six mois après la fin de projet sont majoritairement des usager-e-s qui disent avoir changé leurs pratiques alimentaires au cours du dispositif (augmentation de la qualité de l'alimentation, augmentation de consommation de produits bio et fréquentation de magasins durables) mais qui n'ont pas pu maintenir ces changements une fois le dispositif clôturé pour raisons financières. **Le dispositif Vital'im a ainsi une influence sur le niveau standard des usager-e-s en termes de qualité de l'alimentation qui est revue à la hausse pour beaucoup.** Ainsi certains pouvaient être en niveau 1 (avoir assez à manger et avoir une alimentation choisie) avant le projet, et techniquement revenir au même niveau six mois après, mais finalement se considérer au niveau 2 car ils auront testé et approuvé de nouveaux produits qu'ils ne peuvent désormais plus se permettre d'acheter.

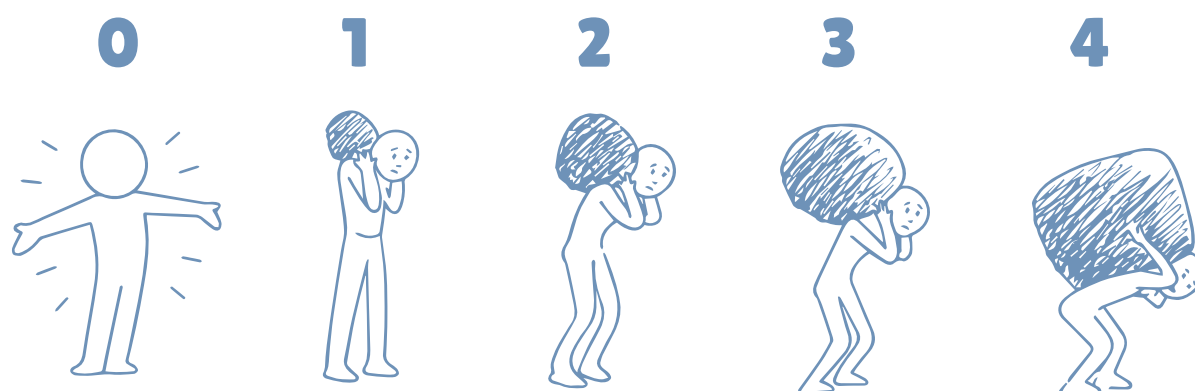
En conclusion

Ces résultats viennent confirmer l'impact des transferts monétaires fléchés sur l'alimentation sur les niveaux de suffisance alimentaire des personnes. Plus spécifiquement, l'impact sera plus ou moins important sur les niveaux de suffisance alimentaire quantitative en fonction du niveau de précarité des personnes. Ces transferts monétaires fléchés, favorisant un accès à une alimentation plus saine et durable grâce au système de bonification, impactent également l'insuffisance alimentaire qualitative en modifiant le référentiel qualité des usager-e-s qui accordent davantage d'importance à une alimentation plus diversifiée et de meilleure qualité, notamment avec la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

6- LES EFFETS SUR LE BIEN-ÊTRE

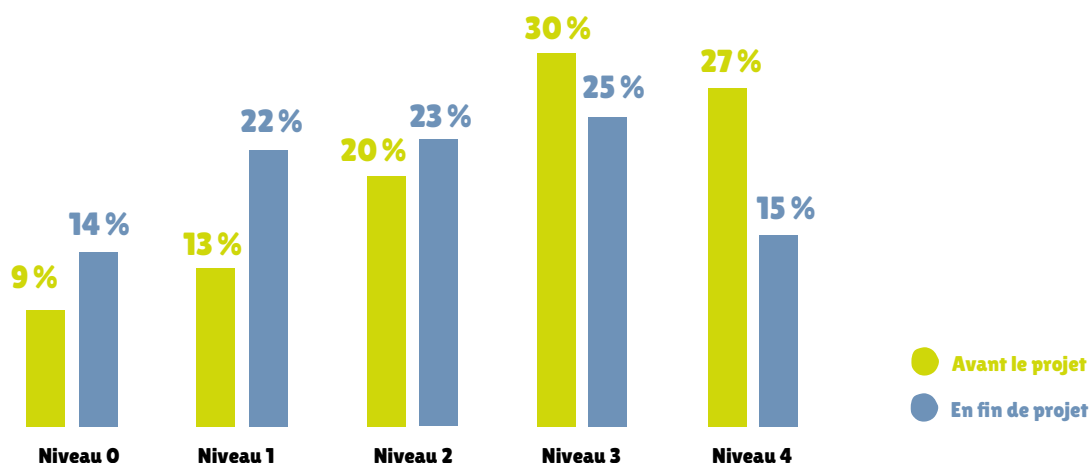
Le bien-être des usager-e-s a été mesuré en début et fin de projet grâce à :

L'ÉCHELLE DE DÉTRESSE



Pour mesurer le niveau de détresse des usager-e-s, il leur a été demandé de montrer sur l'échelle contre à quel niveau ils estimaient se situer sachant que le rocher représente le poids des difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien (problèmes de santé, difficultés administratives, financières, problèmes familiaux, etc.). [\[Figure 32\] ↓](#)

Figure 32 : Evolution du niveau de détresse des déclaré par les usager-e-s entre le début et la fin du projet (n début = 181; n fin = 143)



Nous considérons ici les personnes cochant les niveaux 3 ou 4 comme étant en situation de détresse. À la fin du projet, **la part d'usager-e-s en situation de détresse a diminué de 29 %**.

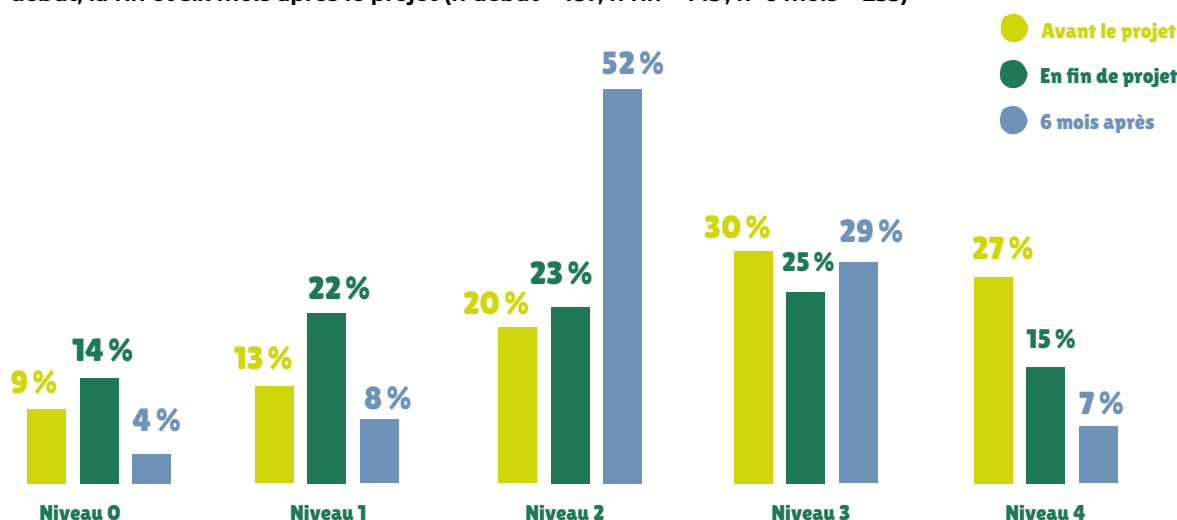
L'alimentation est l'une des premières variables d'ajustement pour les ménages en situation de précarité. Le dispositif est alors vécu comme « une bouffée d'air dans le stress quotidien des factures » selon les usager-e-s et vient les soulager en leur permettant de se concentrer sur d'autres difficultés.

Bien que le niveau de détresse des personnes réduise dans les faits, cette amélioration reste relativement marginale. *Vital'im* n'a en effet pas vocation à apporter des solutions concrètes aux problématiques rencontrées par les usager-e-s mais se concentre uniquement sur la facilitation de l'accès à l'alimentation saine et durable, pouvant plus ou moins significativement soulager les personnes selon leurs profils et difficultés. [Figure 33] ↓

« Avant Vital'im, je ne pouvais manger que deux repas par jour, avec Vital'im je peux en manger trois et mes enfants aussi. »

usager-e du projet

Figure 33 : Évolution du niveau de détresse déclaré par les usager-e-s entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 181; n fin = 143; n+6 mois = 253)



Sur la même logique que pour les effets sur la suffisance alimentaire, on constate que les niveaux les plus faibles de détresse ont davantage diminué six mois après la fin du projet en comparaison avec la situation de base. Sur la même dynamique, il est difficile de retrouver sa situation initiale qui peut paraître moins supportable après avoir connu une amélioration pendant six mois.

Nous pouvons parallèlement noter une baisse de 10 points de pourcentage sur le niveau 4 (niveau le plus élevé de détresse) entre le début et six mois après le projet, et une hausse de 32 points de pourcentage pour le niveau 2 que l'on considère comme ici comme le seuil de détresse.

Il est important de noter que lorsque l'enquête est administrée, nous ne savons pas quelles sont les difficultés rencontrées et qu'on ne suit pas leur évolution.

Mais dans ce cas, il est probable que cette

« Vu la situation, ça amène à moins réfléchir, à moins stresser. »

usager-e du projet

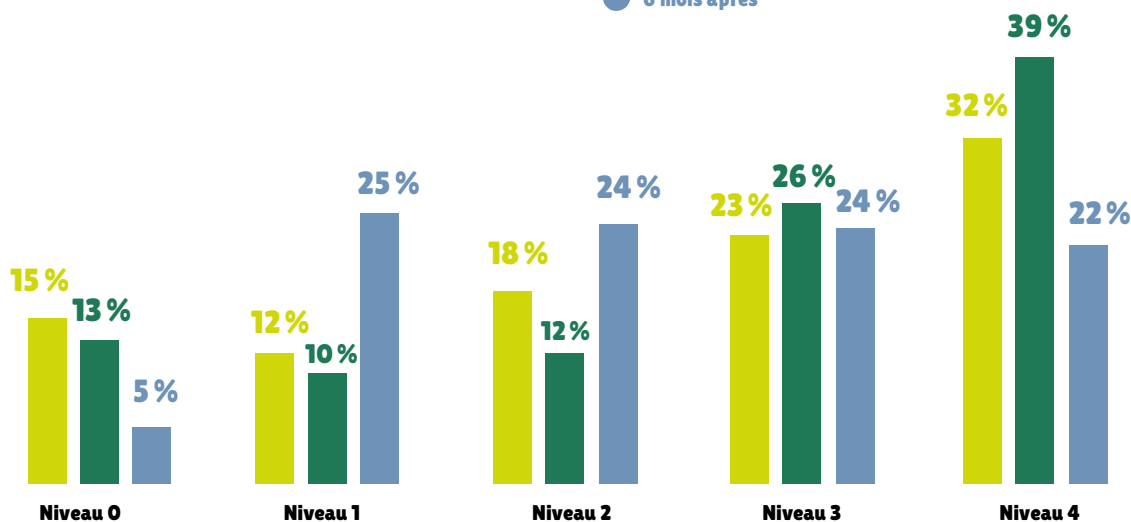
ÉCHELLE DE PERCEPTION DU SOUTIEN SOCIAL



Pour mesurer le niveau de perception du soutien social des usager-e-s, il a été demandé aux personnes enquêtées de montrer sur l'échelle ci-contre à quel niveau elles estimaient se situer sachant que la deuxième personne représentée sur le dessin peut être n'importe quelle personne (conjoint-e, enfants, voisin-e-s, ami-e-s, assistant-e social-e, membre d'une association, etc.) apportant un soutien quel qu'il soit (moral, financier, aide dans les démarches administratives, etc.). [Figure 34] ↓

Figure 34 : Évolution du niveau de perception de soutien social déclaré par les usager-e-s entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 182; n fin = 144; n +6 mois = 255)

- Avant le projet
- En fin de projet
- 6 mois après



Nous considérons ici le niveau 0 et 1 comme un isolement relationnel fort induisant un soutien social inexistant ou très faible. À la fin du dispositif, **la part d'usager-e-s se sentant totalement seul-e-s ou très seul-e-s a diminué de 14 %** et la part de personnes se sentant accompagné-e-s pour faire face à leurs difficultés a augmenté de 5 %.

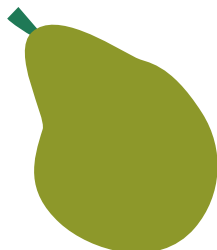
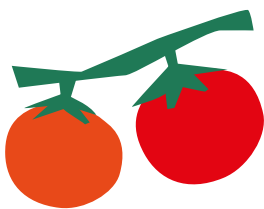
La majorité des personnes qui se sentent complètement seules sont les personnes qui vivent seules. 47 % d'entre elles ont participé aux activités, dont 38 % de manière régulière et 38 % de temps en temps. Il se trouve que **58 % des personnes qui déclarent toujours se sentir totalement seules sont des personnes qui n'ont jamais participé aux ateliers**. Les activités sont donc un moyen de lutter contre l'isolement relationnel et d'améliorer le sentiment de bien-être de certains usager-e-s.

Globalement, les usager-e-s qui se sentent soutenu-e-s (niveau 2 à 4) sont les personnes qui ne se trouvent pas en situation de détresse, ou en situation de faible détresse (niveaux 0 à 2 sur l'échelle de détresse présentée ci-dessus).

Six mois après le projet, la part des usager-e-s se sentant très entouré-e-s (niveau 4) a significativement diminué, tout comme la part d'usager-e-s se sentant totalement isolé-e-s.

En conclusion

Vital'im a un effet sur le bien-être des usager·e·s en les soulageant financièrement, et donc en diminuant leur niveau de stress et de préoccupations. Les effets ne se prolongent pas, ou peu, au-delà de la durée du projet pour une partie des personnes car cela va dépendre de leur situation et des difficultés qu'ils ou elles rencontrent. *Vital'im* était un dispositif expérimental autour de l'alimentation durable mis en œuvre sur une période courte. Le projet n'avait pas pour objectif principal de régler les difficultés que les personnes pouvaient rencontrer mais plutôt de les soulager sur une courte durée. C'est pour cela que les effets en termes de perception du soutien social ont donc été limités.



POINTS D'ATTENTION

- Combiner étroitement ce type de dispositif avec un mécanisme d'orientation sociale voire d'accompagnement social rapproché pour établir un vrai changement ou une amélioration significative de la situation des usager·e·s favoriserait davantage un maintien du changement des pratiques dans le temps.
- Mobiliser les structures orienteuses dans la diffusion et l'incitation à participer aux activités pour favoriser la participation des plus isolé·e·s au vu des effets que cela peut avoir sur le bien-être.

2 • L'impact sur la dynamique territoriale – une mobilisation multisectorielle et multi-partenariale à différentes échelles

La déclinaison de l'expérimentation à l'échelle de 4 communes a été réfléchie à la fois pour tester un même dispositif dans différents environnements alimentaires mais aussi pour s'intégrer dans des dynamiques locales et partenariales déjà existantes. En effet, le premier résultat souhaité initialement sur le projet était que l'expérimentation s'adapte aux spécificités de chaque territoire et qu'elle permette une mobilisation multisectorielle autour des enjeux d'accès à une alimentation saine, suffisante et durable.

Vital'im s'est donc déployé sur des territoires à des stades de réflexions différents sur les enjeux de l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous et à des échelles différentes de maturation d'une coordination inter-acteurs.

La Ville de Montreuil est engagée depuis 2020 dans une stratégie alimentaire territoriale, avec un axe fort autour de la justice sociale et la démocratie alimentaire. Cette ville dispose d'un tissu associatif très dense. Une équipe du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la ville Montreuil a été intégrée dans la formation-action Alim'Active, destinée à outiller les professionnels dans la conduite ou le montage de projets de coordinations locales de l'aide alimentaire. De plus, le CCAS et le Service social départemental ont été particulièrement impliqués dans le suivi et l'implantation du projet Passerelle puis Passerelle Plus, notamment à travers l'instance de coordination des acteurs sociaux et de l'aide alimentaire (CASAAM). Elle a été la première ville à expérimenter *Vital'im*.

La ville de Sevrans, de son côté, cherche structurer une réflexion transversale sur les enjeux des précarités alimentaires et de l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous suite à l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire sur son territoire durant la crise Covid. La Ville de Sevrans a décidé en 2022 de s'engager dans le plan alimentaire territorial du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. Ce plan prolonge aussi la volonté de réalisation de nombreux projets en faveur du développement de l'agriculture urbaine et des circuits courts. C'est avec la chargée de mission projet agricole et alimentation durable et l'équipe du CCAS

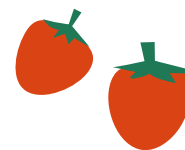
que les premières discussions autour de *Vital'im* se sont engagées. Puis, en 2025, aux côtés de la Fondation de l'Armée du Salut qui porte un projet qui propose un accès aux associations à un approvisionnement de produits durables, la ville de Sevrans a intégré la formation Alim'Active par l'intermédiaire de la cheffe de projet précarité alimentaire. Ceci témoignant d'une volonté de lancer cette dynamique inter-acteurs sur la ville.

La ville de Clichy-sous-Bois accueille et travaille avec différentes associations, chacune très actives sans qu'un mécanisme de coordination n'existe.

Le lancement de *Vital'im* sur les territoires d'expérimentation a eu des effets différents selon les dynamiques locales en cours. Les comités techniques n'étaient ainsi pas tous composés de la même façon laissant une flexibilité aux villes sur la composition.

Ainsi, à Clichy-sous-Bois, *Vital'im* est alors apparu comme un projet concret et délimité dans le temps qui pouvait venir servir d'objet fédérateur pour réunir l'ensemble des services de la ville qui travaillaient déjà sur la lutte contre la précarité alimentaire. Et le projet *Vital'im* a pu renforcer le dynamisme local. Des collectifs ont pu se composer pour la mise en place de l'expérimentation, comme ce groupement de partenaires qui s'est constitué à Clichy-sous-Bois pour proposer un parcours d'accompagnement vers une alimentation durable conçu sur les forces de chacun de ses membres. Ce qui a notamment pu garantir un taux de participation élevé aux activités, suite à l'orientation des usager·ère·s des uns et des autres aux ateliers proposés par les autres partenaires.

À Montreuil, *Vital'im* a été un des moteurs pour élargir le groupe de participant·es à la CASAAM en accueillant des structures de l'agriculture urbaine et la direction de la santé de la ville. Ainsi, des acteurs comme *Léz'arts dans les murs* et *On sème tous* engagés sur des jardins partagés ont été lauréat sur le volet accompagnement fait désormais partie de la CASAAM.



« Vital'im a permis de parler d'alimentation durable avec notamment des structures d'aide alimentaire qui à l'origine étaient plus concentrées sur l'alimentation en quantité pour répondre aux besoins de leurs usager·ères.

Avec le système de bonification ainsi que les ateliers, il a pu être démontré que cela avait un vrai intérêt pédagogique et de transformation sociale intéressants, qui a pu ouvrir le débat. »

Olivier Gastou, chargé de mission relations partenariales, CCAS de Montreuil

À Sevrans, Vital'im est venue faciliter une dynamique de collaboration transverse. Des dynamiques autour d'espaces ont aussi pu voir le jour. Ainsi, le tiers-lieu Masaryk à Sevrans est à la fois devenu un espace de distribution de la production des fruits et légumes de l'association *Veni Verdi*, qu'un espace où un groupe de femmes du quartier y mènent des ateliers de cuisines, après avoir suivi une formation pour apprendre à animer des ateliers de cuisine. Ce constat se retrouve dans d'autres villes : à la faveur du projet Vital'im, des liens se sont noués entre associations.

Les liens ont pu se maintenir dans le temps comme le témoigne Maïlys Alzieu, cheffe de projet précarité alimentaire au CCAS de Sevrans :

« Suite à Vital'im, il y a beaucoup plus de synergie à l'échelle du territoire, grâce notamment aux connaissances des autres acteurs et des autres services réunis lors de Vital'im. Par exemple entre le centre médico-social (CMS), le centre communal d'action sociale (CCAS) et les maisons de quartier. Ou entre le CCAS et les acteurs associatifs, ce qui se traduit par le maintien d'un lien avec les PMI et ça c'est vraiment chouette ! »

Sevrans a lancé sa première réunion de coordination alimentaire en mai 2026.



6
Nos
recommandations

L'expérimentation *Vital'im* visait à nourrir les réflexions et à formuler des recommandations pour la mise en place de dispositifs opérationnels pertinents pour favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie, saine et durable. Elle avait également pour ambition de renforcer toutes les politiques publiques afin de garantir pleinement le droit à l'alimentation.

Les recommandations suivantes sont en ligne avec ces objectifs et se déclinent autour de 3 axes :

- 1 Des recommandations opérationnelles adressées à tout acteur·ice portant ou souhaitant porter un dispositif** visant à favoriser l'accès à une alimentation choisie, saine et durable. Elles s'appuient directement sur les leçons apprises du projet *Vital'im*.
- 2 Des recommandations adressées aux acteur·ice.s publics et privés** ayant un pouvoir de décision sur des facteurs essentiels à la réussite de tels dispositifs et à leur déploiement à grande échelle. Ces recommandations sont basées sur les leçons apprises du projet et sur les leviers identifiés pour garantir la mise en place d'un dispositif respectant le choix et la situation des usager·e-s et prenant en considération leur environnement alimentaire.
- 3 Des recommandations structurelles adressées aux pouvoirs publics** concernant l'évolution du cadre juridique, des politiques publiques et des actions locales, afin de garantir de manière durable et pérenne le droit à l'alimentation de toutes et tous. Elles sont basées sur les constats confirmés lors de l'expérimentation *Vital'im* concernant les barrières structurelles existantes d'accès à une alimentation saine et durable et la pertinence d'agir sur celles-ci durablement : pouvoir d'achat, prix des aliments sains et produits de manière durable, caractéristiques de l'environnement alimentaire, accès à l'information et connaissances sur alimentation saine et durable, perception liée aux barrières socio-culturelles, etc.

1 Recommandations opérationnelles pour tout porteur de projet visant à améliorer l'accès à une alimentation choisie, saine et durable

PENSER LE DISPOSITIF DANS SON CONTEXTE

Concevoir son dispositif en prenant en considération les objectifs poursuivis (lutte contre la précarité alimentaire, transition des régimes alimentaires, transformation des systèmes alimentaires, prévention en santé, etc.), les publics ciblés et leur environnement alimentaire ainsi que les principes guidant la mise en œuvre du droit à l'alimentation (adéquation / choix, dignité, autonomisation, participation, non-discrimination, etc.).

FAVORISER LES APPROCHES INCITATIVES PLUTÔT QUE DIRECTIVES

Coupler les transferts monétaires à un mécanisme de bonification permet de favoriser l'accès à une alimentation choisie, saine et durable et la transition des régimes alimentaires sans l'imposer et en respectant la liberté de choix des personnes.

FAIRE CONFIANCE AUX ACTEUR·ICE·S DE PROXIMITÉ

Garantir une orientation des usager·e-s, plurielle, avec des critères souples en s'appuyant sur les acteur·ice-s locaux qui ont une bonne connaissance des personnes qu'elles accompagnent au quotidien.

CRÉER DU LIEN AUTOUR DE L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Coupler le transfert monétaire à un ensemble d'activités pluridisciplinaires, gratuites et ouvertes à tous·tes sur la base du volontariat, pour favoriser les échanges, la convivialité et le partage de connaissances autour de l'alimentation durable, en s'appuyant sur les cadres de coordination locaux.

FAIRE AVEC

Garantir la participation effective des usager·e-s, en leur donnant une place et une voix au sein des instances de pilotage et de mise en œuvre du projet, dans le cadre d'une gouvernance inclusive regroupant l'ensemble des parties prenantes.



2 Recommandations pour rendre possible la mise en œuvre et le déploiement à grande échelle des dispositifs d'accès à une alimentation choisie, saine et durable inspirés notamment de *Vital'im*

RENDRE ACCESSIBLE ET UTILISABLE À LARGE ÉCHELLE UNE SOLUTION TECHNIQUE DE PAIEMENT, inclusive, facile d'utilisation pour l'utilisateur et le-a commerçant-e, non contraignante, non stigmatisante, utilisable dans un large réseau alimentaire, et permettant un système de bonification agile et adapté à l'environnement alimentaire et aux habitudes de consommation.

MOBILISER LES ACTEUR·ICE·S DE LA DISTRIBUTION
La solution technique devra s'accompagner d'une mobilisation des acteur·ice·s de la distribution, **acteur·ice·s clés** de l'environnement alimentaire et de la transition vers des régimes alimentaires sains et durables. Cette mobilisation doit permettre une configuration simple des systèmes de caisses permettant l'automatisation de la bonification dans un large nombre de lieux garantissant ainsi la liberté de choix pour les usager·e·s.

CAPITALISER ET OUTILLER LES ACTEUR·ICE·S
Sur base de l'expérimentation *Vital'im* et des autres expérimentations et dispositifs déployés dans le cadre du Fonds *Mieux Manger pour tous* et au-delà, définir :

- Un outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de tels dispositifs (aide à la réflexion sur les facteurs permettant de déterminer le type de dispositif adéquat au contexte spécifique, conseils sur les points de vigilance et principes de base à prendre en considération, etc.) afin de favoriser l'essaimage de tels dispositifs dans leur diversité et complémentarité tel que le guide méthodologique réalisé dans le cadre de *Vital'im*.
- Un cadre de suivi-évaluation et de participation adapté permettant de suivre les effets de tels dispositifs et leur adéquation aux besoins et attentes des usager·e·s afin d'intégrer leurs retours pour améliorer continuellement le dispositif.

FINANCER ET INVESTIR DANS LA DURÉE POUR UNE TRANSITION VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES JUSTES ET DURABLES

- Renforcer, généraliser et inscrire dans la durée les financements dédiés à des dispositifs et actions favorisant l'accès à une alimentation saine et durable en valorisant la diversité et la complémentarité des différentes approches selon les besoins et le contexte.
- Soutenir et financer les dynamiques locales de coordination multi-acteur·ice·s et multi-secteurs de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire et les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) pour créer du lien et favoriser localement la transition alimentaire et écologique sans laisser personne de côté.

3 Recommandations structurelles pour garantir durablement le droit à une alimentation choisie, saine et durable

FAIRE ÉVOLUER LE CADRE JURIDIQUE ET ARTICULER TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR GARANTIR PLEINEMENT LE DROIT À L'ALIMENTATION

Garantir l'effectivité du droit à l'alimentation à travers sa constitutionnalisation, l'adoption d'une loi-cadre et le déploiement de politiques sectorielles coordonnées dans le cadre de stratégies multi-sectorielles comme la SNANC et financées de manière suffisante et adéquate.

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, en adaptant les modalités de l'aide afin d'en garantir la qualité et de respecter la dignité des publics concernés. Il s'agit de diversifier les dispositifs d'aide (restauration, épiceries sociales, transferts monétaires, etc.), en renforçant leur articulation avec des dispositifs d'accompagnement et de soutien favorisant l'autonomisation et l'accès à une alimentation choisie, saine et durable.

GARANTIR DES PRIX JUSTES POUR LES CONSOMMATEUR·ICES ET POUR LES PRODUCTEUR·ICES

Assurer une plus grande transparence sur la formation des prix et réguler les marges sur les aliments sains et durables, encadrer les stratégies promotionnelles en faveur des produits sains et durables et garantir un revenu suffisant pour les producteurs·rice·s.

TRANSFORMER L'OFFRE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

Soutenir l'implantation et l'évolution de commerces en proposant des produits sains et durables accessibles et développer les transports collectifs et la mobilité douce pour favoriser l'accessibilité physique à cette offre.

SOUTENIR UN SYSTÈME AGRICOLE DURABLE POUR ASSURER UNE OFFRE ALIMENTAIRE SAINE ET DURABLE

En assurant la protection des terres nourricières, en favorisant le renouvellement des générations agricoles, l'accès à des débouchés suffisants – comme la commande publique – et apportant un soutien financier aux producteurs·rice·s engagés dans des pratiques agro-écologiques.

ASSURER UNE INFORMATION CLAIRE ET TRANSPARENTE SUR L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Pour garantir un choix éclairé et libre, rendre obligatoire le Nutriscore, renforcer l'affichage environnemental, simplifier le système des labels et assurer une sensibilisation de toutes et tous, en premier lieu des enfants, sur les enjeux de transition vers des systèmes alimentaires justes et durables.

Liste des acronymes

AAP	Appel A Projets
ACF	Action contre la Faim
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CD93	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (93)
DCAP	Direction de la Commande et de l'Achat Publics
DEF	Direction de l'Enfance et de la Famille
DIEESS	Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire
DJIA	Direction des Affaires Juridiques, de l'Immobilier et des Assemblées
DJVA	Délégation à la Jeunesse et à la Vie Associative
DPAS	Direction de la Prévention et de l'Action Sociale
DRESS	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation des Statistiques
DTER	Délégation à la Transition Ecologique et à la Résilience
EPT	Etablissement Public Territorial
FAO	L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMMPT	Fonds <i>Mieux Manger Pour Tous</i>
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PMI	Centres de Protection Maternelle et Infantile
PNNS	Programme National Nutrition Santé
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
SIQO	Les signes officiels de la qualité et de l'origine

Liste des figures

Figure 1 : Carte de la Seine-Saint-Denis

Figure 2 : Frise chronologique de la mise en œuvre du projet *Vital'im*

Figure 3 : Frise chronologique des étapes de mise en œuvre du projet *Vital'im* par territoire

Figure 4 : Chronogramme du projet *Vital'im*

Figure 5 : Frise chronologique de la mise en œuvre du processus de Suivi/Evaluation du projet *Vital'im*

Figure 6 : Les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO)

Figure 7 : Écart de prix entre le bio et le conventionnel par enseigne

Figure 8 : Cartographie des risques de la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis

Figure 9 : Répartition de l'offre saine et durable en Seine-Saint-Denis

Figure 10 : Proportion d'activités proposées selon les thématiques couvertes

Figure 11 : Répartition des ménages orientés par type de structure (n=529)

Figure 12 : Répartition des ménages *Vital'im* selon les types de publics cibles (n=529)

Figure 13 : Répartition des ménages *Vital'im* par types de publics cibles et par ville (n=529)

Figure 14 : Répartition des usager-e-s *Vital'im* par genre et tranches d'âge (n=1351)

Figure 15 : Composition des ménages *Vital'im* (n=1351)

Figure 16 : Répartition des ménages *Vital'im* par type d'hébergement (n=231)

Figure 17 : Proportion des ménages *Vital'im* ayant au moins un membre vulnérable au sein de leur foyer (n=231)

Figure 18 : Proportion des ménages *Vital'im* ayant au moins un membre de leur foyer appartenant aux catégories socio-professionnelles suivantes (n=231)

Figure 19 : Répartition des ménages *Vital'im* par niveau de suffisance alimentaire avant le projet (n=181)

Figure 20 : Part des dépenses effectuées avec la carte *Vital'im* directement dans la ville d'intervention

Figure 21 : Répartition des dépenses effectuées avec la carte *Vital'im* par type de commerce

Figure 22 : Freins à la fréquentation des magasins durables (n=69)

Figure 23 : Raisons de non-recours à la bonification par produits (n=67)

Figure 24 : Motivations à participer aux activités autour de l'alimentation saine et durable (n=73)

Figure 25 : Fréquence de participation des usager-e-s aux activités autour de l'alimentation saine et durable (n=71)

Figure 26 : Changement de pratiques alimentaires déclarés par les usager-e-s *Vital'im* entre le début et la fin du projet

Figure 27 : Évolution des trois premiers lieux d'approvisionnement des usager-e-s entre le début et la fin du projet (n début = 138; n fin = 160)

Figure 28 : Évolution de la perception des usager-e-s autour des produits issus de l'agriculture biologique entre le début et la fin du projet

Figure 29 : Évolution des critères de choix des produits alimentaires entre le début et la fin du projet (n début=165; n fin=139)

Figure 30 : Évolution de l'indicateur de suffisance alimentaire entre le début et la fin du projet (n début = 181; n fin = 143)

Figure 31 : Évolution de l'indicateur de suffisance alimentaire entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 181; n fin = 143; n +6 mois = 255)

Figure 32 : Évolution du niveau de détresse déclaré par les usager-e-s entre le début et la fin du projet (n début = 181; n fin = 143)

Figure 33 : Évolution du niveau de détresse déclaré par les usager-e-s entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 181; n fin = 143; n+6 mois = 253)

Figure 34 : Évolution du niveau de perception de soutien social déclaré par les usager-e-s entre le début, la fin et six mois après le projet (n début = 182; n fin = 144; n +6 mois = 255)

Bibliographie

ANSES (2017), *La précarité alimentaire, en hausse, est liée à moins de diversité dans l'alimentation*.

ATD Quart Monde, Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Sibué-de Caigny C., Zimmer M.-F. (2014), *Se nourrir quand on est pauvre*, ATD Quart Monde.

Bléhaut M., Gressier M., Paquet N. (2024), *Les difficultés des ménages précaires à suivre les recommandations alimentaires de santé publique*, Note de synthèse n°41, CRÉDOC, octobre.

CALP Network (s.d.), *Politique et financements des transferts monétaires*, <https://www.calpnetwork.org/fr/cash-and-voucher-assistance/policy-and-funding/>

Caillavet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Saïdi Kabeche D. (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, Terra Nova.

Convention Citoyenne pour le Climat (2020), *Se nourrir – Rapport final des propositions*, <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccr-rapport-final-senourrir.pdf>

Familles rurales (2026), *Observatoire des prix 2025*, dossier de presse, février, https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org/_www/files/ckeditor/actualites/fichiers/observatoire%20des%20prix%202025%20-%20familles%20rurales.pdf

FAO (2010), *Biodiversité et régimes alimentaires durables : unis contre la faim*, FAO.

FranceAgriMer (2025), *La consommation hors domicile en France : état des lieux, évolutions du secteur et approvisionnements*.

Fondation de France (2025), *Les solitudes en France – Étude 2025*, <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-personnes-vulnerables/etude-solitudes-2025>

Hanlon J., Barrientos A., Hulme D. (2010), *Just Give Money to the Poor*, Kumarian Press.

IDDDRI (2022), *Chèque alimentation durable : analyses et propositions pour renforcer l'accessibilité et la durabilité de l'alimentation*.

INCA / ANSES (2014), *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire : étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005*.

INSEE (2026), *Dossier complet – Commune de Clichy-sous-Bois*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93014>

INSEE (2022), *Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres*, France, portrait social, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535297>

INSEE (2014), *Où fait-on ses courses ?*

Inspection générale des affaires sociales (IGAS) & Inspection générale des finances (IGF) (2022), *Synthèse du rapport sur le chèque alimentaire*.

Lab3S (s.d.), *Diagnostic alimentaire de Seine-Saint-Denis*.

Maillot M., Vieux F., Delaere F., Lluch A., Darmon N. (2017), *Dietary changes needed to reach nutritional adequacy without increasing diet cost according to income: an analysis among French adults*, PLOS ONE, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174679>

Ministère des Solidarités (s.d.), *Lutter contre la précarité alimentaire*, <https://solidarites.gouv.fr/lutter-contre-la-precarite-alimentaire>

Ministère des Solidarités (s.d.), *Programme Mieux manger pour tous*, <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous>

Observatoire de l'alimentation en Seine-Saint-Denis (2024), *Synthèse du diagnostic alimentaire territorial, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis / LAB3S*, novembre, https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/synthese_observatoire_de_l_alimentation_en_seine-saint-denis_2_-2.pdf

Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS ÎdF) (2023), *Panorama de la santé des Franciliens*, <https://www.ors-idf.org/panorama-de-la-sante-des-franciliens/>

ObsoAlim (2025), *Diagnostic territorial de la précarité alimentaire*.

Odoxa – Ligue nationale contre l'obésité (2024), *Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité*, juin.

OMS (s.d.), Commission de l'OMS sur le lien social – Document de vulgarisation, <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/who-commission-on-social-connection/whocsc-plainlanguage-fr.pdf>

Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Sibue-de-Caigny C., Zimmer M.-F. (2016), *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*, ATD Quart Monde.

Santé publique France (2025), *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°8, 29 avril.

Scherer P. (2021), *La recherche-action : un processus d'analyse et de transformation sociale pour l'accès à l'alimentation durable*, dans Lepiller O., Fournier T., Bricas N., *Méthodes d'investigation de l'alimentation et des mangeurs*, Éditions Quae, p. 201-214.

Secours catholique (2024), *L'injuste prix de notre alimentation*, Secours catholique.

UFC Que Choisir (2017), *Fruits et légumes bio : les surmarges de la grande distribution*, 29 août.

UFC Que Choisir (2024), *Prix du bio : 9 enseignes passées au crible*, 25 mai.



ACF et le Conseil
Départemental tiennent
à remercier
**tous les ménages,
les équipes des 4 villes
d'expérimentation
et les partenaires qui ont
participé à ce projet et
contribué aux réflexions qui
en ont découlé.**

De même, ACF et le Conseil
Départemental remercie **l'Etat
via le fonds *Mieux manger*
pour tous** qui ont fortement
**contribué à rendre ce projet
possible.**





ViTALiM

Pour mieux manger



CONTACTS

Action contre la Faim, Émilie Martin

ct_paris@fr-actioncontrelafaim.org

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

transition-ecologique@seinesaintdenis.fr